LE SANCTUAIRE LATÉNIEN DE SEMOINE, « VOIE PALON » (AUBE)

Raphaël Durost*, Gérard Bataille**, Marion Saurel***, Patrice Méniel****,
avec la collaboration d'Anne Delor-Ahü*****, de Raphaël Gestreau******
et d'Alexandre Touzé*******

Mots-clés *Deuxième Âge du Fer, sanctuaire, fossé d'enclos, dépôts animaux, armes mutilées.*
Keywords *Second Iron Age, sanctuary, enclosure ditch, animal deposits, mutilated weapons.*
Schlagwörter *Jüngere Eisenzeit, Heiligtum, Einfriedungsgraben, Tieropfer, unbrauchbar gemachte Waffen.*

Résumé *En 2003, une fouille préventive a permis de découvrir un bâtiment sur poteaux installé entre deux tronçons de fossé, dont celui du côté nord est muni d'une entrée. Les données chronologiques de ces trois éléments sont homogènes et démontrent le déroulement de cultes durant La Tène C2. Ceux-ci se manifestent par une quantité modeste d'armes volontairement mutilées, comme sur d'autres sanctuaires laténiens. La date de création de l'enclos pose encore problème, mais doit se situer à La Tène C1. Malgré les parties du site restées en dehors de la fouille, la stratigraphie des fossés étudiés prouve la brièveté et la modestie des cultes pratiqués, très singulières par rapport aux comparaisons disponibles. Cet exposé propose de les imputer à la particularité géographique du lieu, sur lequel passe la ligne de partage des eaux de l'Aube et de la Marne. Au deuxième Âge du Fer, cette ligne de crête est intégrée à l'aire d'influence de l'une ou l'autre des populations concentrées sur les deux bassins hydrographiques, et elle permet probablement à l'administration augustéenne de fixer la frontière commune aux Rèmes et aux Sénons. Les mutations de La Tène C conduisent donc peut-être à dresser un lieu de culte éphémère, lié à des événements frontaliers.*

Abstract *A rescue excavation in 2003 resulted in the discovery of a building on piles, constructed between two sections of ditch, of which the one on the north side has an entrance. The chronological data of the building and two ditches match and demonstrate the existence of cults during La Tène C2. Evidence of the cults is given by a small quantity of deliberately mutilated weapons, as has been found in other La Tène sanctuaries. Dating the creation of the enclosure is problematical but it probably derives from La Tène C1. Although sections of the site remained unexcavated, the stratigraphy of the ditches reveals the brevity and limited and unusual nature of the practices. This study links them to the very particular geographical context of the place, which lies on the watershed between the Aube and Marne rivers. During the Second Iron Age, this watershed was part of the area of influence of one or the other of the two populations living respectively in one of the two hydrographic basins, and it probably allowed the Augustinian administration to fix the frontier between the Remi and Senones. The transformations that took place during the La Tène C, therefore, may have led to the erection of a short-lived place of worship linked with the frontier.*

Zusammenfassung *Bei einer Präventivgrabung wurde 2003 zwischen zwei Grabenabschnitten ein Pfostenbau entdeckt. Der nördliche Grabenabschnitt war mit einem Tor ausgestattet. Die chronologischen Daten dieser drei Elemente stimmen überein und zeugen von den Kulthandlungen in der Latène C2-Stufe. Diese äußern sich wie in anderen latènezeitlichen Heiligtümern in einer bescheidenen Anzahl von absichtlich unbrauchbar gemachten Waffen. Es ist noch unklar, wann die Einfriedung genau angelegt wurde, die Errichtung muss jedoch in der Stufe Latène C1 angesetzt werden. Obwohl sich noch Bereiche außerhalb des ergrabenen Areals befinden, beweist die Stratigraphie der untersuchten Gräben, dass die Kulthandlungen bescheidenen Ausmaßes waren, sich über einen kurzen Zeitraum erstreckten und von vergleichbaren*

* Chargé de recherche, Inrap, 38 rue des Dats, 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré – UMR 6298 ArTeHiS.
** Chargé des partenariats scientifiques, Inrap, direction scientifique et technique, 7 rue de Madrid, 75008, Paris – UMR 6298 ArTeHiS.
*** Chargée de recherche, Inrap, 38 rue des Dats, 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré – UMR 8546 AOROC.
**** Directeur de recherches, CNRS – UMR 6298 ArTeHiS.
****** Ingénieur d'étude, D.R.A.C. du Limousin, S.R.A., 6 rue Haute de la Comédie, 87036 Limoges.
******* Bénévole, 5 rue du Général De Gaulle, 10230 Mailly-le-Camp.

Kontexten abwichen. In diesem Beitrag werden diese Eigentümlichkeiten der geographischen Besonderheit des Ortes zugerechnet, an dem die Wasserscheide der Aube und der Marne verläuft. In der jüngeren Eisenzeit gehörte die Kammlinie wechselweise zum Einflussbereich der in diesen beiden Abflussbecken ansässigen Remer oder Senonen. Sie dürfte es der Verwaltung des Kaisers Augustus ermöglicht haben, die Grenze zwischen beiden Stämmen festzulegen. Die Veränderungen während Latène C hatten also möglicherweise aufgrund von Grenzkonflikten die Errichtung eines nur kurze Zeit bestehenden Heiligtums zufolge.

L'actuel village de Semoine s'étire sur les deux rives naissantes de la Maurienne, un des modestes cours d'eau de la plaine crayeuse champenoise (fig. 1). La fouille préventive réalisée par l'Inrap dans l'hiver 2003, en prévision de l'aménagement d'un lotissement, forme un quadrilatère de 4 045 m² qui s'étire à la perpendiculaire de la vallée, contre la bordure ouest de l'actuelle agglomération (Durost, 2006 et 2007).



Fig. 1. *Plan de la fouille dans le parcellaire actuel (D. Duda, A. Rémy, R. Durost).*

Sur 140 m de longueur fouillée, la surface du sol actuel descend de 3,15 m en direction de la Maurienne. Le pendage du sous-sol crayeux est plus marqué, avec une amplitude de 3,70 m. Cette différence se matérialise par un colluvionnement limoneux accumulé en bas de pente qui atteint 1 m d'épaisseur au plus près de la Maurienne, en dehors du sanctuaire laténien.

La surface du substrat calcaire se présente sous forme de gravelle particulièrement meuble et aérée dans le tiers sud, avec de fréquents effondrements karstiques. Plus au nord, dans la partie médiane du décapage, la gravelle est plus indurée, parfois même cimentée. Les quelques sondages profonds attestent de l'apparition de la craie en place à 127,50 m d'altitude, sous 1,80 m de gravelle. La nappe phréatique apparaît quant à elle à 125,50 m.

La faible largeur étudiée (une trentaine de mètres seulement) ne permet de connaître qu'une partie des occupations qui s'échelonnent de La Tène C au haut Moyen Âge (fig. 2). L'essentiel des vestiges date de ce dernier mais le peu d'aménagements laténiens, une partie d'un fossé d'enclos et d'un bâtiment, appartiennent à un sanctuaire dont les cultes sont illustrés par des dépôts d'animaux et des armes mutilées jetés dans le fossé.

LES FOSSÉS D'ENCLOS (R. Durost)

L'identification de l'enclos laténien tient à l'association de trois tronçons de fossé qui traversent approximativement à la perpendiculaire la bande de terrain fouillée (fig. 3). Si les deux tronçons les plus au nord appartiennent avec évidence à la limite d'un même côté de l'enclos, leur lien avec le fossé situé au sud sera argumenté plus bas.

Les observations enregistrées proviennent de sections ménagées dans le remplissage des fossés lors de leur fouille à la pelle mécanique, par passes horizontales successives d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Seuls 4 m de l'extrémité est du fossé 25, contre l'entrée de l'enclos, ont bénéficié d'une fouille manuelle par strates.

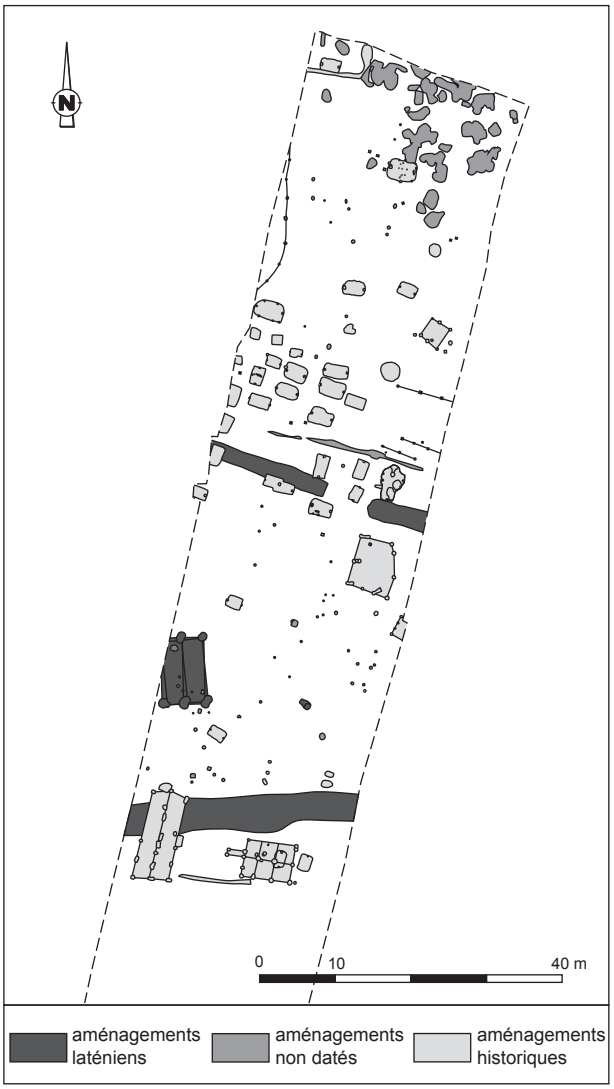


Fig. 2. *Chronologie des vestiges (D. Duda, R. Durost).*

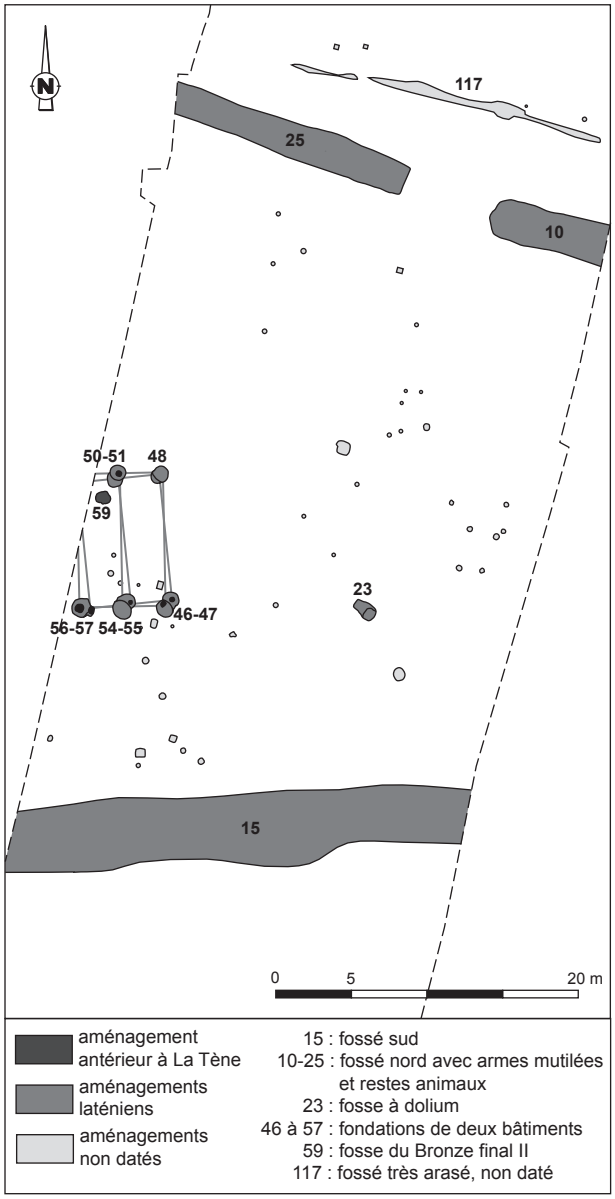


Fig. 3. *Plan des vestiges protohistoriques (D. Duda, R. Durost).*

Le fossé sud (n° 15)

Le tronçon étudié traverse quasiment à la perpendiculaire le terrain fouillé, qui s'étend sur 30,50 m à cet endroit (fig. 4 et 5). Ses parois entament d'abord une gravelle extrêmement meuble sur une largeur de 4 m, puis elles atteignent la craie à partir d'1,70 m de profondeur. Elles dessinent un profil régulier, oblique et légèrement convexe, avec une pente de 45° en moyenne sur 2 m de profondeur, puis un fond plat large de 60 à 80 cm. Les deux profils conservés en intégralité contre les bermes témoignent en fait d'une excavation de 2,10 m à l'ouest et de 2,40 m à l'est. Cet écart correspond aussi à une différence d'altitude du fond, qui passe de 127,20 m à l'ouest à 126,65 m à l'est, mais de manière irrégulière car la cote relevée au milieu du tracé reste, comme à l'ouest, autour de 127,20 m.

Le litage de gravelle systématiquement accumulé sur le fond selon une inclinaison identique à celle des parois, atteint une épaisseur de 60 cm au centre du fossé (fig. 6, couches 5 et 6). La granulométrie des nodules calcaires et la quantité de sédiment organique associé permettent de distinguer une succession de lits bien distincts, progressivement empilés. Ils correspondent manifestement à un effritement de la moitié supérieure des parois de gravelle. Le bombe-

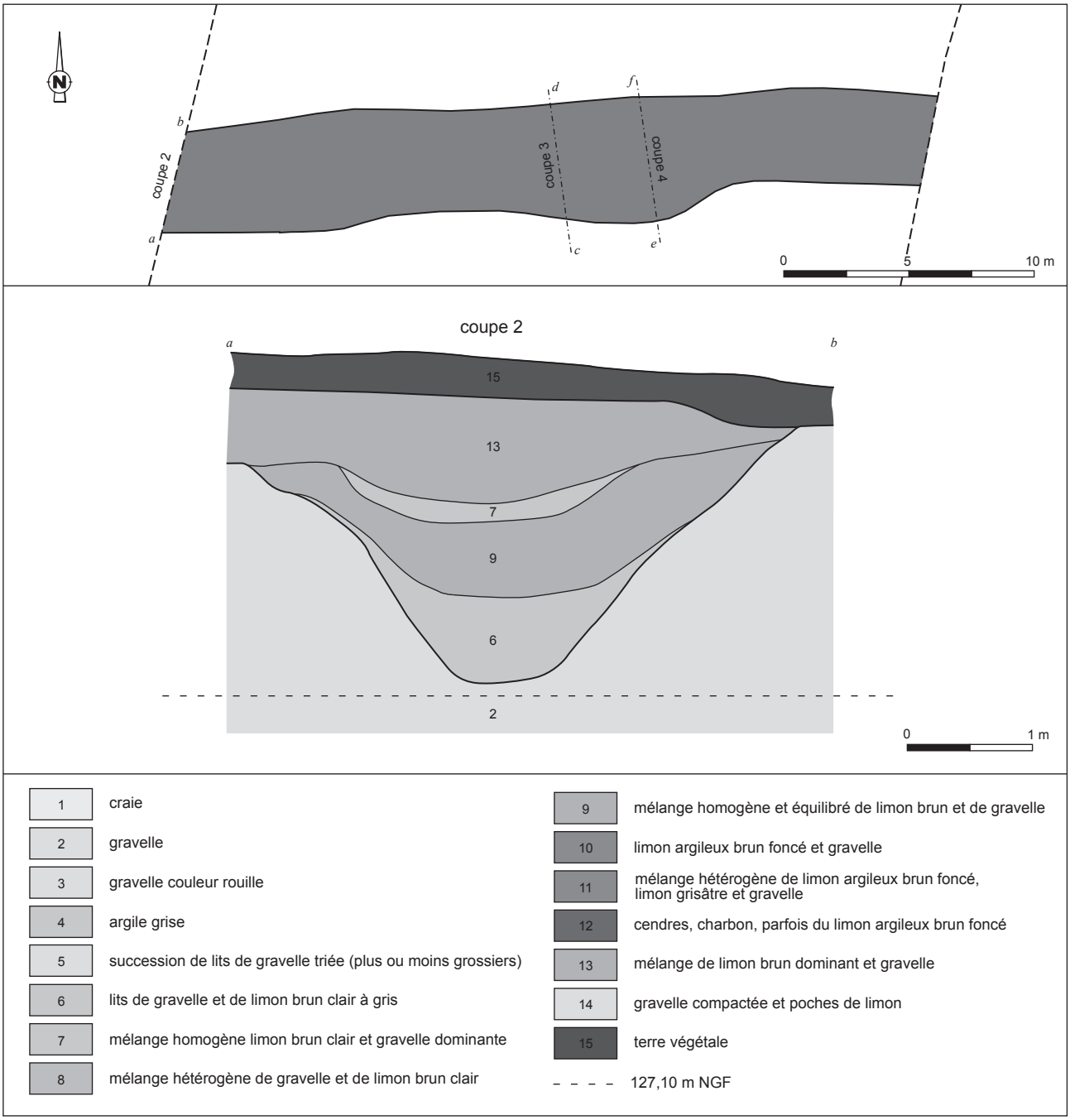


Fig. 4. *Stratigraphie du fossé d'enclos sud (P. Barrois, F. Gauvain).*

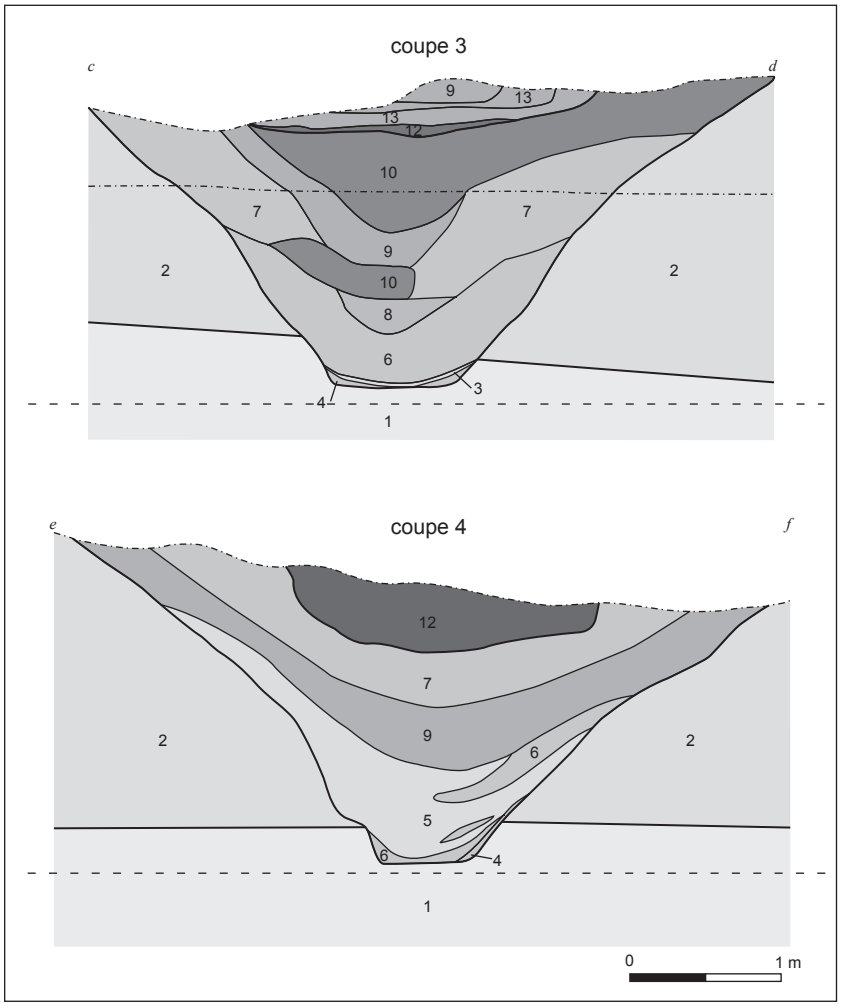


Fig. 5. *Stratigraphie du fossé d'enclos sud (suite ; même légende qu'à la figure 4) (R. Durost, E. Vauquelin).*



Fig. 6. *Section transversale du fossé d'enclos sud (coupe 4) (R. Durost).*

ment du profil est donc sans doute le résultat d'une érosion plus forte en haut, évasant les bords, et d'une stabilisation de la moitié inférieure, rapidement recouverte et protégée. À cet égard, l'état de conservation du fond est remarquable, avec une surface plane et horizontale et des bords très anguleux. Si la fragilité des parois rend peut-être secondaire le rôle des intempéries dans l'érosion, le fin litage révèle toutefois un tri caractéristique des coulées de pluie (Fechner, 2000, p. 30). De même, l'argile grise et la gravelle teintée de rouille posées sur le fond trahissent un environnement humide au tout début (fig. 5, couches 3 et 4). Les coulées provenant du versant nord, où une quantité supérieure de limon brun se mêle à la gravelle, témoignent quant à elles d'une érosion concernant aussi le sol organique de la surface.

Cette première série d'érosion démontre d'une part que le fossé reste ouvert une fois creusé, et d'autre part que ses

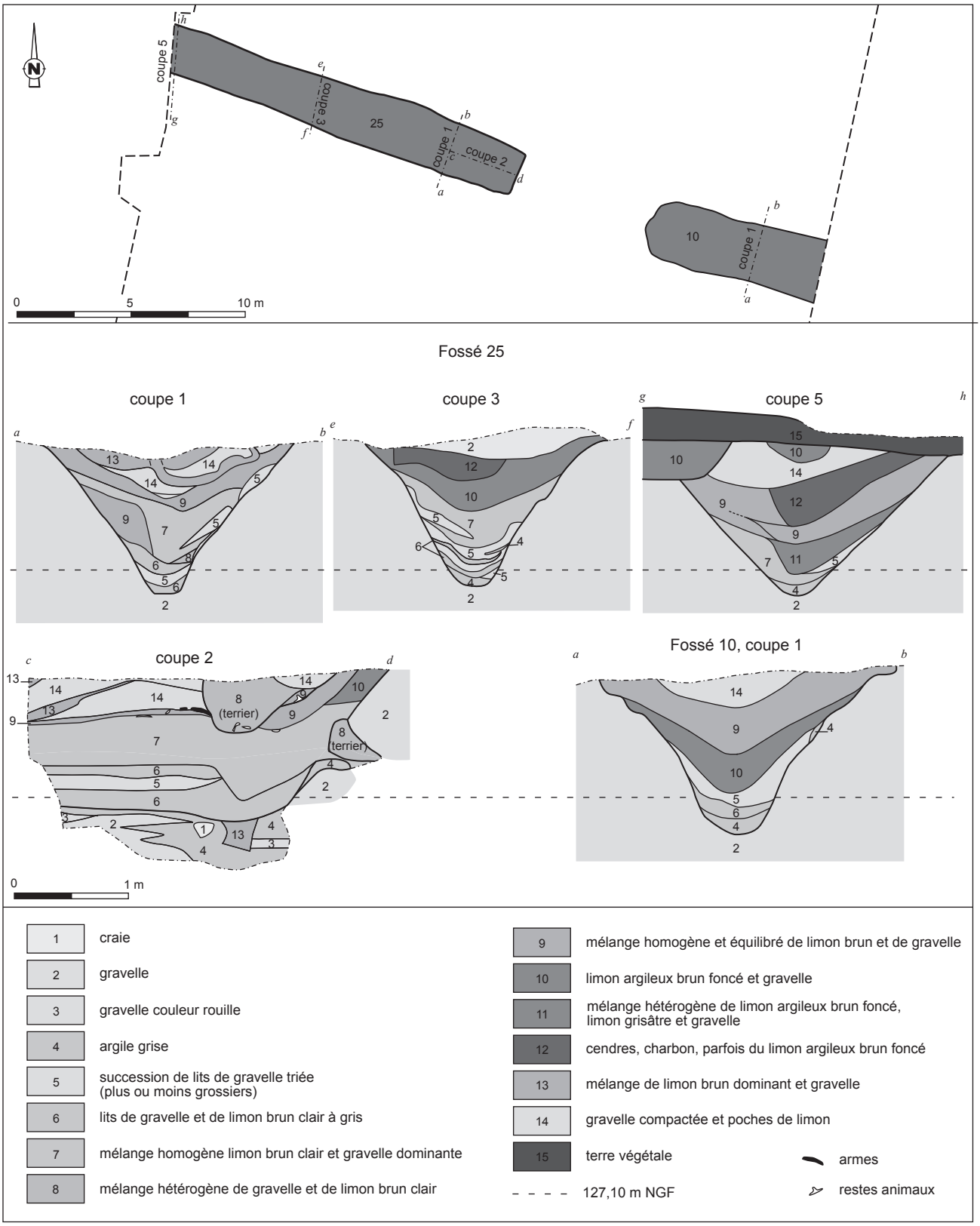


Fig. 7. *Stratigraphie du fossé d'enclos nord (R. Durost, E. Vauquelin).*

parois ne sont pas protégées lors du remplissage. En effet, la surface de la craie ne montre aucune trace organique d'un habillage en bois, qui se serait décomposé au contact des parois.

Au terme de cette phase, les pentes du fossé avoisinent systématiquement les 30 à 35° de déclivité, ce qui correspond à un profil stabilisé, avec des pentes stationnaires si aucune perturbation anthropique ne survient (Langhor, 2000, p. 62). L'érosion des parois est achevée, et aucune intervention humaine n'a cherché à l'interrompre ou à la limiter.

Le développement de sols organiques en surface de fossés stabilisés est un phénomène courant qui, ici, est absent.

Dans un second temps, la dépression encore présente est volontairement comblée, et de manière rapide. Le remplissage présente un aspect hétérogène, avec des matériaux crayeux parfois grossiers et agglomérés au cœur de couches limoneuses brunes, et des interfaces irrégulières, parfois abruptes (fig. 5, coupe 3). La dominante limoneuse provient d'un sol de surface, ou tout du moins d'un niveau superficiel. Au niveau de la coupe 3, le dépôt limoneux sombre et compact déposé au sommet des lits de gravelle (couche 10) doit provenir d'un sol plus organique encore. L'idée d'une palissade créée en remplacement du fossé, où le comblement rapide de ce dernier serait destiné à caler des poteaux, pourrait être défendue au vu de la couche déposée durant cette phase à l'aplomb des coupes 3 et 4 (couche 7). Elle se distingue par une proportion plus importante de gravelle et des contours abrupts (en coupe 3). À Montmartin (Oise), des remplissages similaires sont interprétés comme les vestiges de poteaux fondés dans un fossé morphologiquement proche de celui de Semoine (Brunaux, Méniel, 1997, fig. 95 à 99), tout comme dans le fossé du sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre (Somme), où des fondations de poteau sont creusées dans le comblement (*ibid.*, p. 116-117). Mais à Semoine, l'hypothèse est plus contestable car aucune autre empreinte de fondation de poteau n'est à noter sur le reste du fossé, et l'effondrement de gravelle sous-jacent ne montre aucune trace de creusement. Ce remblai semble plus destiné à atténuer le relief, voire à l'effacer.

Le fossé nord (nos 10 et 25)

Les points communs morphologiques et taphonomiques des creusements nos 10 et 25 prouvent qu'ils appartiennent à un même aménagement : ils suivent le même axe horizontal sur les 30 m étudiés et l'espace vierge qui les sépare, mesurant 6,10 m en surface du décapage, correspond à un passage volontairement ménagé, destiné à franchir la ligne fossoyée (fig. 7). L'excavation préservée ouvre la surface de la gravelle sur 2,10 à 2,75 m de largeur et descend en moyenne à 1,40 m de profondeur, à une altitude oscillant de 126,80 à 127,07 m. La cimentation naturelle du substrat a favorisé la stabilité des parois creusées, sauf à l'extrémité du fossé 25, où la gravelle s'est ameublie sur le côté sud et sur le fond en comblant une cavité karstique.

Quatre coupes transversales sont enregistrées, ainsi qu'une longitudinale sur les 4 m fouillés manuellement à l'extrémité du fossé 25 (fig. 7). Le profil transversal du creusement forme en permanence un V, aux parois le plus souvent légèrement convexes, avec un fond en cuvette ou aplati. La coupe longitudinale témoigne de la même inclinaison du front de taille en bordure de l'entrée.

Les strates du comblement enregistré aux différents endroits montrent une succession identique d'événements, survenus dans un espace laissé ouvert.

Premier dépôt de restes animaux et effritement des parois

Mais avant les premières détériorations, un amas de restes animaux est déposé sur le fond du fossé 10, 3 m à l'est de l'entrée. Isolé sous le nom iso 27, il réunit treize fragments : porc (scapula), capriné (métatarse), bœuf (axis, côte, fémurs, tibias et molaire) et cheval (crâne, mandibule, maxillaire et prémolaire), dans une disposition que le passage du godet de la pelleteuse empêche de connaître. Il était important d'effectuer une datation par ^{14}C d'au moins un des os, car à l'inverse du reste du mobilier, leur assemblage et leur position stratigraphique les associent clairement à l'occupation durant laquelle le fossé présente encore son état d'origine. L'axis de bœuf analysé situe l'abattage de l'animal du début du IVe à la fin du IIIe s. av. J.-C. avec une probabilité de 95,4 %[1], c'est-à-dire du début de La Tène B1 à la fin de La Tène C1 (fig. 8).

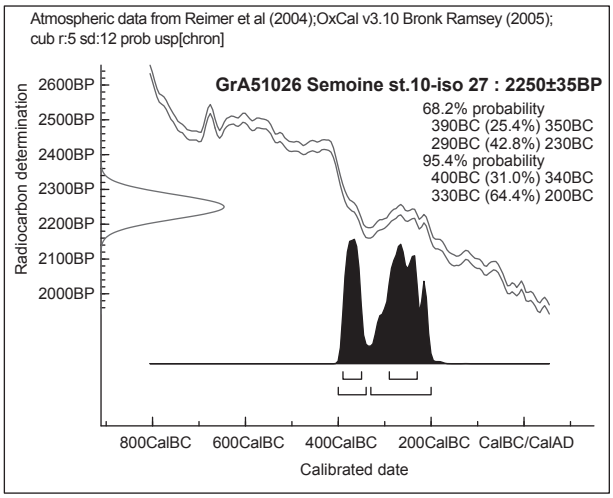


Fig. 8. *Résultat d'analyses ^{14}C des restes animaux du fond du fossé d'enclos nord (Centrum voor Isotopen Onderzoek de l'Université de Groningue, Pays-Bas).*

La période de comblement qui suit contient en majorité de la gravelle, déposée en une succession de fins lits que leur granulométrie permet de différentier (couches 5 et 6). La proportion de sédiment organique augmente à l'approche de l'entrée et devient majoritaire au pied des pentes qui la délimitent. Comme dans le fossé 15, il s'agit d'une érosion qui évase progressivement les parois crayeuses laissées à l'air libre.

1. Analyse du Centrum voor Isotopen Onderzoek de l'Université de Groningue (Pays-Bas).

Une période de remblai avec armes et restes animaux

Au-dessus apparaissent deux niveaux successifs en cuvette, à dominante limoneuse ou limono-argileuse brune, dont l'épaisseur varie de 50 à 80 cm à l'aplomb du fond (couches 7, 9 et 10). La gravelle mêlée se présente fréquemment en mottes, signe d'un déversement rapide de sédiment. Les prélèvements carpologiques ne montrent pas de concentration remarquable de graines, mais il s'agit exclusivement de céréales : blé, amidonnier et orge vêtue (Matterne, 2007).

Les quatre relevés stratigraphiques transversaux montrent au sein de ces niveaux une importante coulée de gravelle contre le versant le plus au nord (couche 5). Cette altération diffère nettement des érosions précédentes par sa violence, et intervient plus tardivement puisque les deux dépôts ne se touchent pas dans trois des cas. Sa position excentrée sous-entend l'existence d'un talus de gravelle bordant le nord du fossé, ou une moindre exposition aux chocs thermiques de l'autre versant grâce à son exposition.

Un glissement d'une autre nature couvre ponctuellement le fossé 25 durant cette phase, mais cette fois côté sud. Il s'agit de nodules de gravelle d'un calibre extrêmement homogène, mêlée à du limon brun (coupe 1, couche 9). Comme dans le fossé sud, la limite très abrupte de cette couche pourrait faire penser aux calages de poteaux d'une palissade, mais la symétrie transversale des dépôts présents partout ailleurs ne convient pas à une telle hypothèse. Ces irrégularités ponctuelles correspondent sans conteste à un rebouchage par déversements successifs et hétérogènes, mais il peut tout autant s'agir d'un remblai destiné à atténuer le relief.

Vers la fin de cette période, les derniers centimètres du comblement effacent les dissymétries par deux pentes stables et régulières de l'ordre de 30°, aussi bien contre l'entrée qu'ailleurs. Près de la moitié de la hauteur du fossé est rebouchée.

Cette succession de remblais a livré toutes les armes du site, excepté un fragment de fourreau d'épée (iso 1). Les armes se composent d'une épée, de quatre fourreaux d'épée, d'une arme d'hast et d'un *umbo* de bouclier, tous en position stable (fig. 9). La cote altimétrique des fragments apparus dans les tronçons fouillés à la pelle mécanique, c'est-à-dire dans tout le fossé 10 et dans les 13 m du fossé 25 les plus éloignés de l'entrée, ne dépasse pas 35 cm d'amplitude et coïncide avec celle des fragments relevés manuellement (*infra*, fig. 22 et 26). Cette concentration vaut aussi en plan puisque toutes les armes s'accumulent de part et d'autre de l'entrée et n'en sont pas éloignées de plus de 4 m. Leur position a donné lieu à l'individualisation de trois « niveaux de dépôt » lors de la fouille manuelle, en fonction de leur altitude, mais le recollement des fragments montre qu'un même objet se rencontre sur plusieurs niveaux. Il faut donc les réunir au sein d'une même phase, au cours de laquelle les remblais sont hétérogènes mais n'apportent pas de nouvelles armes.

La disposition des restes animaux diffère, tout du moins en plan, car ils se rencontrent sur toute la longueur des deux fossés. Il s'agit majoritairement de bœuf, de cheval, de capriné et de porc et également d'un morceau de chien et de quelques restes de mammifère sauvage. L'altimétrie des soixante-dix ossements trouvés à la pelle mécanique n'est pas connue faute de temps lors de la fouille, mais les seize fragments relevés manuellement, dans le fossé 25, proviennent exclusivement des remblais où se trouvent les armes (fig. 9). S'il est impossible de conclure à une configuration identique dans tout le fossé, on peut du moins garder l'hypothèse à l'esprit. Ces remblais contiennent par ailleurs un dépôt singulier, où un crâne de bœuf et un crâne de cheval sont associés (iso 19, *infra*, fig. 20), à 1,25 m à l'ouest de l'entrée (fossé 25). Leur position d'origine n'est pas connue car ils sont traversés par le terrier d'un gros fouisseur, un renard ou un blaireau, qui les a apparemment rejetés sur un côté de la galerie. L'animal a donc pu pousser les ossements devant lui, ou buter contre eux, les remuer et les contourner sans les transporter. Quoi qu'il en soit, leur altitude coïncide bien avec celle des autres ossements et armes.

Un nombre impressionnant de coquilles d'escargot à rayures marron et blanches (*theba pisana* ?) recouvre la majorité des restes animaux, avec l'ouverture de la coquille plaquée contre la surface osseuse. Cette espèce de gastéropode ne correspond pas à celle thanatophage, capable de s'enfouir dans le sol. L'abondance de ces bêtes peu véloces suppose au contraire un accès prolongé aux ossements laissés à l'air libre. La raison de cet agglutinement n'est pas certaine, mais une abondance identique d'escargots de la même espèce est régulièrement observée en période estivale, sur des surfaces verticales de toute sorte. La raison de ce succès nous est inconnue, mais il prouve que l'exposition à l'air libre des ossements de Semoine dure suffisamment longtemps pour permettre à des colonies d'escargots de s'y coller. À l'inverse, leur recouvrement doit être rapide et volumineux puisque des colonies entières meurent sur place. L'information confirme donc l'hypothèse d'une succession de remblais, entre lesquels des os et des armes restent quelque temps à l'air libre de part et d'autre de l'entrée.

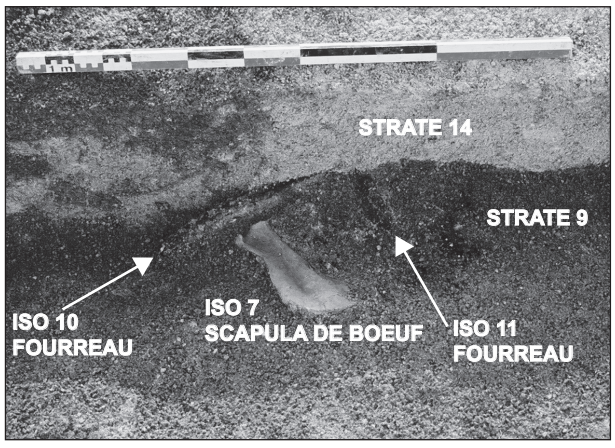


Fig. 9. *Mobilier métallique et osseux* in situ *dans le fossé d'enclos nord n° 25 (R. Durost).*

Une période d'oubli

Intervient ensuite un nouveau remblai limoneux brun mêlé à de la gravelle, de nature proche de certains des précédents (couches 9 et 10). Il atteint la surface du fossé sur ses bords. Il résulte certainement d'une activité anthropique puisque le fossé a déjà atteint son profil d'équilibre, mais l'homogénéité du sédiment ainsi que la régularité de sa surface suggèrent un comblement lent et indirect, par des interventions qui perturbent les abords. Dans les 8 m du fossé 25 les plus éloignés de l'entrée, un remplissage très organique déversé depuis le côté nord témoigne d'un remblai plus rapide (coupe 5, couche 12). Son prélèvement a permis de déceler une importante quantité de graines de céréales, dont la proportion identifiable correspond en majorité à de l'épeautre et à un peu d'orge vêtue. Leur présence ainsi que celle de cendres et de charbon de bois confirment la proximité d'activités humaines à cette période, mais plus nécessairement en rapport direct avec le site fossoyé.

Un effacement définitif et volontaire du fossé

La dépression d'environ 70 cm de profondeur que forme encore le fossé depuis la surface de l'époque est définitivement effacée par un apport de gravelle quasiment pure, très compacte, où sont piégées des mottes de terre (couches 13, 14, et 2 en coupe 3). Il s'agit bien d'un remblai rapide et volontaire, destiné à éliminer du relief la cuvette que formait encore le fossé et à pouvoir y circuler sans s'y enfoncer.

À proximité de l'entrée, côté ouest (fossé 25), une fine couche de limon gris et de gravelle s'intercale entre deux remblais compactés (coupe 1, couche 13). Elle contient un dernier fragment de fourreau d'épée (iso 1) et la seule monnaie laténienne du site (iso 2).

LE BÂTIMENT (R. Durost)

Sur les trente-huit bâtiments identifiés « Voie Palon », trente-sept appartiennent aux périodes historiques. Les fosses de fondation du bâtiment restant contiennent suffisamment d'informations chronologiques pour l'associer à l'occupation laténienne.

Les cinq fosses de fondation de ses poteaux porteurs forment deux alignements parallèles espacés d'environ 8,80 m entre axes et orientés ouest-est (fig. 10). Une sixième fosse complète sans doute les fondations de l'alignement nord, mais elle échappe à l'espace fouillé. L'ossature porteuse formerait ainsi les petits côtés du rectangle central d'un bâtiment dont la couverture s'étend bien au-delà, selon un modèle très répandu aux IIe et Ier siècles avant J.-C., et au début du siècle suivant.

La fouille des fosses révèle un remaniement de l'architecture : les fosses contiennent systématiquement deux paliers de creusement, où le plus profond détruit partiellement l'autre. Ces phases forment le plan de deux bâtiments cohérents et presque identiques, avec une légère modification d'orientation, une augmentation de la profondeur des fondations, du diamètre des poteaux et des dimensions d'emprise dans le sous-sol : 45 m² dans un premier temps contre 50 m² ensuite. La reconstruction semble donc apte à porter une élévation plus lourde et plus étendue.

La datation des tessons de céramique présents dans le comblement des fosses de fondation, du Bronze final II au second Âge du Fer (voir plus bas leur étude par M. Saurel), et du second Âge du Fer à l'Antiquité dans le négatif des poteaux, montre d'importants résidus d'occupations antérieures et des intrusions postérieures à la disparition des poteaux (*infra*, fig. 19). Seuls trois tessons d'un même pot présentent un aspect moins fragmenté (fig. 19, n° 41). Leurs caractéristiques techniques et morphologiques correspondent à un type régional produit de La Tène C2 au début de La Tène D2, dont cet exemplaire serait un modèle relativement avancé, vers La Tène D1b-D2a. Sa découverte dans le négatif de poteau de la fosse 50 le relie avec certitude au démantèlement du deuxième bâtiment. La datation radiométrique d'un charbon de bois situé dans le même négatif de poteau intègre la période de production du vase et s'étend au-delà, du début du IIe siècle aux années 20 après J.-C. avec 95,4 % de probabilité (fig. 11). Le ^{14}C d'un second charbon de bois, piégé dans le négatif d'un autre poteau de la même phase architecturale (fosse 56), situe la formation de ce bois de 390 à 160 avant J.-C. [2]. Le décalage entre les deux fourchettes est important, puisqu'elles ne se superposent que de 200 à 160 avant J.-C. Mais la pertinence de ces datations radiométriques doit être relativisée car la nature du bois daté (tronc ou branche, duramen ou aubier) n'est pas connue. En comparant le négatif des deux poteaux, celui de la fosse 56 se démarque par sa plus grande taille. Ses 60 cm de diamètre matérialisent un arbre vieux d'au moins plusieurs décennies. Si les charbons prélevés appartiennent aux poteaux porteurs, le décalage chronologique entre les deux datations radiométriques pourrait alors s'expliquer par un cœur de bois plus ancien dans la fosse 56 que dans la fosse 50. Il ne s'agit que d'une hypothèse mais elle seule rationalise les trois datations en permettant de les intégrer à la fourchette la moins flexible, celle de la production du pot en céramique. La destruction du deuxième bâtiment doit donc se dérouler dans le dernier quart du IIe siècle avant J.-C. ou dans la première moitié du siècle suivant.

En revanche, aucun artefact ne permet de dater précisément sa construction, tout comme celle du bâtiment antérieur. La superposition de leurs fondations montre que les deux états se succèdent rapidement, probablement en vue de remplacer le premier par un second plus solide grâce à des fondations plus profondes. Si la durée de vie d'un poteau enterré est généralement estimée à une trentaine d'années, certains chercheurs ont fait remarquer la longévité plus que centenaire que peut supporter la structure porteuse d'une architecture telle que celle utilisée à Semoine, où la couverture se poursuit bien au-delà des poteaux porteurs et les protège des intempéries (Zimmermann, 1998). Dans ce cas, la création du premier bâtiment peut remonter au

2. Analyses réalisées par le Centrum voor Isotopen Onderzoek de l'Université de Groningue (Pays-Bas).

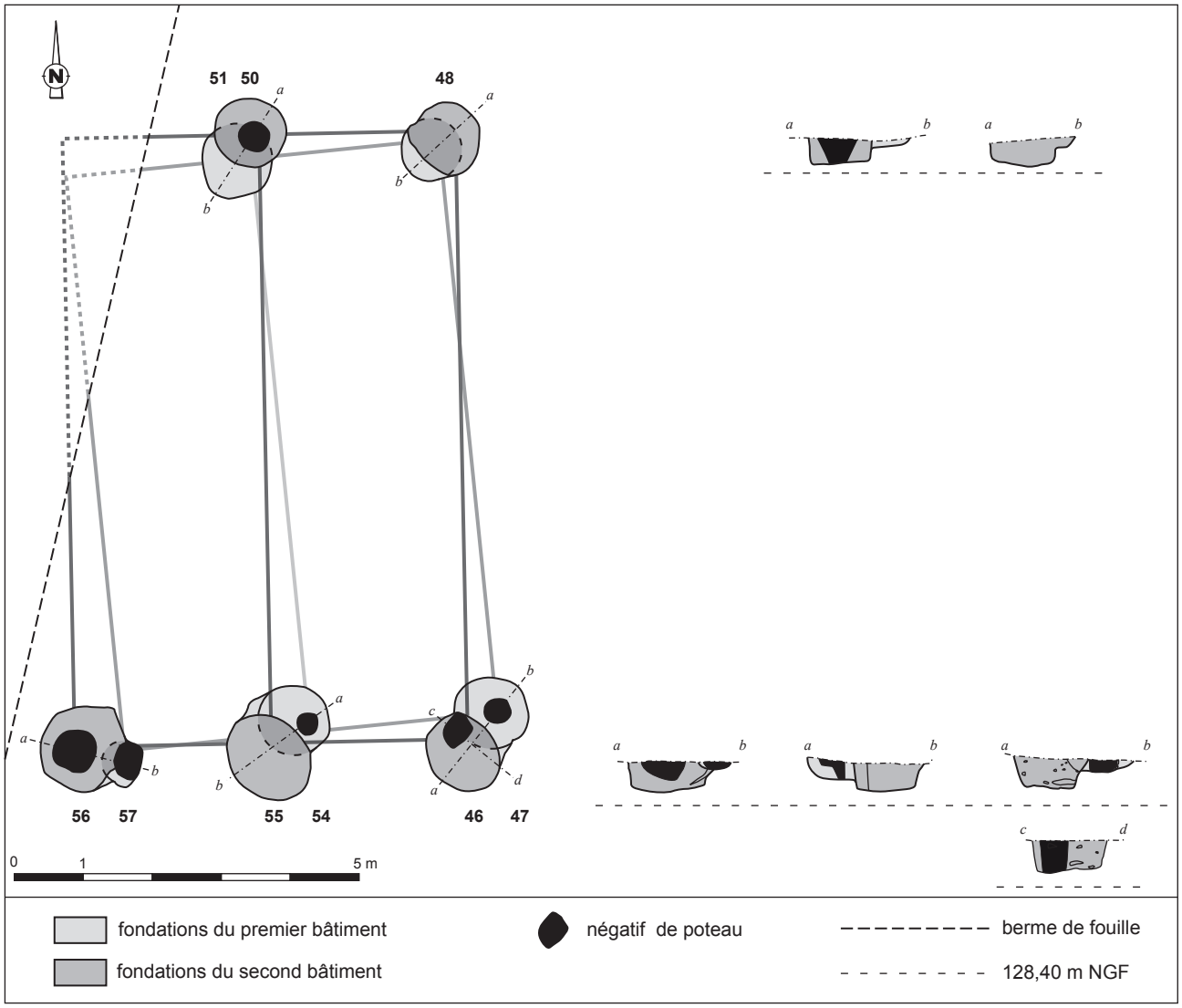


Fig. 10. *Plan des deux bâtiments successifs (P. Barrois, E. Vauquelin, R. Durost).*

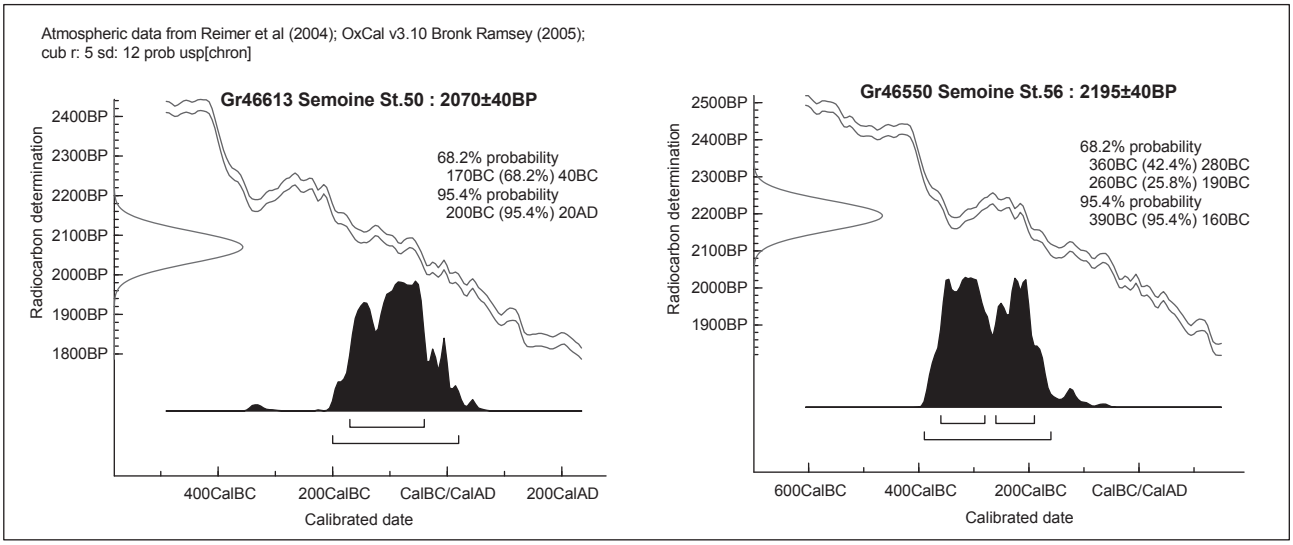


Fig. 11. *Résultats d'analyses ^{14}C de charbons de bois des poteaux du second bâtiment (Centrum voor Isotopen Onderzoek de l'Université de Groningue, Pays-Bas).*

IIIe siècle avant J.-C., époque à laquelle la technique architecturale sollicitée ici existe déjà. Une telle longévité, bien qu'apparemment exceptionnelle, doit être gardée à l'esprit dans un contexte cultuel, où un soin particulier est peut-être apporté à l'architecture, tant dans le choix du bois que dans son entretien.

LA CÉRAMIQUE : ENTRE DÉTRITUS INTRUSIFS ET RÉSIDUS, LA QUESTION DE LA DISCRIMINATION DES RESTES
(M. Saurel)

Présentation générale

Le corpus céramique de Semoine est composé principalement de lots réduits et souvent hétérogènes. Ce dernier trait découle en particulier de la concentration de vestiges d'époques très diverses dans un espace limité. Aucun ensemble ne peut donc être abordé sans un maximum de prudence. Les lots de céramique présents dans les structures peuvent combiner des éléments rejetés ou piégés, non nécessairement contemporains du fonctionnement de la structure ou de son abandon (résiduels ou intrusifs).

Au total, si l'on exclut le dolium presque entier de la fosse 23, ce sont environ 230 restes, pour 3,6 kg, que l'on peut rattacher aux occupations protohistoriques, dont une trentaine d'individus significatifs, bords, fonds, parois particulières ; le corpus pour le Haut-Empire est tout aussi limité, une quarantaine de tessons (Delor-Ahü, 2007). Dans la mesure où le sujet traite ici des témoignages liés à l'espace cultuel de la fin de l'Âge du Fer, et à l'éventuelle perduration de son fonctionnement, la céramique de la période de transition avec l'époque romaine est prise en compte. Par contre, les restes plus anciens et plus récents ne sont évoqués que dans la mesure où ils interfèrent parfois dans l'analyse et où leur présence a du sens, ne serait-ce que pour mettre en lumière les difficultés d'interprétation.

La discrimination des restes antérieurs au second Âge du Fer

Les vestiges plus anciens dans la Protohistoire comprennent un ensemble cohérent et des résidus. La structure 59 a livré un petit lot d'une vaisselle détritique, caractéristique des habitats, combinant des éléments grossiers et fins. Il comprend deux individus décorés au niveau de l'épaule, l'un d'une série de sillons horizontaux incisés au peigne à dents multiples (fig. 12), et l'autre d'une combinaison de cannelures étroites légères, horizontales sur l'épaule et verticales au niveau de l'épaulement. La combinaison des techniques ornementales apparaît comme caractéristique du Bronze final II (Klag, 1999, p. 120-121).

Parmi les autres résidus apparemment anciens dispersés ici et là, des éléments de formes pourraient aussi se rattacher à cette période, bord oblique dans la fosse à dolium 23 (*infra*, fig. 30, n° 119), bol ou tasse et petit bord avec départ de décor incisé du trou de poteau 46 du bâtiment laténien, à proximité de la structure 59 (*infra*, fig. 19, nos 115 et 116). Pour certains de ces résidus, une datation plus récente ne peut cependant être écartée et il en est de même pour la paroi grossière à cordon à impressions du fossé 25 qui évoque en particulier des productions du premier Âge du Fer (fig. 14, n° 106). Le bord légèrement rentrant et concave à lèvre simple provenant du trou de poteau 48 (fig. 19, n° 118), ou encore le bord rentrant à lèvre amincie et les parois à rang d'impressions du fossé 15 (fig. 18, nos 111, 114, 66) pourraient aussi se rattacher à cette période, mais l'hésitation est permise avec les premiers temps de La Tène. Pour le bord de jatte tronconique grossière de la structure 46 (fig. 19, 117), c'est entre la toute fin du premier Âge du Fer et les premiers temps du second que l'on est amené à hésiter. Quant aux fragments de parois, on se heurte en général à l'absence de fragments techniquement caractéristiques, étant donné une évolution technique assez nuancée, et localement peu documentée, entre la fin de l'Âge du Bronze et les débuts du second Âge du Fer. Une production à inclusions de chamotte grossière et hétérogène pourrait évoquer la transition Bronze-Fer ou le premier Âge du Fer, des tessons à pâte à éclats lithiques et d'autres à pâte assez aérée et sableuse rappellent aussi des productions anciennes.

En résumé, extraire le matériel assurément ancien dans ces détritus roulés relève, sauf forme caractéristique, de la gageure, et nous interdit donc de donner une quantité de restes à associer à la phase de fonctionnement de l'espace cultuel à l'Âge du Fer. Il est aussi impossible de définir un nombre précis de phases distinctes et une durée relative de ces phases. On insistera donc sur le matériel assurément identifié comme laténien et sur les quelques informations, parfois non négligeables, dont il apparaît porteur.

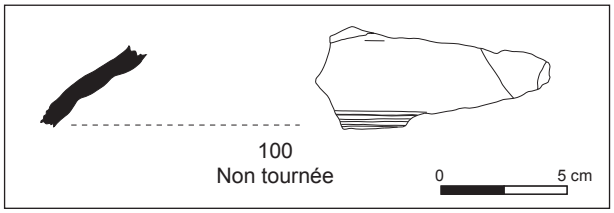


Fig. 12. *La céramique de la fosse 59 (M. Saurel).*

La céramique du second Âge du Fer

Quelques éléments laténiens anciens ?

Quelques éléments probablement laténiens, mais difficiles à attribuer précisément proviennent de divers contextes du site (fig. 13).

La fusaïole entière découverte dans le trou de poteau 40 est d'une forme conique connue dans les premiers temps de La Tène. Ce type figure en effet dans le mobilier du site de Tagnon « La Fricassée » (Ardennes) (Bazelaire *et alii*, 1993). Faute d'une documentation plus systématique sur le sujet, on ne peut exclure son appartenance à une autre période.

Le fragment de céramique mi-fine non tournée orné d'impressions couvrantes à la pointe mousse n° 17 de la structure 162 renvoie à des récipients situliformes à décor

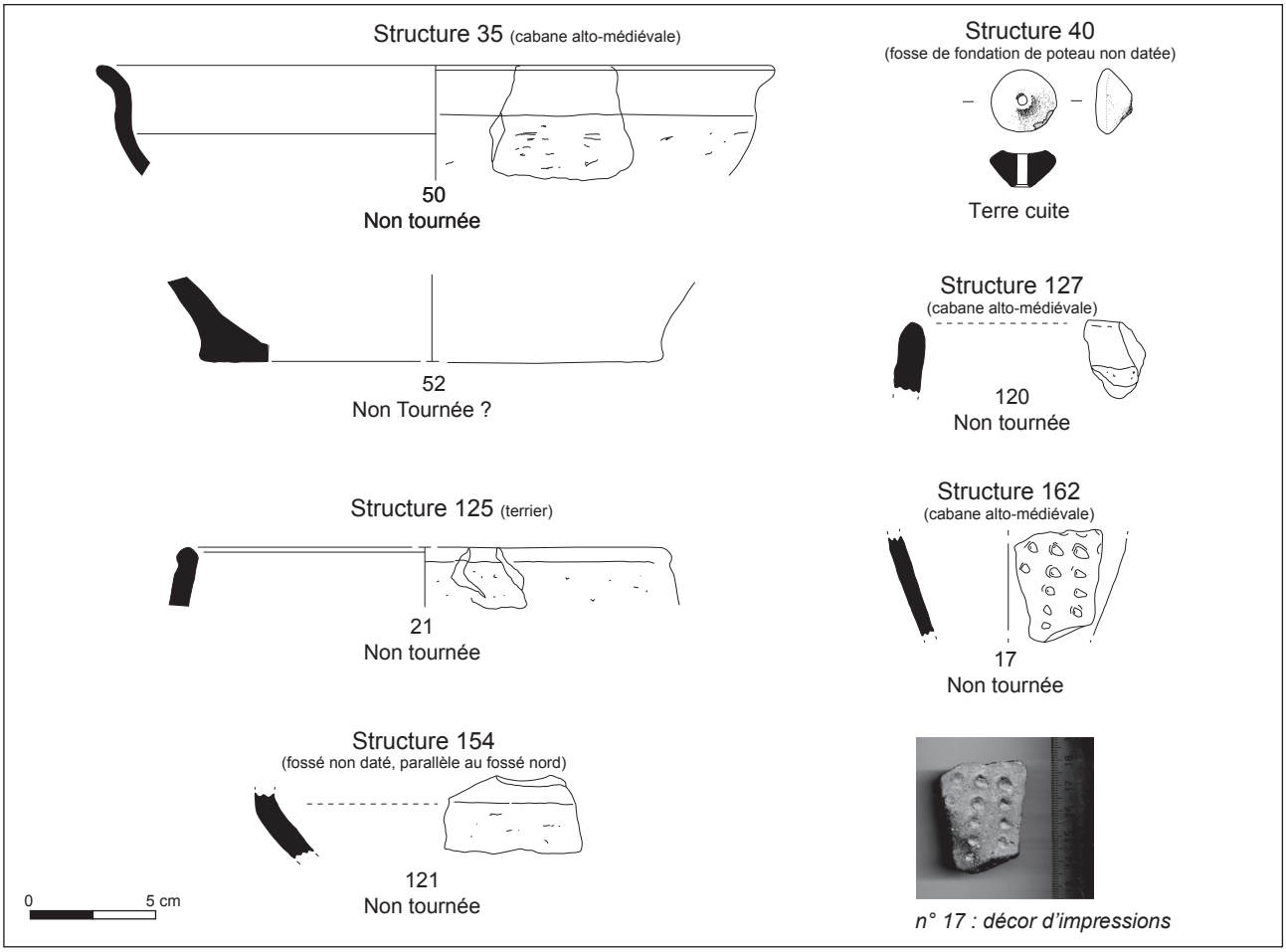


Fig. 13. *La céramique des structures avec des éléments laténiens (A. Delor-Ahü, M. Saurel. Cliché : M. Saurel).*

couvrant plutôt caractéristiques de La Tène B, même si là encore une chronologie plus précise des décors reste à préciser.

La céramique du fossé 10-25

L'ensemble de vaisselle le plus représentatif pour la Protohistoire récente est celui du segment de fossé 25 (fig. 14). Il est constitué d'éléments détritiques, mais avec parfois une portion non négligeable des récipients. Une fois isolées des résidus plus anciens, quelques formes ressortent, de vaisselle culinaire et de vaisselle fine. L'association du pot à col concave et rang de petites impressions à la jonction du col et de l'épaule (n° 104) et de la jatte profonde de forme simple (n° 105) renvoie à une combinaison traditionnelle pour la vaisselle culinaire de La Tène C, observée en particulier dans le nord de la plaine champenoise (Saurel, 2007, p. 20 et 22). Toutefois, les types, de pots en particulier, varient sensiblement dans le temps et dans l'espace et c'est dans l'ensemble remarquable du fossé d'enclos de Sézanne « L'Ormelot » (Marne) que l'on rencontre les parallèles les plus directs, dans la morphologie comme dans la technique (Saurel, 2010) (fig. 15). La forte parenté technique pourrait même amener à se poser la question de la diffusion d'une production à l'échelle micro-régionale. L'abondant rejet de vaisselle du fossé de Sézanne a été daté entre le milieu de La Tène C1 et le milieu de La Tène C2, la faible documentation dans le secteur ne permettant pas de préciser pour l'instant plus avant. L'autre point de recoupement avec l'ensemble de Sézanne, c'est la présence d'une vaisselle fine à décor au lissoir, externe et/ou interne.

En effet, le fossé 25 a livré, dans les mêmes strates où se concentraient les pièces d'armement, des restes de formes basses portant un décor lissé recherché (fig. 14, n^{os} 108 et 109). Les caractères techniques permettent de reconnaître deux individus distincts en dépit de la petitesse des fragments. D'après l'observation macroscopique, tous deux sont d'une pâte fine à inclusions peu apparentes, d'une texture faiblement sableuse, mais la pâte du n° 109 présente une densité plus notable de fines inclusions de quartz. Les fragments de la paroi très inclinée n° 109 ont un fini jouant sur l'alternance des zones mates et polies. Il s'agit d'une production régulière, mais le mode de finition a effacé les traces de montage et l'utilisation du tour reste très hypothétique. Au contraire, l'épaulement anguleux n° 108, dont l'orientation est incertaine, présente sur l'intérieur de la paroi des stries de tournage bien visibles et le procédé mécanique a été utilisé pour tout ou, peut-être plus probablement, pour

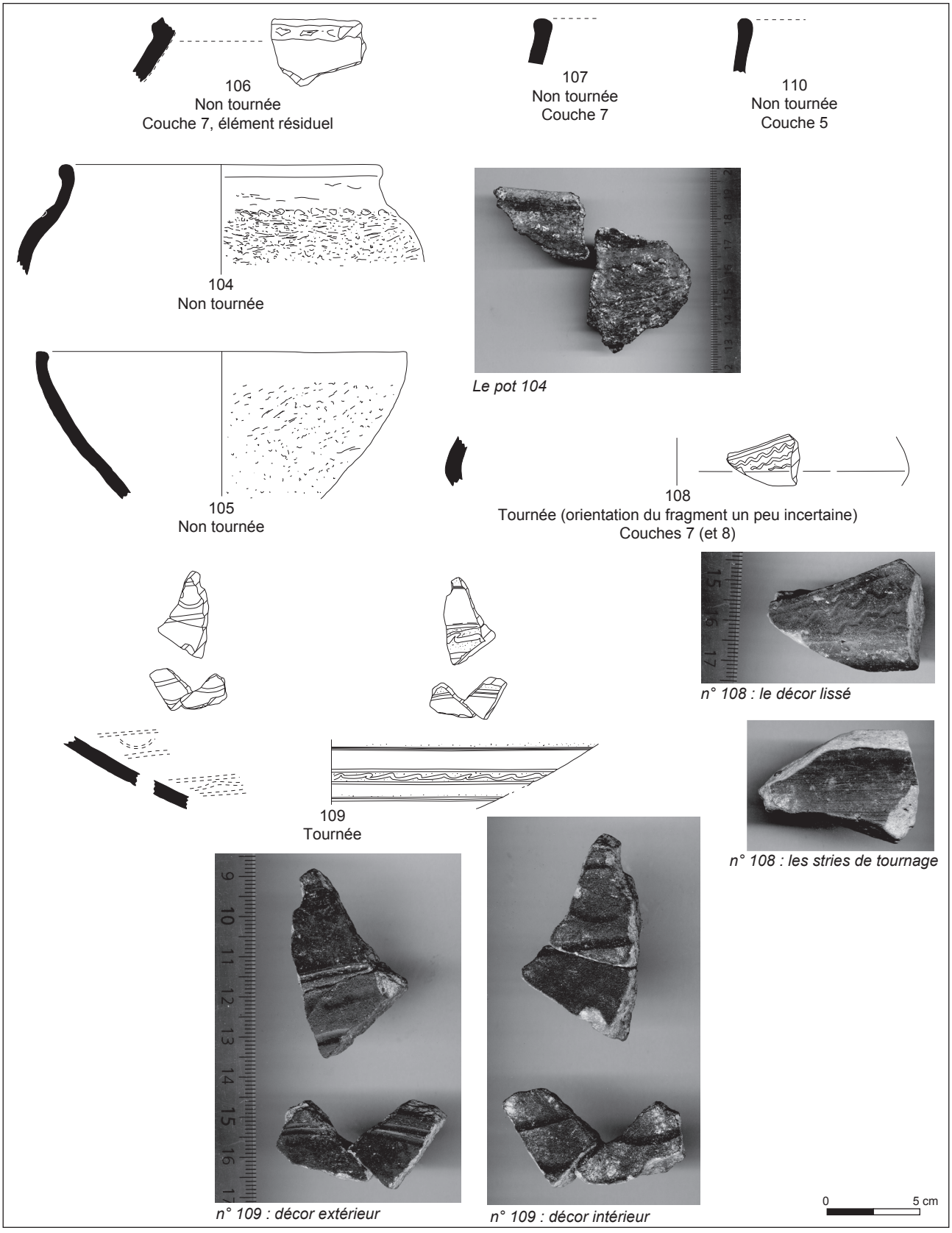


Fig. 14. *La céramique du fossé d'enclos nord n° 25 (M. Saurel).*

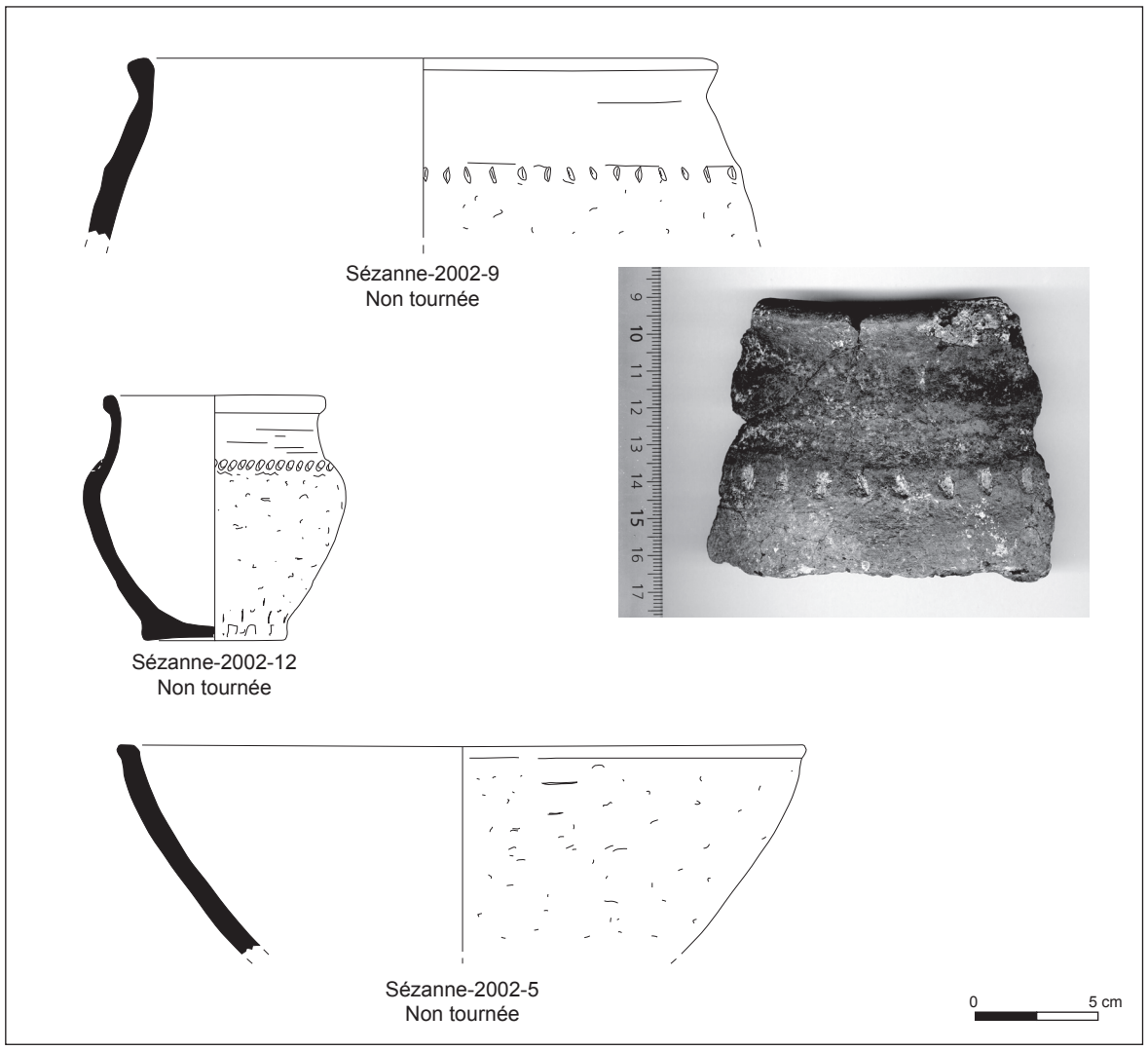


Fig. 15. *La céramique du fossé d'enclos de Sézanne « L'Ormelot » (Marne) : échantillon de la céramique commune (I. Turé, M. Saurel. Cliché : M. Saurel).*

partie du montage. La coloration claire, orange à cœur et sombre au niveau superficiel indique aussi un mode de cuisson différent de celui du n° 109 intégralement sombre avec une légère couche plus claire sous la surface interne. Les procédés ornementaux sont similaires, mais la composition du décor est distincte. La paroi n° 109 appartient à une forme basse qui ne peut être restituée, mais dont les surfaces intérieures et extérieures présentent des bandeaux, alternativement polis et mats, délimités par de légères cannelures horizontales à la pointe mousse. Les bandeaux mats portent un motif de ligne ondée. Le fragment n° 108, d'orientation incertaine, appartient sans doute à une forme basse à épaulement un peu anguleux. Les formes les plus proches se rencontrent entre autres à Sézanne où les formes basses carénées présentent un méplat au-dessus de l'épaulement, ornementé dans un cas d'un motif irrégulier de type zigzag, et à Châtenay-sur-Seine « Le Maran » (Seine-et-Marne), daté de la fin du III^e^ s., où les épaulements sont souvent surmontés d'une cannelure bien marquée (Séguier, 2009, p. 115). Il n'y a pas de correspondance exacte et la rareté de la documentation pour cette période dans un secteur géographique plus proche limite pour l'heure l'analyse morphologique. D'ailleurs, un diagnostic récent à Ramerupt sur la haute vallée de l'Aube a livré dans un contexte funéraire une forme basse tournée à carène anguleuse à l'épaule portant un décor lissé combinant demi-cercles opposés et tracés ondés se croisant (fig. 16). Un cordon en relief délimite la base du col, perdu. C'est sans doute la comparaison la plus proche pour

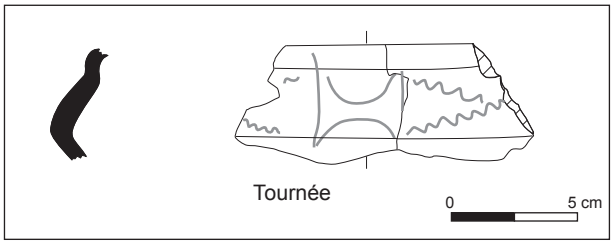


Fig. 16. *La céramique à décor lissé du diagnostic de Ramerupt « Cour Première » (Aube) en 2011 (J. Deborde).*

le vase de Semoine et seules de nouvelles fouilles régionales permettront de préciser un éventuel faciès micro-régional et son extension.

L'attribution à La Tène C, entre La Tène C1b et La Tène C2a, est très probable, et les comparaisons plus larges pour le décor vont dans le même sens. Le procédé décoratif est globalement bien représenté entre le milieu de La Tène B et la fin de La Tène C, mais il connaît son plein épanouissement dans la région entre la fin de La Tène B2 et La Tène C1, au cours du IIIe s. av. J.-C. L'ensemble des Mesneux « Savigny » (Marne) à La Tène C1 illustre cette période d'apogée (Saurel, 2007 ; Saurel, Moreau, à paraître). Les décors géométriques rectilignes dominent, mais la structure 4 a entre autres livré une panse avec un décor combinant des lignes ondées diversement orientées sur un fond mat.

Le thème de la ligne ondée apparaît bien documenté vers le sud-ouest, dans la zone de confluence Seine-Yonne. Dans la typologie des décors de J.-M. Séguier, ces motifs apparaissent sous les appellations D411, pour la céramique non tournée, et D810, pour la céramique tournée, et connaissent un premier développement dans l'étape IV, équivalent à une phase avancée de La Tène B2 et au début de La Tène C1 (Séguier, 2009). Ce type de décor se rencontre aussi dans l'ensemble de Châtenay-sur-Seine « Le Maran » daté de la fin du IIIe s. et présentant de nombreuses affinités avec la céramique du fossé de Sézanne (*ibid.*, p. 115).

Au-delà, on rencontre des décors couvrants au lissoir dans lesquels se combinent tracés rectilignes et lignes ondées, dans d'autres régions. Ils commencent à se développer en Limagne d'Auvergne à La Tène B2b et caractérisent en particulier l'étape correspondant à La Tène C1 (Augier *et alii*, 2007, p. 148-149). Une forme basse à épaulement porte sur la panse un décor comprenant des séries obliques de lignes ondées délimitées par des tracés rectilignes apparenté à celui du vase n° 108. Les décors lissés ondés se rencontrent toutefois encore dans ces régions à La Tène C2. Il en est de même dans le répertoire des sites lorrains laténiens. La combinaison ligne ondée et ligne droite au lissoir (souvent en bandeaux horizontaux, comme sur le vase n° 109) est bien présente à La Tène C1, C2 et jusque dans La Tène D (Deffressigne, Tikonoff, à paraître). En Picardie, l'ensemble funéraire de Tartigny a livré une série de céramiques portant des motifs au lissoir sur fond mat et la ligne ondée encadrée apparaît bien représentée (Massy *et alii*, 1986). Cet ensemble se rattache probablement à la fin de La Tène B2 et à La Tène C1a (Friboulet *et alii*, 2007).

Certaines remarques précédentes conduisent à un rapprochement culturel probable avec l'univers sénonais. Cette ouverture vers le sud-ouest et la vallée de la Seine a déjà été observée sur le site de Sézanne « L'Ormelot ». Le lien avec la production céramique du territoire des Tricasses à La Tène C ne peut être évalué, tant cette production est mal documentée, mais à travers les sites de Sézanne, Semoine ou Ramerupt, semble émerger un faciès dont les limites et le contenu restent à définir.

Par ailleurs, ces deux formes basses peuvent être considérées comme des pièces assez remarquables, l'une par la combinaison d'un décor interne et externe d'une grande finesse de réalisation, l'autre non seulement par une composition décorative là aussi recherchée et soignée, mais encore par la technique de fabrication. Si réduits soient-ils, ces restes pourraient être ainsi les témoins fugaces de la consommation d'une vaisselle de belle qualité sur le site de Semoine. En effet, ces coupes figurent dans les contextes d'habitat, mais en général dans une proportion réduite, quelques individus seulement, comme dans le silo 3 des Mesneux « Savigny » ou dans le silo 5002 de Champfleury « La Bascule », ce qui reflète sans doute leur représentation au sein du vaisselier domestique (Saurel, Moreau, à paraître) ; la présence parmi les restes du fossé de deux de ces objets n'est peut-être pas totalement fortuite, sans que l'on puisse accorder une valeur statistique.

Le segment de fossé 10 n'a livré que quelques maigres résidus, mais parmi eux ressort un élément plus significatif. Le petit fragment d'épaulement probablement tourné évoque les formes basses fines du silo 195 du site de Varennes-sur-Seine « Volstin » représentatif de l'étape IV de la Bassée (Séguier, 2009, p. 96) (fig. 17, n° 102). Cependant des formes similaires non tournées existent dans des phases un peu plus anciennes à La Tène B. Le fond non tourné n° 101 présentant l'amorce d'un décor de sillons verticaux au peigne ne peut être daté que plus largement de La Tène A-C, alors que le fond soulevé peut-être tourné n° 103 pourrait être une production plus tardive.

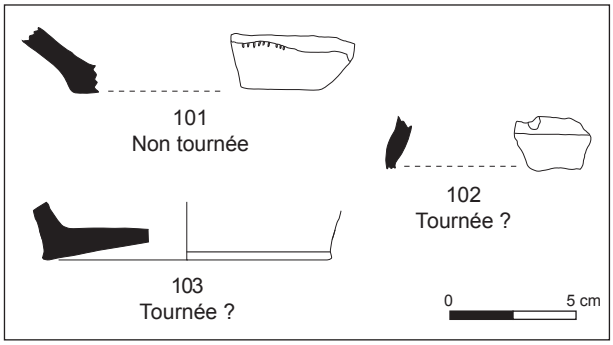


Fig. 17. *La céramique du fossé d'enclos nord n° 10 (A. Delor-Ahü, M. Saurel).*

La céramique hétérogène du fossé 15

L'ensemble du fossé 15 est plus complexe à aborder (fig. 18). Le matériel romain provenant des niveaux sommitaux y est bien représenté et les éléments protohistoriques, roulés, altérés, résistent à l'analyse et peuvent être interprétés de diverses manières. Deux épaules de pots à rang d'impressions arrondies pourraient renvoyer à des productions de La Tène B-C1 en particulier, mais tout autant à des récipients du premier Âge du Fer. Le bord rentrant à lèvre amincie pourrait appartenir à une forme simple du Hallstatt D, mais des formes similaires existent aussi dans les contextes de La Tène B-C dans le secteur Vesle-Marne et plus au sud (Saurel, 2007, p. 22). L'épaule de vase de stockage avec départ de col concave et paroi interne présentant des éclats, pourrait au contraire évoquer des productions plus

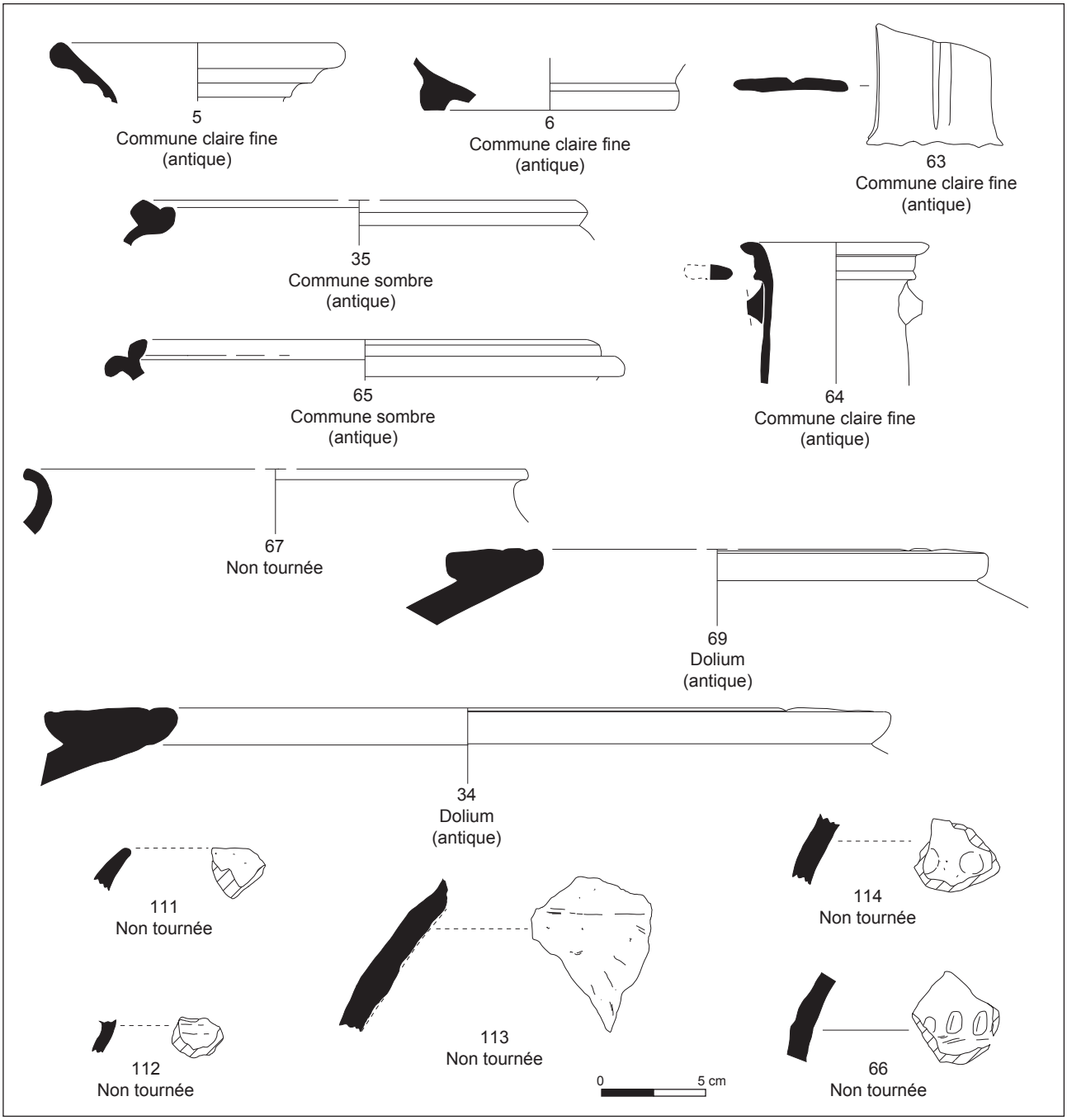


Fig. 18. *La céramique du fossé d'enclos sud n° 15 (A. Delor-Ahü, M. Saurel).*

récentes, vers la fin de l'Âge du Fer, de même qu'un bord à col très concave et pâte dure (67). Seul un bord, en surface, roulé, apparaît s'inscrire avec une forte probabilité dans La Tène B-C. Au seul vu de ces résidus, rien ne permet de juger de la relation chronologique avec le fossé 10-25.

La céramique associée au bâtiment de la fin de l'Âge du Fer

Les rares tessons de céramique présents dans le comblement des fosses de fondation du bâtiment, y compris dans le négatif des poteaux, ne renvoient pas à un faciès homogène. Ils semblent correspondre selon les cas à des résidus d'occupations antérieures (Bronze final ? phase plus ancienne de l'Âge du Fer ?), à des intrusions postérieures à la disparition des poteaux (tesson romain dans la fosse 50) ou à des éléments contemporains du fonctionnement (fig. 19). Le grand fragment de pot recuit retrouvé dans la fosse 50, le plus significatif pour la datation, appartient à La Tène C2-D. La régularité et les lignes internes du bord indiquent sans doute l'utilisation d'un tour, au moins pour la phase finale du montage. La pâte sableuse, assez dure, est

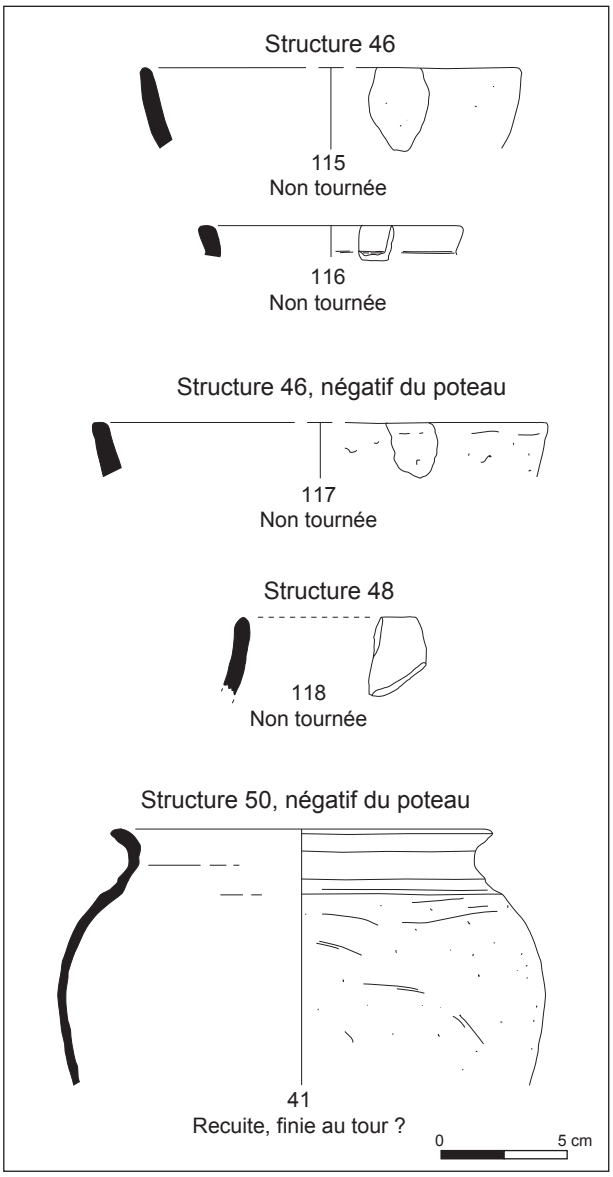


Fig. 19. *La céramique des fosses de fondation des bâtiments laténiens (A. Delor-Ahü, M. Saurel).*

d'une coloration sombre à cœur et ocre orangé en surface, y compris au niveau de certaines fractures. Cette teinte claire est donc sans doute liée à une exposition accidentelle du récipient à une source de chaleur. La paroi externe de la panse est laissée volontairement rugueuse. La technique et la morphologie du récipient, arrondi, avec un col concave assez court et mouluré prolongé par une lèvre oblique, s'inscrivent dans la fin de l'Âge du Fer. Une forme de pot apparentée, à panse peignée, apparaît ponctuellement dans le fossé de Sézanne déjà évoqué. La technique pourrait aussi évoquer l'emploi d'un procédé mécanique, mais elle semble moins évoluée. En définitive, un type de récipient proche apparaît plus couramment dans des contextes de La Tène D. Il est présent ainsi dans le fossé du site enclos de Ronchères « Le Bois de la Forge » et dans celui de Vrigny « Le Champ Méa », dans des ensembles de vaisselle attribuables à La Tène D1b-D2a (Malrain *et alii*, 2010, p. 66 ; Saurel, Moreau, à paraître). Une attribution entre La Tène C2 et le début de La Tène D2 est donc envisageable, plutôt dans une phase avancée, vers La Tène D1b-D2a.

À proximité, une écuelle à profil en S figurait dans le remplissage de la structure 35, plus récente. La forme à col concave court et léger ressaut à la jonction avec un épaulement assez arrondi évoque aussi La Tène C-D (Saurel, Moreau, à paraître) (fig. 13, n° 50). La technique employée, sans utilisation du tour, et avec une finition à la pointe mousse de l'extérieur du bord et de l'intérieur de la panse, inciterait à retenir une datation à La Tène C.

LES RESTES ANIMAUX (P. Méniel)

La plupart des ossements animaux sont très bien conservés, quelques-uns sont marqués par les radicelles de plantes, mais cela n'affecte pas trop les conditions de lecture des traces de découpe. Les deux fossés ont fourni l'essentiel du mobilier, à savoir 90 restes pour le fossé interrompu (noté 10 et 25) ayant livré des armes et 112 restes pour le fossé 15. Le reliquat, soit 16 restes, provient de quatre poteaux et d'un tronçon de palissade.

La présence d'armes ployées est une caractéristique marquante de ce site. La question pour les animaux est de voir dans quelle mesure ils peuvent témoigner de sacrifices. Malheureusement la vision que nous avons du site est assez restreinte et le nombre de vestiges exhumés est faible ; tout cela n'en facilite pas l'étude.

Les animaux en présence

Les bœufs et les chevaux sont représentés par des os entiers qui nous offrent l'occasion d'établir une série d'estimations de statures. Contrairement à l'habitude, les métapodes entiers sont relativement peu représentés, au profit des os longs de membres, dont plusieurs radius.

Pour les bovins, les résultats sont compris entre 1,09 et 1,23 m (n = 5), pour les chevaux, entre 1,25 et 1,36 m (n = 5). Ces valeurs s'inscrivent bien dans les domaines de variations des animaux de l'Âge du Fer. Parmi les os des plus grands se trouve un radius dont l'extrémité distale n'est pas épiphysée (sa longueur a été estimée), et qui n'a donc pas achevé sa croissance ; sa taille, déjà estimée à 1,36 m, ne pouvait donc que s'accroître par la suite.

Les effectifs en présence fragilisent les moyennes, mais on peut remarquer que les chevaux sont plutôt grands (m = 132).

Le fossé 10-25

Quatre-vingt-dix restes, dont 87 déterminés, ont été recueillis dans cette structure. En volume (estimé ici à partir des poids de restes), ce sont les chevaux (51 %) et les bœufs (44 %) qui représentent l'essentiel de cet ensemble. En nombres de restes, les choses sont un peu différentes, puisque les caprinés atteignent les chevaux, avec une vingtaine de restes chacun, alors que le bœuf, avec 34 pièces, occupe la première place. Le porc (10 restes), le chien (1 dent), et le lièvre (3) assurent le complément.

Les restes de bovins sont manifestement issus d'animaux d'âges variés : l'aspect des os permet de dénombrer huit juvéniles, trois immatures et onze adultes. Le seul maxillaire qui permette une estimation d'âge dentaire provient d'un sujet de deux ans environ.

Les restes de chevaux de ce fossé sont issus de sujets adultes, voire séniles. Les deux éléments permettant des estimations d'âge, un crâne de jument (12 ans) et une mandibule d'étalon (13 ans), montrent que certains adultes sont déjà assez âgés.

Les trente-quatre restes de bœufs sont des os de cuisses (26 % du nombre et 37 % du poids de restes), d'épaules (12 et 23 %), des vertèbres (23 et 17 %) et des parties de crânes (15 et 13 %) ; les autres régions, mandibules, côtes et pieds, sont très peu représentées.

Les dix-neuf restes de chevaux sont largement dominés par les os de l'épaule (32 % du nombre et 40 % du poids de restes) et les têtes (53 et 50 %, dont des éléments de crânes pour 42 et 24 %) (fig. 20).



Fig. 20. *Crâne de cheval et crâne de bœuf ensevelis à l'ouest de l'entrée (fossé 25) (R. Durost).*

Des os de ces deux animaux présentent des traces de découpe : trois vertèbres, une scapula, un humérus et un fémur de bœufs, deux scapula et deux humérus de chevaux. Tout cela montre que la viande de ces animaux a été prélevée, sans doute pour être consommée.

La sélection de ces restes répond à des règles très particulières, qui n'ont rien de commun avec ce que l'on observe habituellement dans les dépotoirs domestiques : la prédominance des bœufs et des chevaux et le choix des parties de ces deux animaux sont tout à fait particuliers.

Le fossé 15

Cent treize restes, dont 94 déterminés, ont été recueillis dans ce tronçon de fossé. Là encore les os de bœufs (60 % du poids de restes) et de chevaux (35 %) représentent l'essentiel du volume du mobilier osseux. Les autres espèces sont très secondaires : le porc avec quatre restes, les caprinés avec dix, le chien avec trois et le cerf avec deux os.

Les os de bœufs témoignent également d'une sélection, mais selon des règles un peu différentes de celles mises en évidence dans l'autre fossé : la cuisse (29 % du nombre et 19 % du poids de restes), l'épaule (25 et 28 %), les mandibules (15 et 32 %) et les vertèbres (12 et 7 %) représentent l'essentiel.

Dix os de bœufs proviennent de sujets juvéniles, neuf d'immatures, dix-neuf d'adultes et un de sénile. Aucune règle de sélection ne peut être fondée sur ces indications ; la seule estimation d'âge dentaire fait état d'un sujet de trois ans environ.

Pour le cheval, on ne trouve pas trace de la dualité observée dans l'autre fossé, dents, vertèbres, épaule et pieds sont beaucoup mieux représentés que les autres régions ; on remarque l'absence du crâne, mais une éventuelle complémentarité entre ces deux ensembles est remise en cause par la relative bonne représentation des os de l'épaule dans les deux dépôts.

Les âges des chevaux sont beaucoup plus variés que dans l'autre fossé. Cela tient à la présence d'une scapula d'un poulain très jeune, mais aussi à des restes de sujets juvéniles ou immatures. La seule mandibule permettant une estimation provient d'un sujet de deux ans environ.

Les restes des autres espèces n'appellent guère de commentaires ; ceux des caprinés sont dominés par les os longs des membres, ceux du cerf (humérus et côte) proviennent probablement d'un animal consommé.

Les autres structures

Elles sont trop pauvres pour être traitées individuellement. On peut remarquer l'absence de restes de chevaux dans les poteaux et les fondations de palissades. Le bœuf conserve une prédominance (37 % du nombre de restes) particulièrement sensible sur le poids des restes (86 %) ; s'y ajoutent quelques restes de porcs et de caprinés.

Conclusions

Malgré la vision partielle que nous avons du site et les quantités assez restreintes, les ensembles de vestiges animaux présentent des particularités assez marquées pour pouvoir être différenciés de ce qui proviendrait d'un dépotoir domestique.

Seuls les deux fossés ont livré suffisamment d'ossements pour permettre quelques conclusions. Ils partagent une nette prédominance des bœufs et des chevaux sur les autres espèces, et présentent des séries d'ossements découpés et sélectionnés. Toutefois les règles de sélection ne sont ni identiques, ni complémentaires. D'autre part des divergences semblent apparaître quant au choix des sujets.

L'explication des règles de sélection qui ont présidé à la constitution de ces quatre ensembles n'est pas évidente : seules la rareté des côtes et la fréquence des os d'épaules sont communes à tous ces ensembles ; la fréquence élevée des vertèbres caractérise trois des quatre lots (les autres observations ne sont relatives qu'à un ou deux ensembles). Si l'on considère que ces restes sont ceux d'animaux découpés à des fins bouchères, nous serions plutôt en présence de restes de boucherie que de rejets d'assiette. Mais cette tendance ne suffit pas à rendre compte de l'inventaire des os de chevaux

du fossé 10-25, sans doute trop particulier pour se prêter à une explication d'ordre purement pratique. Nous nous heurtons là aux limites de l'échantillon, qu'il conviendrait d'accroître si l'on veut essayer de pousser plus loin cette enquête.

LES ARMES (G. Bataille)

En préalable, nous tenons à préciser que tous les objets ont été radiographiés par l'IRRAP (actuellement Conservare) de Compiègne et certains, comme l'épée iso 23 et le système d'entrée et de suspension de fourreau iso 25.1 du fossé 10 ont été partiellement restaurés. Pour compléter ce travail, il a été nécessaire de réaliser un nettoyage par microsablage de certaines pièces non traitées par l'IRRAP et pour lesquelles les radiographies n'apportaient pas suffisamment d'informations pour conduire leur analyse (opération réalisée à Bibracte).

Ce corpus métallique se compose au total de cinquante-six fragments d'objets en fer qui représentent un nombre minimum de sept individus. Il s'agit uniquement de pièces d'armement soit : quatre fourreaux, une épée, un *umbo* de bouclier et un fer d'arme d'hast. Les découvertes se partagent en deux ensembles, l'un provenant du fossé 10 et l'autre du fossé 25, de part et d'autre d'une interruption. Ces ensembles d'objets présentent tous deux des faciès caractéristiques de la première moitié du IIe siècle avant notre ère.

Inventaire analytique des armes du fossé 10 (fig. 21)

Iso 21

Mis au jour au fond de la couche 9 (fig. 22), ce groupe de vestiges est constitué de dix-huit fragments de tôles avers et revers d'un même fourreau en fer et pèse 150 g.

Un élément de suspension encore fixé sur un segment du fourreau est présent parmi les bris (fig. 21, n° 21.1). Il mesure 7,5 cm de longueur sur 5,4 cm de largeur pour un poids de 70 g. Ce pontet se termine à son extrémité proximale par une agrafe rectiligne permettant de consolider sa fixation au fourreau par pincement. Ses critères morphologiques permettent de classer cette pièce comme appartenant au groupe 6 de fourreaux défini par Th. Lejars d'après le mobilier de Gournay-sur-Aronde, c'est-à-dire un groupe caractéristique de La Tène C2, soit de la première moitié du IIe siècle av. J.-C. (Lejars, 1994).

Des collages entre les éléments de fourreau iso 21 ont été identifiés avec ceux d'autres numéros d'isolations, les iso 22 et 25.3 décrits ci-dessous.

Iso 22

Prélevé à l'interface des couches 9 et 10 (fig. 22), le mobilier recueilli sous ce numéro d'isolation se compose de quinze fragments de tôles de fourreau en fer, pesant 124 g. Ces pièces appartiennent indubitablement à un même objet, et quelques collages permettent d'affirmer qu'il s'agit des fragments de la tôle avers du fourreau iso 21 décrit précédemment.

Iso 23

Mis au jour à l'interface entre les couches 9 et 10 (fig. 22), accompagné d'un sacrum de bœuf, ce numéro d'isolation correspond à une épée en fer (iso 23.1) d'un poids de 610 g, dont la pointe a été retrouvée dans la couche 5, plus profonde (fig. 21, iso 25.4).

L'épée, sans sa pointe, mesure au total 80 cm de longueur (restitué). Elle a une soie plate en partie conservée. Cette dernière présente une section en forme d'olive d'environ 0,5 cm d'épaisseur et mesure 8,5 cm de longueur (fig. 23). Une croisière d'un type dit campaniforme (ou en chapeau de gendarme) se trouve à la jonction entre la soie et la lame. La lame, quant à elle, mesure 73,5 cm de longueur et présente une section ovoïde. Les tranchants se resserrent graduellement de la croisière à la pointe. Ainsi, la largeur de lame est de 5,1 cm sous la croisière, de 4,4 cm en son milieu et de 3,3 cm juste avant le fragment cassé de la pointe. L'épaisseur de cette lame est de 0,5 cm sur presque toute sa longueur, mais celle-ci s'affine en s'approchant de la pointe et ne mesure plus que 0,3 cm avant le fragment de pointe cassée. Ce type d'épée est similaire à celle du dernier horizon de Gournay-sur-Aronde, soit de la fin de La Tène C2 (Brunaux *et alii*, 1985 ; Brunaux, Rapin, 1988).

Si on complète cet objet en y ajoutant sa pointe (iso 25.4), la longueur totale de l'épée est alors de 93 cm et la longueur de lame est de 79,5 cm, pour un poids de 624 g.

Cette épée présente de nombreuses traces de coups, de découpes et de déformations. Autant certains vestiges de coups peuvent être le fait de combats, autant les arrachements par cisaillement et la courbure longitudinale (fig. 21, A) de la lame ne laissent aucun doute sur le caractère volontaire de ce qu'il convient d'appeler des mutilations.

Iso 24

Exhumé de la couche 10, ce fer d'arme d'hast pèse 210 g pour une longueur totale (dépliée) de 28 cm (fig. 21, iso 24.1). Sa douille a un diamètre d'ouverture de 2 cm pour une épaisseur de 0,5 cm et une longueur de 6 cm. L'empennage présente une nervure centrale de 1 cm d'épaisseur et mesure 22 cm de longueur. La forme de la flamme est difficile à déterminer avec précision car elle est très endommagée et ne possède plus aucun de ses tranchants. Toutefois, sa morphologie générale suppose qu'il s'agit d'un modèle dit classique, similaire au type I défini par A. Rapin d'après le mobilier du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde (Brunaux, Rapin, 1988). La très grande stabilité de ce modèle empêche d'être précis quant à sa datation, ce type se retrouvant durant toute La Tène C et D.

L'état avancé de dégradation de cet objet est dû non seulement à la corrosion, mais également à des pratiques de destruction volontaires, comme l'indiquent la courbure longitudinale due à un ploiement, ainsi que les traces de coups et de découpes sur la flamme.

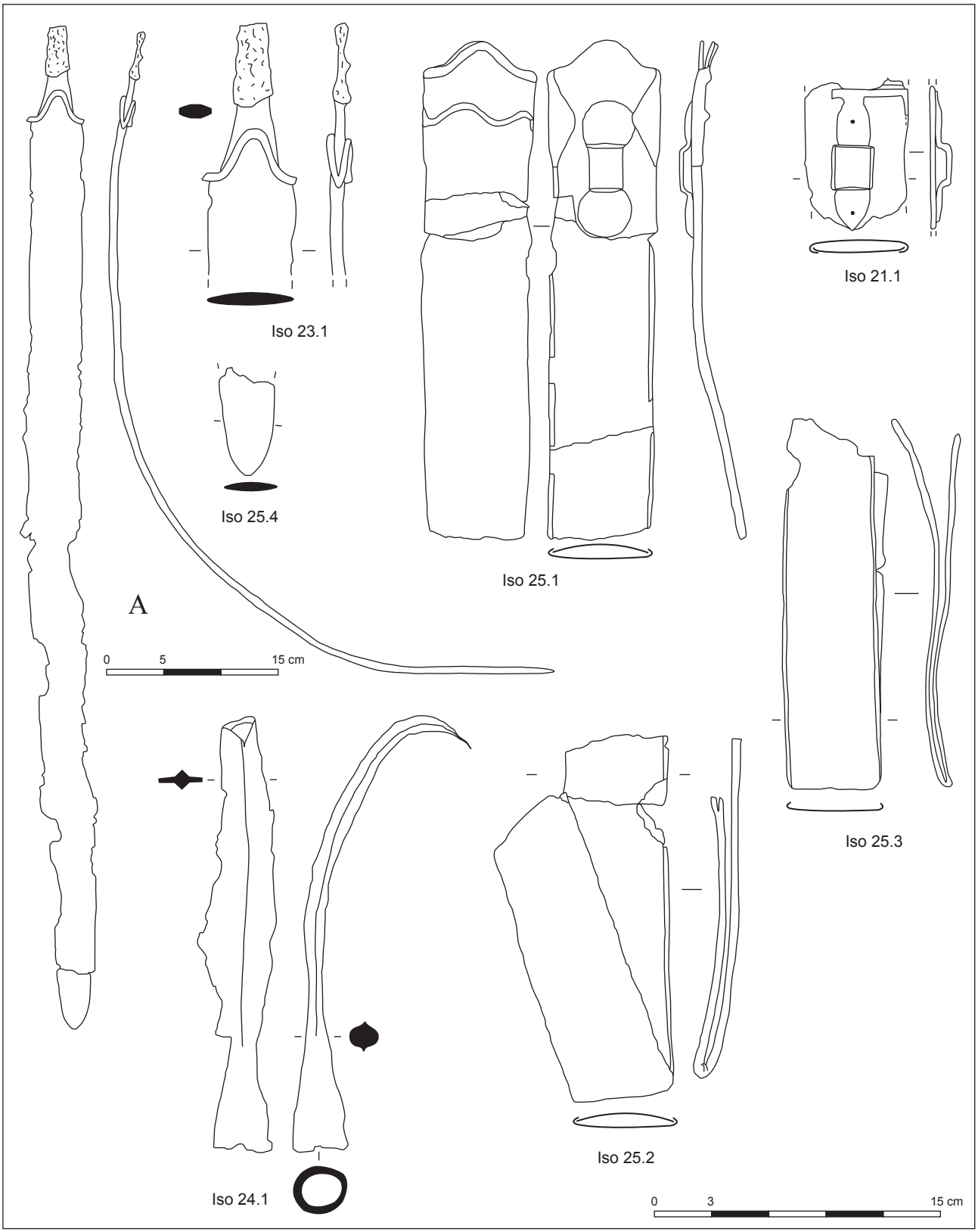


Fig. 21. *Fourniment déversé à l'est de l'entrée (fossé 10) (G. Bataille).*

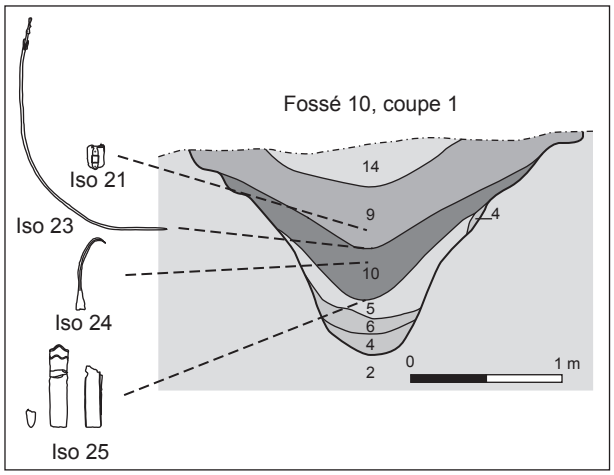


Fig. 22. *Emplacement des armes à l'est de l'entrée (fossé 10) (G. Bataille, R. Durost).*



Fig. 23. *Soie de l'épée (iso 23) après restauration à l'IRRAP (G. Basset).*



Fig. 24. *Fourreau d'épée (iso 25.1) après restauration à l'IRRAP (G. Basset).*

Iso 25

Sous ce numéro d'isolation, plusieurs objets en fer ont été identifiés : deux segments d'un même fourreau (fig. 21, n^os^ 25.1 et 25.2), une tôle revers d'un autre fourreau (n° 25.3) et l'extrémité distale de l'épée 23.1 (n° 25.4). Tous ces objets ont été exhumés dans la couche 10, immédiatement posés sur le niveau de gravelle le plus élevé (couche 5, fig. 22).

Iso 25.1

Il s'agit d'un système d'entrée et de suspension de fourreau en fer (fig. 24). L'objet pèse 225 g ; il est conservé sur 10,5 cm de longueur et sa largeur est de 6 cm. Les tôles avers et revers sont serties par repli de l'avers sur le revers.

L'entrée est d'un type campaniforme peu développé, mais celle-ci est renforcée sur sa face avers par une petite barre en fer épousant sa forme. L'état de conservation ne permet pas de déterminer comment est fixé cet élément de renfort, mais il semble qu'il soit solidaire de l'agrafe sinusoïdale, décorative et de renfort, située également sur l'avers de ce fourreau et qui se replie sur le revers par deux griffes triangulaires larges.

Le pontet est du type 9 de Th. Lejars et l'agrafe de renfort d'un type 12 précoce (Lejars, 1994). Ces deux critères typologiques ajoutés au type de l'entrée et au système de sertissage des tôles permettent de classer ce fourreau dans le groupe 7 défini par Th. Lejars *(ibid.)*. Cela permet d'attribuer ce fourreau à la fin de La Tène C2 ou au début de La Tène D1, soit au milieu du II^e^ siècle av. J.-C.

Iso 25.2

Il s'agit de quatre fragments appartenant au même fourreau, pesant 246 g. Ces quatre pièces se recollaient entre elles et avec l'objet 25.1, ne formant les vestiges que d'un seul et même fourreau. Des stigmates de bris volontaires sont visibles sur ce segment. Ainsi le fourreau a été replié sur lui-même et tronçonné.

Iso 25.3

Mêlé aux autres objets isolés sous le numéro iso 25, il s'agit également d'un segment de fourreau et plus exactement d'une tôle revers composée de quatre fragments. Cet objet pèse 143 g et on constate que cette tôle a été désolidarisée de son avers et repliée sur elle-même. Il est remarquable que cet élément se recolle avec le système d'entrée et de suspension iso 21.1.

Iso 25.4

Parmi les vestiges de l'iso 25, on constate également la présence de l'extrémité distale de l'épée iso 23 décrite plus haut. Celle-ci pèse 14 g et mesure 6 cm de longueur. Il s'agit d'une pointe à profil en V arrondi.

Analyse de l'ensemble métallique du fossé 10

Le point le plus remarquable est l'homogénéité chronologique de l'armement de cet ensemble. Toutes les pièces sont attribuables à un horizon récent de La Tène C2, soit plus précisément de la première moitié du II^e^ siècle av. J.-C.

Les dimensions de l'épée iso 23 permettent d'exclure son utilisation avec le fourreau 25.1. Seuls les éléments du

fourreau iso 21/22/25.3 présentent une métrologie compatible avec cette épée. De plus, les fragments de ces deux objets ont été retrouvés avec la même succession stratigraphique.

À ce sujet, l'analyse taphonomique des fragments d'armes est très instructive. Il est remarquable que la pointe de l'épée iso 25.4 provienne du fond de la couche 10, alors que le reste de cette arme a été mis au jour à l'interface des couches 9 et 10 (fig. 22). Cette situation se constate pour une autre pièce. Effectivement, la tôle de fourreau iso 25.3 appartient au même objet que les fragments iso 21 et 22, retrouvés plus haut dans la couche 9. Il apparaît clairement que l'amas d'objets iso 25 est constitué de fragments appartenant à trois pièces différentes (deux fourreaux et une épée), dont deux sont disséminés sur toute l'épaisseur des couches 9 et 10.

Cette situation permet d'émettre deux hypothèses. Soit tout le mobilier a été déposé en même temps et sans ordre dans le fossé. Dans ce cas, le mélange à l'intérieur de la couche 10 n'est dû qu'au hasard. Le matériel aurait ainsi été jeté, en même temps que le substrat de la couche 10, lors d'une phase de comblement volontaire du fossé. Mais cela aurait alors entraîné une désorganisation de l'ensemble, ce qui n'est pas corroboré par la fouille. Au contraire les éléments ont été retrouvés à plat, ce qui relève très certainement d'une réelle dépose sur le sol. Cet aspect tend plutôt à suggérer une seconde hypothèse : celle-ci permet d'envisager qu'il s'agit de dépôts constitués successivement. Cela signifie que la pointe d'épée (iso 25.4) a été déposée dans le fossé avant le reste de sa lame (iso 23) et que les fragments du fourreau iso 21/22 et 25.3 ont également trouvé successivement leur place dans le fossé. Ce constat permet de distinguer plusieurs moments. Tout d'abord, les éléments les plus profondément enfouis de l'épée (25.4) et du fourreau (25.3) ont été désolidarisés du reste de leur objet. Ensuite, ils ont été prélevés puis placés dans le fossé. La séparation entre la lame et sa pointe peut intervenir à deux moments : soit lors des manipulations rituelles qu'a subies l'objet, la pointe ayant été détachée, peut-être volontairement [les restaurations ayant été réalisées avant nos observations, nous ne pouvons pas affirmer qu'elle a été tranchée] ; soit cette extrémité distale s'est désolidarisée du corps de l'épée lors d'une exposition prolongée à l'air libre et aux intempéries, sous l'effet de la corrosion. Le bon état général de l'objet invite plus vraisemblablement à supposer que l'épée n'était presque pas oxydée avant d'être enfouie. Il est ainsi très probable que la pointe (iso 25.4) a été déposée seule dans le fossé, à la base de la couche 10, le reste de cette épée prenant place quelque temps plus tard au même endroit. Le laps de temps entre les deux dépositions est difficile à définir. Toutefois, l'état de corrosion entre ces deux fragments ne présente pas de différence notable, les deux faces de la cassure entre l'épée et sa pointe ne sont pas émoussées. Ainsi, il ne semble pas que l'épée soit restée très longtemps à l'air libre entre le moment où sa pointe s'est brisée et celui où elle a été enfouie. On peut donc affirmer que les deux gestes de rejet dans le fossé sont distincts, mais ils ne sont pas pour autant très éloignés dans le temps. Il est possible que ces deux instants se soient succédé très rapidement. De plus, ces quelques observations et l'homogénéité du substrat de la couche 10 plaident pour une grande rapidité de la mise en place de cette strate, donc pour une succession rapide des événements menant à la constitution de l'ensemble. Ces constatations sont les mêmes concernant les éléments du fourreau. Les manipulations observées sur l'iso 25.3 attestent la réalisation de pratiques de destruction avant l'enfouissement de l'objet, qui a également été réalisé en au moins deux temps. D'abord le fragment iso 25.3 est posé au fond de la couche 10, certainement en même temps que les autres fragments retrouvés ensemble et inventoriés sous le numéro d'iso 25, puis ont été déposés les fragments iso 22 et 21, lors d'une séquence ultérieure.

Ainsi, les armes retrouvées dans ce fossé 10 permettent d'affirmer que des pratiques rituelles, similaires à ce qui a déjà été observé sur des sanctuaires laténiens avérés (Bataille, 2008), se sont déroulées sur le site au cours de La Tène C2. Toutefois, cette phase est celle de leur utilisation et non de leur enfouissement au sein du fossé 10. Celui-ci n'intervient pas avant le début de La Tène D1, l'objet le plus récent étant le fourreau iso 25.1, attribuable au milieu du IIe siècle av. J.-C. et mis au jour au fond de la couche 10. La mise en place de cette couche 10 ne peut donc pas intervenir avant le début de la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C. Les armes présentes dans ce fossé 10 sont donc d'abord entrées sur le site. Comme il n'existe au maximum qu'une génération entre les armes les plus anciennes et les plus récentes, cette collecte a pu être réalisée en une seule fois, les armes pouvant appartenir à des guerriers d'âges différents, où avoir intégré les pratiques sur une certaine durée. Dans un deuxième temps, après leur première entrée sur le site, et certainement leur première utilisation rituelle, les armes ont subi des pratiques de destruction, puis certaines parties ont été rejetées dans le fossé, pendant que les autres éléments d'objets n'étaient pas encore déposés. Enfin, les derniers éléments ont été rejetés, de façon lacunaire, dans le fossé.

Ainsi, l'armement du fossé 10 de Semoine, malgré sa grande cohérence chronologique et le nombre limité de pièces, n'est pas le vestige d'un dépôt, mais d'une succession de dépôts au même endroit, le même objet pouvant être fractionné et déposé lors de plusieurs séquences distinctes.

Inventaire analytique des armes du fossé 25 (fig. 25)

Iso 1

Exhumé dans le dernier comblement du fossé (fig. 7, couche 13), ce premier objet isolé est un fragment de tôle de fourreau en très mauvais état qui n'a pu être dégagé de sa gangue de terre et d'oxyde sous peine de le voir se réduire en poussière. Il n'a par conséquent pas été possible de l'identifier plus précisément. Il provient d'une fine couche limoneuse calée entre les deux niveaux de gravelle sommitaux. Il est accompagné d'un potin (iso 2).

Iso 10

Ce numéro renvoie à deux fragments d'un même fourreau (fig. 25, 10.1 et 10.2), mis au jour à l'interface des couches 9 et 14 (fig. 26), à côté de l'iso 11 (fig. 9). Ils correspondent à une extrémité distale. Cette moitié inférieure de fourreau pèse 284 g, mesure 45 cm de longueur et 4 cm de largeur dans sa partie basse. On constate de nombreuses traces de mutilations volontaires. Ainsi, la bouterolle est manquante. Elle a sûrement été désolidarisée, comme l'atteste la trace de découpe de la tôle avers de l'extrémité distale du fourreau (iso 10.1), qui suppose qu'elle a été sectionnée pour prélever la bouterolle. Le deuxième fragment montre quant à lui des traces d'écrasements latéraux et des coups expliquant que les tôles avers et revers soient très écartées.

Iso 11

Cette partie proximale de fourreau a été retrouvée en deux fragments (fig. 25, 11.1 et 11.2), à côté de l'iso 10 (interface couches 9 et 14, fig. 26). Les deux tôles sont serties avers sur revers. Ces éléments pèsent 181 g et mesurent 35 cm de longueur pour une largeur de 4,7 cm à l'extrémité. L'entrée à une forme campaniforme très étroite. Le pontet de suspension est du type 7 de Th. Lejars, celui-ci étant fixé au revers par deux rivets et par une agrafe qui se resserre sur l'avers par deux pinces (Lejars, 1994). Il s'agit d'un système d'attache revers du type 10. Ce système d'entrée et de suspension permet de classer ce fourreau dans le groupe 6 défini par Th. Lejars *(ibid.)*. D'un point de vue chronologique, ce groupe de fourreau est caractéristique de

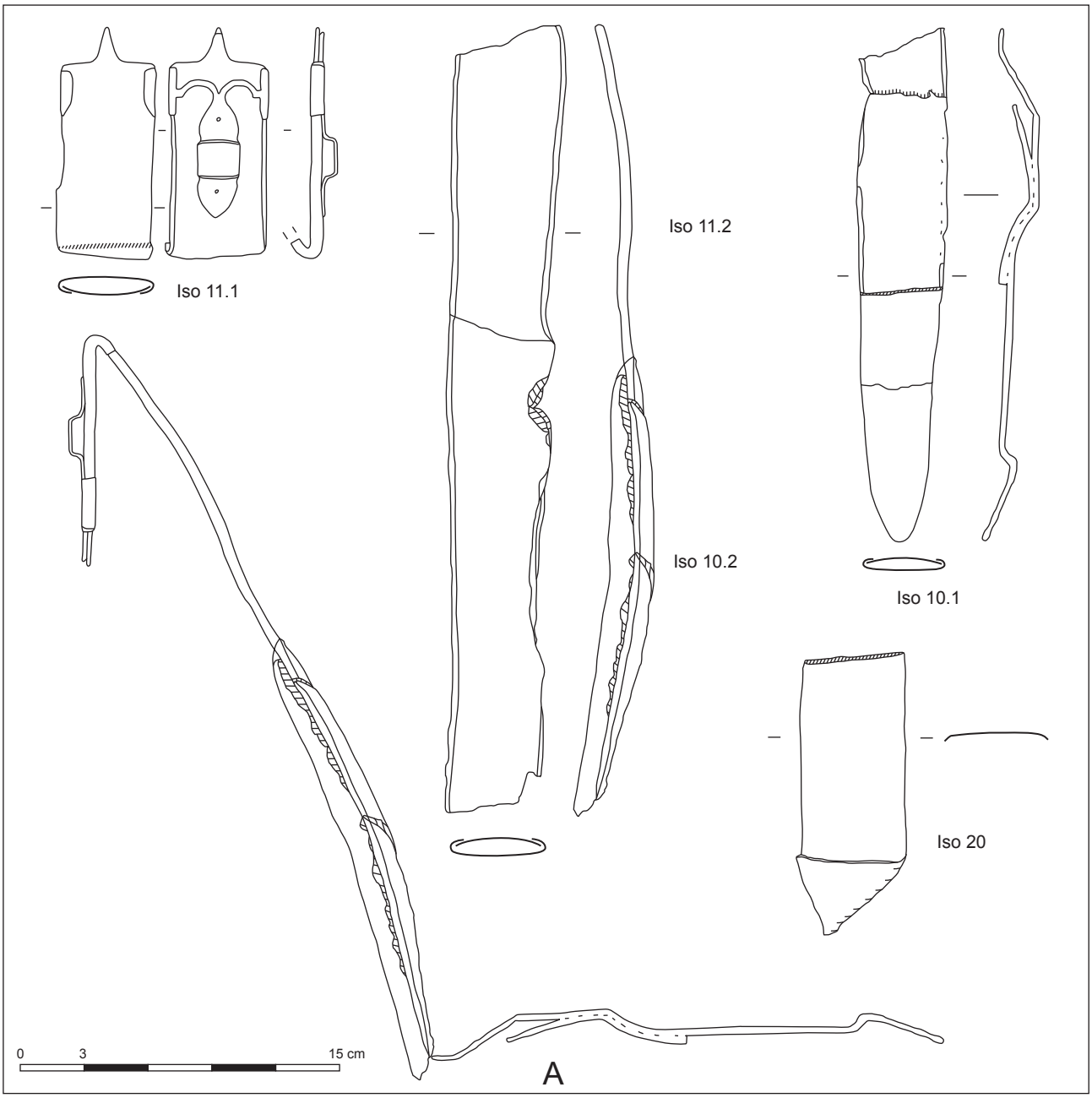


Fig. 25. *Fourniment déversé à l'ouest de l'entrée (fossé 25) : fourreaux (G. Bataille).*

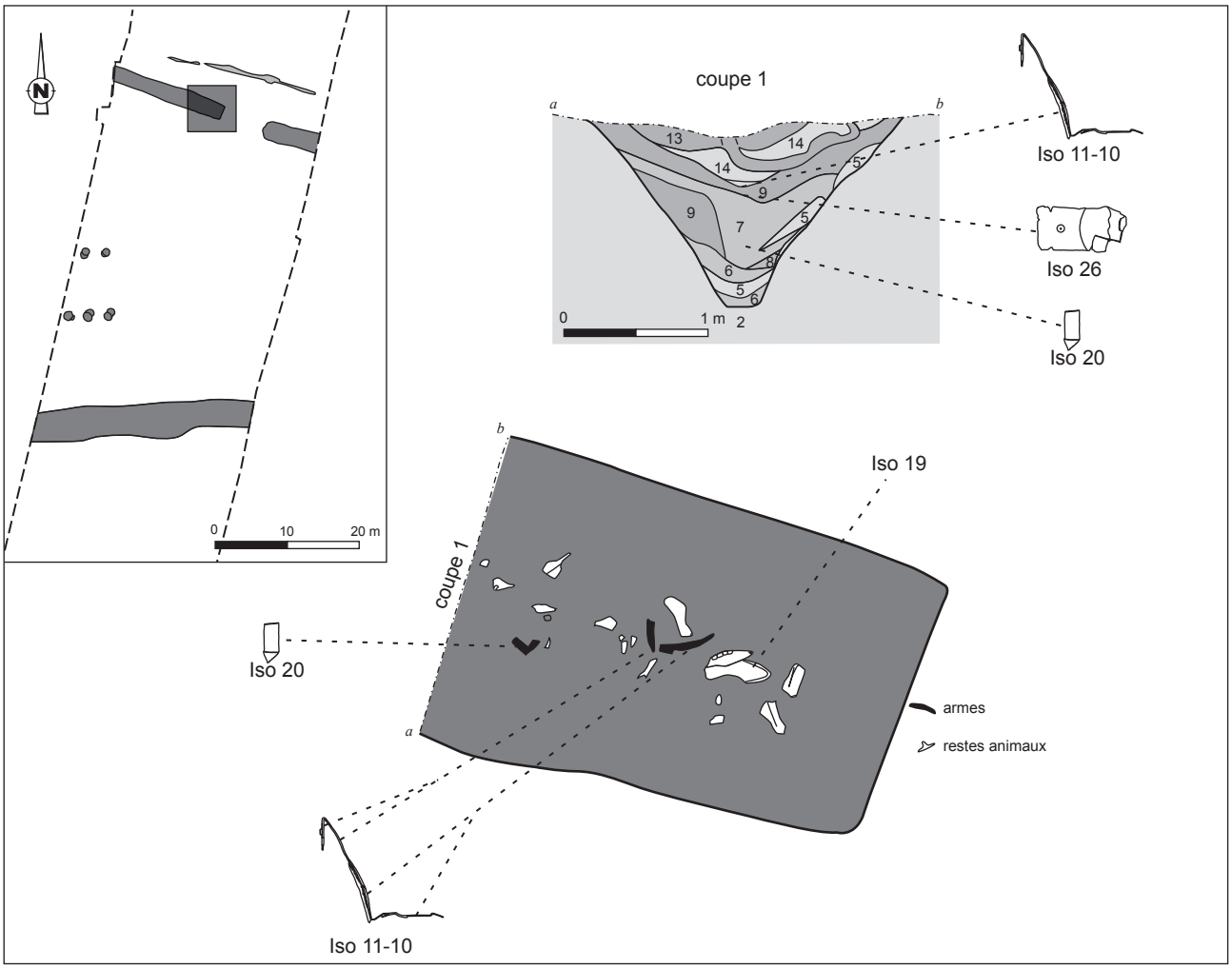


Fig. 26. *Emplacement des armes à l'ouest de l'entrée (fossé 25) (E. Vauquelin, G. Bataille, R. Durost).*

La Tène C2 et plus spécifiquement de la première moitié du IIe siècle av. J.-C.

Iso 10 et 11

Les deux segments de fourreaux que nous venons de décrire ont été retrouvés l'un à côté de l'autre sur une surface de cendres et charbon, et entourés d'ossements animaux (iso 3 à 9). Il s'agit en fait des fragments d'un unique fourreau, dont il ne manque que la bouterolle (fig. 25, 10.2 - 11.2 et A). Ce fourreau a subi de nombreuses mutilations. Il a été replié sur lui-même juste en dessous de sa pièce de suspension. Dans sa deuxième moitié (iso 10.2), il présente des traces d'écrasements et de coups sur ses flancs, et dans son dernier tiers, des fragments de sa plaque avers et sa bouterolle ont été prélevés par arrachement et découpe. Ce fourreau présente donc un faciès de mutilation comparable à ce qui a déjà été observé sur du mobilier issu de sanctuaires laténiens de cette période, comme ceux de Gournay-sur-Aronde (Brunaux *et alii*, 1985 ; Brunaux, Rapin, 1988) et de La Villeneuve-au-Châtelot (Bataille, 2008).

Iso 20

Retrouvé dans la couche 7, ce numéro d'isolation rassemble neuf fragments d'un fourreau correspondant à un même individu (fig. 25, iso 20.1), pour un poids de 92 g. L'état de conservation de cet objet ne permet pas une approche typologique. Toutefois, il s'agit des vestiges d'un autre fourreau que ceux décrits ci-dessus. Ces éléments présentent également des traces de mutilations volontaires, principalement des ploiements, des découpes et des arrachements. Cet objet est associé à un crâne de bœuf et à un crâne de cheval (iso 19).

Iso 26

Ce numéro d'isolation correspond à un seul objet (fig. 27). Il s'agit d'un *umbo* de bouclier à ailettes rectangulaires, fixé au bouclier par un rivet au centre de chaque ailette. Il a été retrouvé à une profondeur de 0,70 m, soit à l'interface des couches 7 et 9 (fig. 26).

Cet artefact pèse 720 g et mesure, en l'état, 32 cm de longueur pour 15 cm de largeur. L'épaisseur de cette coque

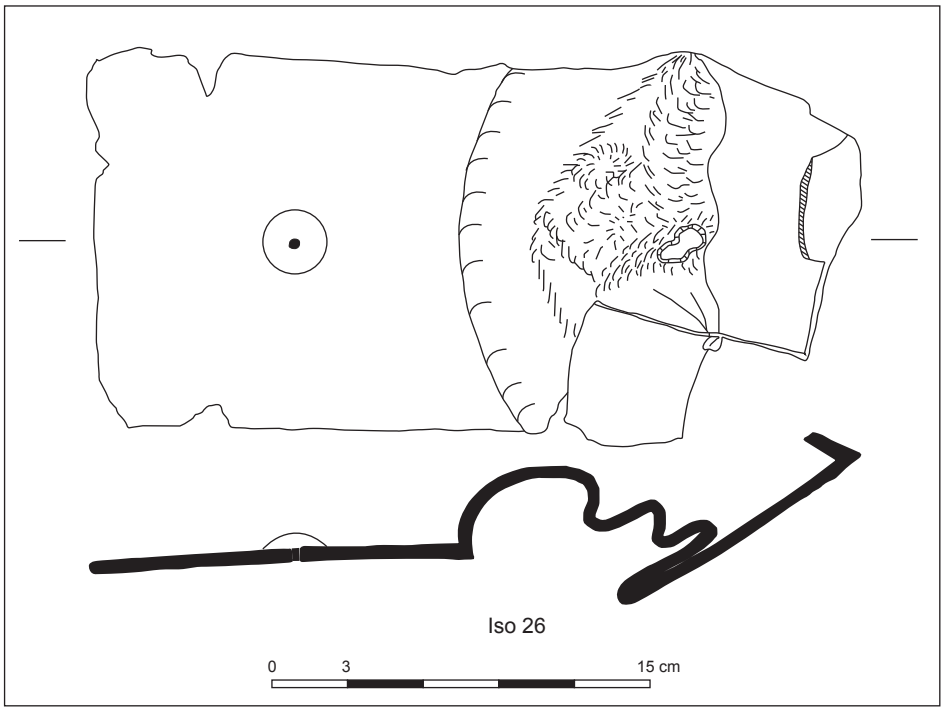


Fig. 27. *Fourniment déversé à l'ouest de l'entrée (fossé 25) :* umbo *(G. Bataille).*

est d'environ 3 mm. La longueur d'origine de cet *umbo* est de 42 cm (ailettes dépliées).

Ce modèle est similaire au type IC défini par A. Rapin (Brunaux, Rapin, 1988). Il peut, par conséquent être attribué à La Tène C2 et plus particulièrement à la fin du IIIe siècle et à la première moitié du IIe s. av. J.-C.

Cet *umbo* porte les stigmates de plusieurs types de dégradations. Si un trou dans la coque peut être le vestige de l'impact d'une lance ou d'une arme de jet, une des ailettes et la coque centrale ont subi des destructions qui, elles, ne peuvent pas être imputées à un combat, mais bien à des mutilations volontaires. Ainsi, l'ailette a été repliée vers la coque et découpée. La coque centrale, quant à elle, présente de nombreuses déformations dues à des coups ; certaines sont peut-être dues à des combats, mais d'autres très profondes n'ont pu être réalisées qu'une fois l'*umbo* démonté du bouclier. Pour résumer, cet *umbo* a subi des dégradations qui peuvent être imputables à des combats, mais il a été indubitablement démonté de son bouclier avant de subir d'autres mutilations, similaires à celles déjà documentées sur des individus provenant de sanctuaires (Brunaux, Rapin, 1988 ; Bataille, 2008).

Analyse de l'ensemble métallique du fossé 25

Les bris et destructions constatés sur le mobilier de ce fossé conduisent aux mêmes conclusions que pour les armes du fossé 10. De telles mutilations ne laissent aucun doute sur le caractère rituel de ces pratiques, avérées sur les sanctuaires laténiens. Contrairement aux pièces recueillies dans le fossé 10, aucune dispersion verticale des fragments d'un même objet n'a été constatée. Les éléments du fourreau iso 10-11 étaient même regroupés côte à côte (fig. 9). Toutefois, il faut nuancer cette observation. Malgré le très mauvais état de conservation des fragments de fourreau inventoriés sous les numéros iso 1 et iso 20, leurs dimensions suggèrent qu'ils appartiennent à un même individu. Cela signifierait que la mise en place du remblai entre ces deux dépôts ait été très rapide, à l'instar de ce qui a été observé pour l'autre fossé. La datation homogène des armes, *umbo* (iso 26) et fourreau (iso 10/11), de la fin de La Tène C2, conduit à supposer que ces dépositions ont été réalisées au tout début de la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C., soit lors de la même phase que dans le fossé 10.

Conclusion sur les armes

Les armes issues des fossés du site de Semoine ont en commun de présenter des stigmates de mutilations volontaires, similaires à celles déjà observées sur les armes provenant de différents lieux de cultes laténiens (Bataille, 2008, fig. 96, p. 158). Il est intéressant de constater qu'aucune bouterolle de fourreau n'a été recueillie. D'ailleurs, les vestiges du fourreau iso 10/11 du fossé 25 présentent clairement des traces de découpes et d'arrachements de sa bouterolle. Il semble donc qu'à Semoine la désolidarisation des bouterolles soit un élément récurrent de la gestuelle subie par les fourreaux. Toutefois, il serait prématuré de conclure que leur absence au sein du mobilier soit une conséquence d'une quelconque pratique qui les soustrairait des vestiges. Il est tout à fait possible que ces dernières aient été déposées dans une autre partie du site, en dehors de la zone fouillée.

Malgré le faible corpus d'armes fourni par le site de Semoine, il est remarquable que les quantités de fourreaux et d'épées soient différentes. Une seule épée a été retrouvée, alors qu'on dénombre un minimum de quatre fourreaux.

L'aspect partiel de la fouille invite à la prudence, les épées étant peut-être conservées dans une partie du site hors de l'emprise des travaux. Cette constatation fait néanmoins écho aux études réalisées sur l'armement issu d'autres lieux de cultes laténiens, tel le sanctuaire voisin de La Villeneuve-au-Châtelot. Sur ce dernier, il a été relevé une différence de plus du double entre le nombre de fourreaux (en NMI) et d'épées (Bataille, 2008, p. 70-92).

La très grande homogénéité chronologique des armes atteste que les pratiques n'ont eu lieu qu'au cours de la première moitié du IIe siècle av. J.-C., alors que sur les sanctuaires comme Gournay-sur-Aronde ou La Villeneuve-au-Châtelot, les vestiges permettent d'inscrire les pratiques dans la longue durée. Cette courte durée des pratiques explique certainement en grande partie la faiblesse du corpus et, très certainement, l'absence d'autres mobiliers tels que l'outillage ou la vaisselle par exemple, dont la présence au sein de sanctuaires se développe au cours de La Tène D1.

L'observation de la stratigraphie des dépositions d'armes des fossés 10 et 25 permet d'autres observations. Dans les deux cas, la fouille a montré que les fragments d'un même objet ont été déposés au même endroit dans le fossé (l'épée iso 23/25.1 et le fourreau iso 21/22/25.4 pour le fossé 10 et le fourreau iso 1 et 20 pour le fossé 25), mais lors de séquences différentes. Cela suppose l'existence d'une mémoire du lieu où le premier fragment a été enfoui et présume donc d'une réelle organisation de ces pratiques. Il convient toutefois de relativiser cette hypothèse, car il s'agit bien d'une succession de gestes, mais dont la dimension temporelle est très relative et incertaine. Il y a effectivement deux dépositions distinctes, mais très probablement réalisées dans un laps de temps très court comme l'indique l'homogénéité du sédiment. Il n'en existe pas moins une gestion du rejet définitif des objets dans le fossé. Cette gestion a pu être observée sur le site de Semoine car la faiblesse de l'effectif a permis de tester des recollements entre tous les fragments d'armes. Toutefois, les phénomènes sont plus complexes encore, comme le montrent les éléments des fourreaux (iso 21/22/25.4 du fossé 10 et iso 1 et 20 du fossé 25). Dans les deux cas, seule une partie et non la totalité des fragments d'un même objet a été déposée successivement au même endroit. Les autres parties de ces fourreaux, et principalement les bouterolles, n'ont pas été retrouvées, peut-être parce qu'elles ont été enfouies dans un ou plusieurs autres lieux, ou simplement parce qu'elles sont concernées par d'autres pratiques qui n'ont pas conduit à leur enfouissement. Ainsi, un même objet peut subir une suite de pratiques diverses (expositions, mutilations, etc.), qui entraîne à sa fragmentation, chacun de ses fragments pouvant subir des traitements différenciés conduisant à des découvertes lacunaires.

Cette observation n'est pas propre aux armes retrouvées à Semoine, les mêmes constations ont également été réalisées sur les fourreaux et les épées d'autres sanctuaires, comme ceux de La Villeneuve-au-Châtelot et de Mirebeau-sur-Bèze (Bataille, 2008), où les différentes parties constitutives de ces armes n'ont jamais été retrouvées dans des proportions similaires. Il apparaît donc qu'une partie des objets est soustraite à l'appréhension de l'archéologue à cause des conditions de fouille et de conservation bien sûr, mais surtout à cause de pratiques rituelles ne conduisant pas à leur enfouissement. Ainsi, les épées et les fourreaux ne sont jamais retrouvés dans les mêmes quantités : si l'on considère qu'une lame intègre le sanctuaire avec son fourreau, les pratiques les dissocient. Cette différenciation des pratiques se retrouve également pour des objets à part entière, tels les fourreaux, qui, comme nous venons de le constater sur le corpus de Semoine, subissent des traitements différenciés selon leur partie constitutive ; ainsi aucune bouterolle n'a été mise au jour alors qu'on dénombre un minimum de quatre fourreaux.

L'analyse des armes des fossés de Semoine permet d'attester que la déposition finale d'un objet, dans le cadre d'activités cultuelles, peut être réalisée lors de plusieurs séquences rituelles. Lors des pratiques, l'arme est le support d'une gestuelle complexe, dont des mutilations qui conduisent à son morcellement. Certains de ses fragments sont déposés, alors que les autres continuent leur parcours hors sol avant d'être, pour certains, à leur tour définitivement enfouis au même endroit que les premiers, et pour d'autres, de ne jamais rejoindre le lieu de dépôt des autres pièces. Peut-être sont-ils enfouis ailleurs, où peut-être ne l'ont-ils jamais été. La comparaison avec des ensembles de sanctuaires beaucoup plus importants permet d'émettre l'hypothèse que certaines parties d'objets ne subissent jamais de rituels conduisant à leur enfouissement terminal.

Ces conclusions permettent d'affirmer qu'il existe une véritable organisation des pratiques, ainsi qu'une similitude entre les différents traitements subis par les armes d'un lieu de culte à un autre. Les découvertes de Semoine montrent que les pratiques rituelles celtiques, même pour des objets aussi emblématiques que les armes, sont encore loin d'être appréhendées dans leur ensemble.

LA MONNAIE (Iso 2) (R. Durost, R. Gestreau)

Elle provient du tronçon du fossé 25 fouillé manuellement, à une distance de 0,40 à 1,10 m de l'entrée, dans le même lit limoneux gris (fig. 7, coupe 2, couche 13) que le fragment de fourreau d'épée le plus élevé (iso 1). Cette couche s'intercale entre deux déversements de gravelle compactée qui scellent définitivement le fossé durant l'Antiquité (couche 14), au moins trois siècles après le remblaiement contenant les autres armes.

Avers : profil prognathe à gauche, en fort relief, dont le nez allongé semble rejoindre le menton pointu (fig. 28). Le haut de l'arête du nez joint un globule oblong qui figure schématiquement le front. La chevelure est faite de trois grosses mèches rejetées sur l'arrière du crâne par un bandeau. Cette sorte de serre-tête ceint le front jusqu'à la nuque. Des motifs curvilignes semblent le décorer sans que ces derniers soient nettement visibles. Sous la mâchoire, quelques traits représentent le cou alors que des lignes placées sous le menton, difficilement visibles, schématisent peut-être une barbe.

Revers : animal à gauche, probablement un sanglier malgré l'athrepsie de son corps. Le boutoir est nettement visible sur la gauche. On distingue difficilement de longues soies

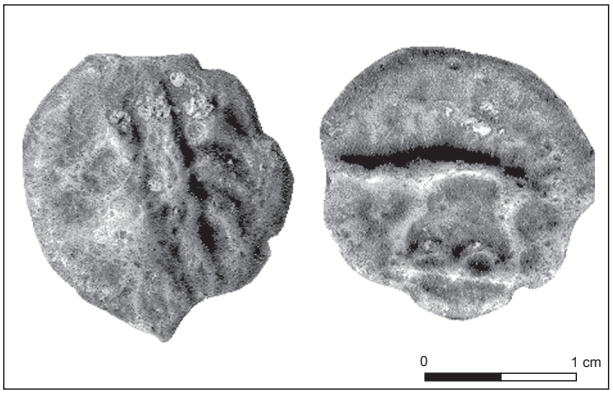


Fig. 28. *Monnaie ensevelie à l'ouest de l'entrée à la période antique (fossé 25) (R. Durost).*

« centrifuges » qui courent de la hure jusqu'à l'arrière-train de l'animal. Ses deux pattes sont liées par deux demi-cercles accolés.

Matière : alliage de cuivre, étain et plomb.
Poids : 3,7 g.
Diamètre : 18 mm.

Ce potin, dit *« à la tête au bandeau »* ou *« à la tête d'indien »*, est relativement fréquent sur les sites du nord-est de la France. Il est généralement classé parmi les émissions de potins dits *« au sanglier »*, dont S. Scheers présente une typologie notamment ordonnée à partir du sanglier-enseigne représenté au revers (Scheers, 1977, p. 712). Les deux demi-cercles accolés qui lient les pattes de l'animal à Semoine correspondent à la classe Ia de S. Scheers. Pour cet auteur, il s'agit de la première émission des potins au sanglier. Elle l'associe aux *Leuci*, tout en doutant que l'ensemble des variantes sortent du même atelier. Plus tard, L.-P. Delestrée regroupe les potins au sanglier en trois classes, et propose d'en attribuer plusieurs types aux Rèmes (Delestrée, Tache, 2002, p. 52). Celui de Semoine appartient à la classe III et serait le prototype inspirant aux Leuques leurs propres émissions. Une datation haute est donc envisageable.

Au même titre que les autres potins au sanglier, la date d'émission de cette monnaie fiduciaire fait l'objet de débats controversés, jusqu'à la publication des rares exemplaires au contexte stratigraphique connu, où leur antériorité à la guerre des Gaules devient évidente. Si L.-P. Delestrée place leur apparition au plus tôt vers 130 av. J.-C., certaines sont mentionnées dans des contextes de La Tène C2 à Acy-Romance (Ardennes) (Lambot, 2002, p. 131).

L'exemplaire de Semoine peut donc être contemporain du reste du mobilier du site.

En revanche, rien n'indique un jet cultuel de monnaie. Le fait qu'elle se trouve piégée dans la seule couche antique légèrement organique du fossé, de surcroît en compagnie d'un fragment de fourreau, éveille bien quelques soupçons sur la quantité d'objets de ce type qui peuvent joncher le sol du site abandonné. Mais les méthodes de fouille pratiquées atteignent ici leurs limites : hormis l'utilisation d'une pelle mécanique, l'absence de prospection magnétique des niveaux archéologiques ne permet pas de tirer de conclusions fiables sur la fréquence des monnaies laténiennes à partir de celle découverte à l'œil nu.

UN VASE DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE LA TÈNE D2 OU AUGUSTÉEN
(M. Saurel)

Un récipient de très grande capacité, conservé en bonne proportion, mais avec des lacunes dans toute la hauteur, a été découvert dans une fosse peu profonde (n° 23) à l'intérieur de l'espace enclos (fig. 3 et 29). La forme et la technique de ce vase appartiennent vraisemblablement à la toute fin de l'Âge du Fer, voire au tout début de l'époque romaine, mais pour l'instant aucun parallèle exact n'a été trouvé. Le corps est assez pansu, dépourvu de col, et le rebord est bien distinct de la panse, épais et de section arrondie, ovalaire (fig. 30). La pâte est un peu sableuse à cœur rose et présente d'abondantes inclusions de chamotte claire. Cette technique évoque les doliums à large rebord de La Tène D2 ou du début de l'époque romaine.

Des profils apparentés caractérisent certains doliums de l'oppidum de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) dont l'occupation se concentre durant La Tène D1b-D2 (Gransar, 1991). Sur le site 1 de Reims « La Fosse aux Fromages », la fosse 1270 a livré un dolium à la partie supérieure proche, avec juste un ressaut sur l'intérieur du rebord, et à la surface intérieure éclatée[3]. Des jarres à bord simple figurent aussi à Meaux dans des contextes LTD2 et augustéen précoce qui présentent une pâte siliceuse à inclusions de chamotte (communication orale de J.-M. Séguier).

Il s'agit d'un vase-réserve qui a sans doute gardé un certain temps sa forme initiale après sa désaffection, avant de s'effondrer sous le poids des sédiments et/ou la perturbation par des actions extérieures. La présence d'une vaisselle détritique romaine plus tardive, rejetée dans la dépression ainsi créée n'est alors pas surprenante. Quatre tessons d'autres individus retrouvés dans la même structure sont de petits

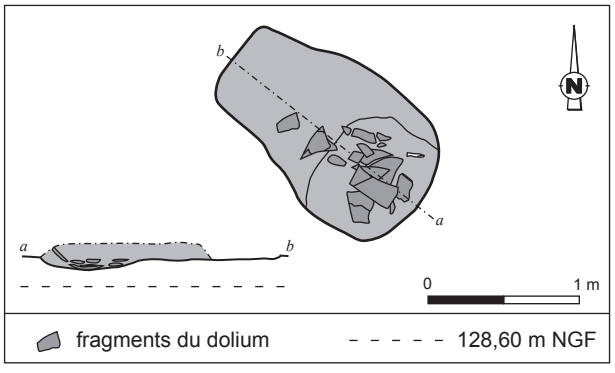


Fig. 29. *Vestiges de la fosse « au vase de stockage » (n° 23) (E. Vauquelin).*

3. Bocquillon H., Saurel M., en cours, *Reims, Champfleury et Villers-aux-Nœuds (Marne) : opérations 2002-2003*, Rapport final d'opération, Inrap, à déposer à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.

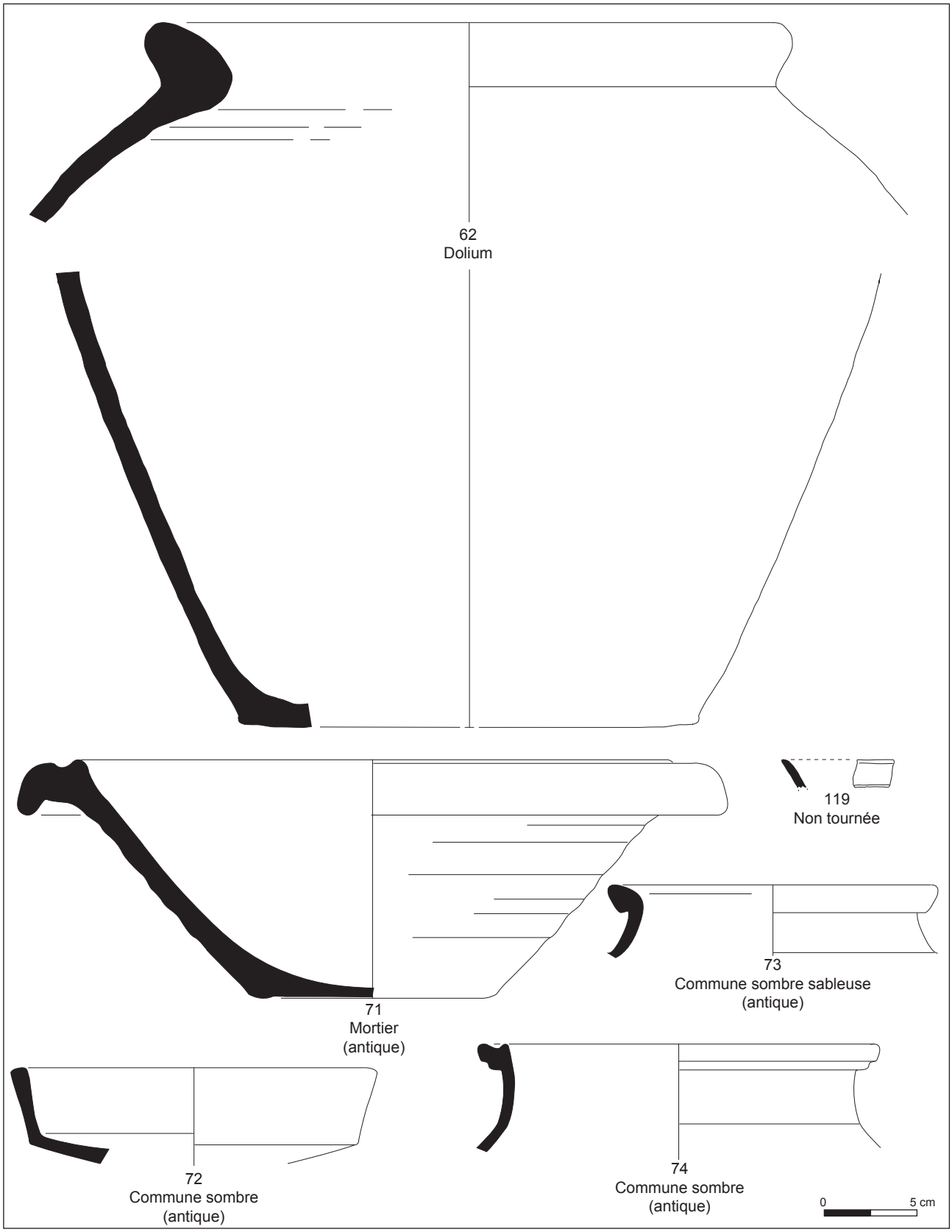


Fig. 30. *La céramique de la fosse « au vase de stockage » (A. Delor-Ahü, M. Saurel).*

résidus se rattachant par la technique à une phase d'occupation plus ancienne.

La paroi interne ne porte apparemment que les signes d'une usure modérée traduisant un contenu non agressif. Des coups de feu, des zones peut-être brûlées, sont visibles en particulier sur la paroi externe. Cette surcuisson reste à expliquer, car elle concerne aussi les rejets de vaisselle plus tardifs.

Le stockage en vase enterré ou semi-enterré ou simplement placé dans une fosse, est une pratique courante sur les habitats tant durant la Protohistoire qu'à l'époque romaine. Ces objets renvoient potentiellement à des pratiques communautaires. Pour exemple, l'association récurrente des vases de stockage de type dolium avec les restes de banquet a depuis longtemps été observée (Poux, 2002, p. 367). Ils ont pu jouer un rôle dans leur préparation. Une utilisation potentielle dans le cadre de pratiques cultuelles tardives ne peut cependant être étayée ici. En outre, l'amphore précoce est trop faiblement représentée (un pilon au décapage, fig. 31) pour que sa présence puisse être considérée comme significative.

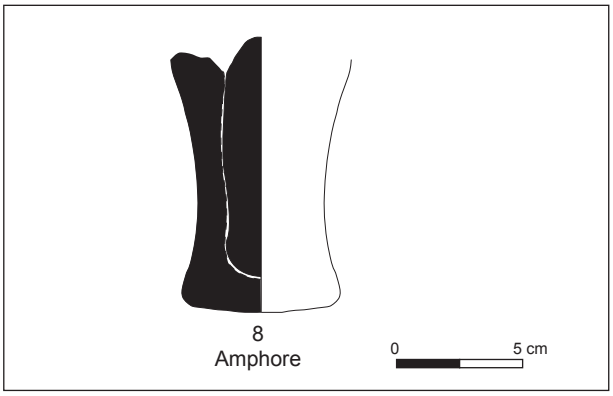


Fig. 31. *Le pilon d'amphore trouvé au décapage (A. Delor-Ahü).*

UN SEUL ENCLOS (R. Durost)

Le fossé sud (n° 15) comporte quelques différences avec ceux du nord, dont il est distant d'au moins 35 m, mais leur empilement stratigraphique présente de nombreux points communs, qui témoignent d'un sort identique. Nous les résumons ici :

Ces fossés sont d'abord destinés à rester ouvert, bien que leurs parois ne présentent aucune trace d'habillage. L'analyse du ^{14}C des restes animaux accumulés sur le fond du fossé nord situe cette période au IV^{e} ou III^{e} siècle avant J.-C., soit au moins deux décennies avant La Tène C2, période à laquelle appartient le fourniment enseveli dans ces mêmes fossés.

Ensuite, les parois de craie et de gravelle exposées aux intempéries s'effondrent rapidement, comme en témoigne la fraîcheur des angles du fond, où la gravelle glisse en lits successifs.

Au terme de ces effondrements, le fossé sud a déjà des pentes stables, où des limons organiques se déposent ponctuellement, alors qu'il faudra un comblement supplémentaire autour de l'entrée. Cet apport d'origine anthropique est effectué rapidement, piégeant des mottes de gravelle ou de terre, des ossements animaux et des armes de La Tène C2. Le profil d'équilibre est alors atteint partout. Le mobilier n'apporte pas de réponse quant à la contemporanéité éventuelle des pentes stabilisées entourant l'entrée et de celles du fossé sud, car les indices issus de ce dernier restent sans attribution stratigraphique précise. Toutefois, le fait que les pentes stables soient atteintes au sud par une érosion rapide et naturelle des parois, alors qu'il faut un apport artificiel autour de l'entrée, suggère l'antériorité du sol du fossé sud. Ce n'est que sur ce profil stabilisé qu'est déposée une succession de remblais rapides, similaires à ceux qui contiennent les armes au nord.

Les trois fossés présentent ensuite une phase de comblement lent et homogène, probablement dû à des activités humaines aux abords. La présence de quelques tessons des I^{er}, II^{e} et III^{e} siècles de notre ère dans ces niveaux montre la lenteur du remplissage. Le fossé sud disparaît ainsi progressivement du relief, alors qu'un remblai supplémentaire de gravelle est nécessaire au nord pour effacer la dépression qui subsiste. Cette phase de terrassement peut être mise en relation avec l'installation de bâtiments à la fin de l'Antiquité, dont certains empiètent effectivement sur l'ancien fossé.

La confrontation des données taphonomiques des deux tronçons fossoyés ne comporte donc pas de contradictions majeures. Ils présentent au contraire une histoire similaire, où le fossé sud semble toujours avoir un temps d'avance.

Les différences entre ces fossés tiennent davantage à leur forme d'origine qu'à leur taphonomie.

Leur orientation d'abord, exclut leur appartenance aux côtés opposés d'un enclos parallélépipédique (fig. 3). Mais l'écart d'orientation entre les deux tronçons, ici de 21°, se retrouve sur d'autres espaces fossoyés du second Âge du Fer et précise au contraire sa parenté avec des exemples récurrents de La Tène B, C et D, où un des angles rompt la géométrie carrée de l'ensemble en étant plus éloigné. Les quelques exemples locaux cités ci-dessous n'ont pas de vocation exhaustive mais visent à mettre en évidence cette répétition morphologique. Dans le domaine funéraire, un cas existe dans la nécropole du village laténien d'Acy-Romance, « la Noue Mauroy » (Ardennes) (Lambot, 2000, p. 156, fig. 16), et un cliché aérien en révèle un autre à Fère-Champenoise « Connantre » (Marne) (*ibid.*, fig. 13), à 10 km de Semoine. Un exemplaire est également connu à Tartigny (Oise) (Massy *et alii*, 1986), accolé à un enclos carré. Il est le seul à dater avec certitude de La Tène C, celui d'Acy-Romance datant de La Tène D. Quant à l'enclos de Fère-Champenoise, les prospections aériennes n'autorisent qu'une datation large, du deuxième Âge du Fer. Des enclos identiques délimitent des zones cultuelles. Pour La Tène moyenne, celui de Ribemont-sur-Ancre (Somme) est le plus connu (Brunaux, Malagoli, 2003, p. 64-68). L'individualisation de ce groupe au sein des enclos quadrangulaires correspond dans la plupart des cas à l'application d'une technique d'implantation métrique simple, particulière au second Âge du Fer (Toupet, 2005). Malgré leur apparente distorsion, ces enclos contiennent une symétrie

axiale autour d'une de leur diagonale. Elle apparaît également lorsqu'on additionne la longueur des deux fossés situés du même côté de cet axe, égale à celle des deux autres. Son application à Semoine est possible mais reste hypothétique car pour le moment le fossé d'enclos dont le plan ressemble au plus près à celui de Semoine n'a pas de symétrie axiale. Il s'agit du premier enclos fossoyé autour du sanctuaire laténien des « Sept-Perthuis » à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) (Bizien-Jaglin, Lejars, 2000, p. 120-122), où le côté opposé à l'entrée présente le même écart d'orientation qu'à Semoine, et les deux autres côtés opposés ont un tracé quasiment parallèle (fig. 32).

Enfin, les fossés nord et sud de Semoine présentent une dernière différence par leurs dimensions. La taille du creusement est plus grande au sud, tant par sa profondeur que par la largeur de son ouverture et de son fond (fig. 33).

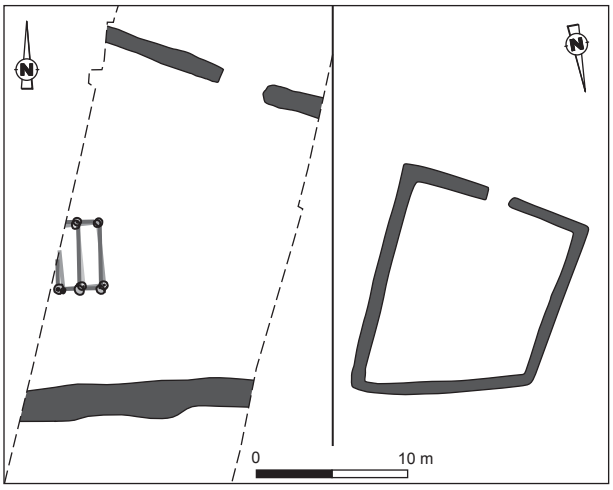


Fig. 32. *Comparaison des fossés d'enclos de Semoine, à gauche, et de Saint-Malo « les Sept-Perthuis », à droite (R. Durost, d'après Bizien-Jaglin, Lejars, 2000).*

Si un meilleur état de conservation peut justifier ses 40 cm supplémentaires en profondeur, l'ouverture en surface de la craie est quant à elle deux fois supérieure au sud, avec une largeur de 4 m contre 2 m au nord. La restitution des pentes d'origine avant leur évasement par érosion ne suffit pas à retrouver des dimensions comparables, mais à réduire celle du sud à environ 3,50 m au lieu de 4 m. En revanche, il est possible que son implantation dans une gravelle très meuble interdise de garder un front de taille aussi abrupt qu'au nord et que l'aménagement de pentes plus douces trouve son explication ici. Malgré tout, la largeur du fond, bien identifiable grâce à son aplanissement aussi bien au sud que contre l'entrée au nord, trahit un gabarit initial trois fois supérieur au sud, avec une largeur de 60 cm contre 20 cm. Mais de ce point de vue, la comparaison avec l'enclos trapézoïdal des Sept-Perthuis tient aussi. Elle démontre l'association possible de différents modules de creusement au sein d'un fossé ininterrompu. Sur ce site, les largeurs d'ouverture varient du simple au double et l'aplanissement du fond du côté opposé à l'entrée est bien plus large qu'ailleurs (Bizien-Jaglin, Lejars, 2000, fig. 4).

La contemporanéité des fourchettes chronologiques acquises dans le deuxième bâtiment et le fossé nord plaide aussi pour cette hypothèse : l'enfouissement du fourniment dans le fossé débute au milieu du IIe siècle, et le bâtiment est totalement détruit au début de La Tène D1b, soit une trentaine d'années plus tard. Or l'association de cet édifice à l'autre fossé, au sud, est évidente : leur orientation similaire montre qu'ils fonctionnent ensemble. Les informations topographiques et chronologiques démontrent donc que les deux tronçons de fossé cohabitent et encadrent au moins un bâtiment.

Malgré des informations limitées, l'hypothèse d'un seul enclos fossoyé est donc fort probable.

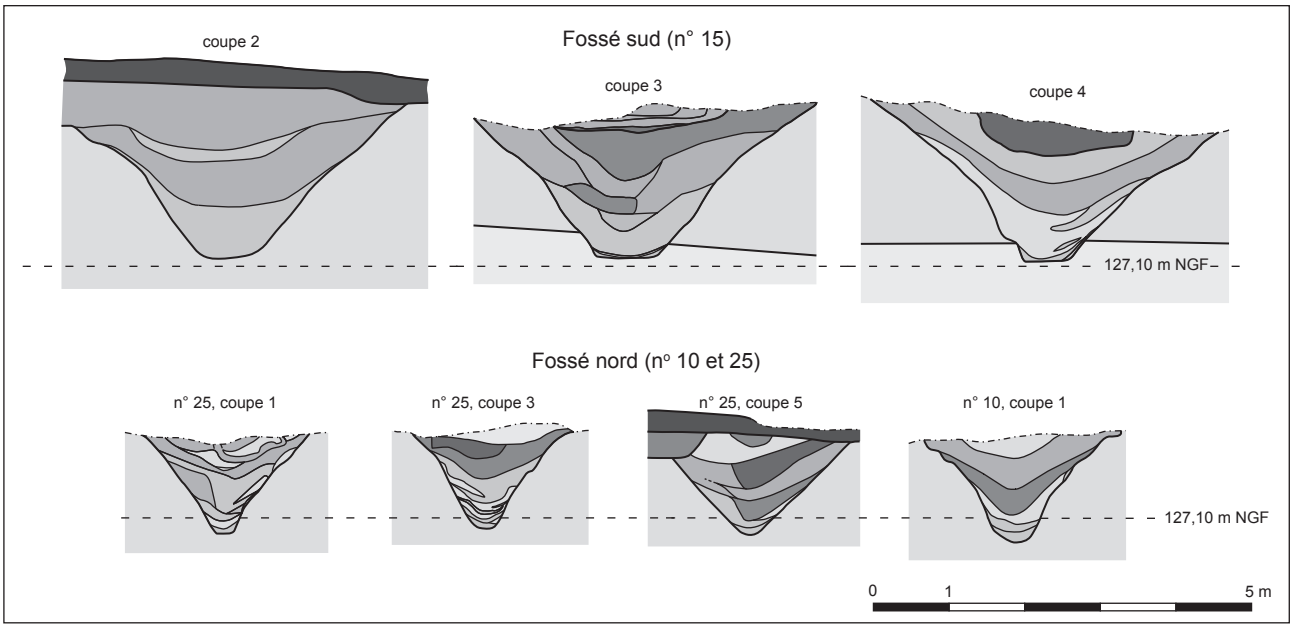


Fig. 33. *Comparaison des fossés d'enclos sud et nord de Semoine (P. Barrois, F. Gauvain, E. Vauquelin, R. Durost).*

UN SANCTUAIRE ÉPHÉMÈRE, DES DÉPÔTS MODESTES (R. Durost)

On le voit, les comparaisons morphologiques avec d'autres fossés d'enclos laténiens révèle la parenté de celui de Semoine avec ceux identifiés comme des sanctuaires. Cet enclos délimite un espace réduit, d'une quarantaine de mètres de côté, à l'aide d'un fossé dont la largeur atteint 4 m par endroits. Sa ressemblance avec les exemples de Saint-Malo et de Ribemont-sur-Ancre ne doit pas faire oublier les sanctuaires de Gournay-sur-Aronde (Oise) (Brunaux *et alii*, 1985) et de Saint-Maur (Oise) (en dernier lieu, Brunaux, Malagoli, 2003, p. 69-71). Tous les quatre enserrent un espace quadrangulaire, proche d'un carré d'une quarantaine de mètres de côté. Certains habitats sont munis de tels fossés, mais la plupart des exemples connus enserrent des surfaces bien supérieures et lorsque celle-ci est plus petite, il s'agit d'une division interne à un grand enclos. Or la fouille et le diagnostic réalisés à Semoine n'ont pas révélé de système d'emboîtement ou d'autre fossé laténien.

L'hypothèse d'un enclos funéraire ne tient pas non plus. Malgré des surfaces encloses similaires, aucun de ceux dont nous avons connaissance ne livre de concentrations d'armes mutilées sur les abords de l'entrée. Lorsque ce type de mobilier apparaît, il accompagne le défunt et les torsions infligées aux armes permettent simplement d'adapter la longueur des objets à celle de la fosse sépulcrale.

En revanche, la faible quantité d'armes, de restes animaux, et l'absence d'ossements humains, en comparaison des sanctuaires emblématiques picards, sont remarquables. Le minimum de six pièces d'armement inventoriées ne peut s'élever qu'à un maximum de neuf, ce qui reste extrêmement modeste. Si la rareté de restes osseux humains peut encore apparaître aujourd'hui comme une particularité régionale, deux sanctuaires géographiquement plus proches de Semoine, et actifs à La Tène C2, montrent que l'abondance d'armes ne l'est pas. Les découvertes réalisées à une centaine de kilomètres de Semoine, à Nanteuil-sur-Aisne (Ardennes), avant même une fouille exhaustive, font état de plusieurs dizaines d'armes de part et d'autre d'un enclos fossoyé de 56 m de côté (Lambot, 1989, p. 35). À La Villeneuve-au-Châtelot (Aube), à seulement 38 km de Semoine, l'enceinte palissadée de 19 sur 25 m est entourée d'un nombre minimal de quarante-quatre épées, soixante-dix-neuf fourreaux, quarante et une lances et trente-six *umbos*, et la plupart d'entre eux portent des stigmates de mutilations (Bataille, 2008, p. 48-58).

La quantité de mobilier guerrier présent à Semoine renverrait alors davantage à une occupation de type résidence aristocratique, telle qu'elle est définie depuis l'étude de l'habitat de Montmartin (Oise) (Brunaux, Méniel, 1997). Dix-sept pièces d'armement seulement sortent du fossé d'enclos de ce site, dont la superficie dépasse par ailleurs de beaucoup celle de Semoine. Pour ces raisons, l'hypothèse du sanctuaire ne suffit pas. Une telle occupation révèle plus probablement l'existence d'habitats ruraux destinés à une catégorie élevée de la société laténienne, qui remplirait entre autres une fonction militaire (Brunaux, 2002). La discrétion, voire l'absence de traces d'activités agricoles ou pastorales s'expliquerait ainsi par une occupation avant tout résidentielle. D'autres sites de La Tène D sont depuis réinterprétés comme de telles résidences (Malrain, 2000). Ils se distinguent par un plan et un matériel faunique qui trahissent des activités particulières en parallèle au domaine quotidien strictement domestique. Mais une différence apparaît à nouveau entre ces sites et celui de Semoine, par la quantité bien inférieure de restes animaux abandonnés dans ce dernier. À Montmartin par exemple, le fossé, fouillé sur 90 m, a livré 5418 restes d'animaux, contre 203 dans les 53 m de fossé de Semoine. La différence tient toujours si l'on prend en compte le matériel céramique, qui se réduit à 3,6 kg de tessons en intégrant ceux du bâtiment. Là aussi, l'infériorité numérique est flagrante par rapport aux habitats, résidentiels ou non. Au final, si le nombre d'armes découvertes à Semoine est comparable à celui des habitats aristocratiques, sa proportion par rapport aux autres types de mobilier est bien supérieure et s'approche bien plus des pourcentages constatés dans les sanctuaires.

La chronologie du site ne justifie pas plus la faible quantité de mobilier. En effet, si le fourniment mutilé appartient exclusivement à La Tène C2 et au tout début de La Tène D1a, la création du fossé remonte au plus tard au IIIe siècle, voire au IVe siècle avant J.-C. La mesure du ^{14}C de l'axis du bœuf (fig. 8) déposé sur le fond du fossé 10 en compagnie d'autres restes de bœuf, de cheval, de porc et de capriné, prouve cette ancienneté et fait écho aux quelques tessons de céramique laténienne antérieure au IIe siècle présents dans les fondations des bâtiments et dans le fossé sud. À l'inverse, la disparition des fondations du dernier bâtiment intervient au plus tôt à La Tène D1b, soit au moins trois décennies après la mutilation des armes.

L'existence du sanctuaire en tant qu'espace clos avec un bâtiment dure donc au minimum une cinquantaine d'années, de la fin de La Tène C1 au début de La Tène D1. Pourtant, aucun mobilier à caractère cultuel n'est détecté au-delà de La Tène C2 et du tout début de La Tène D1a. De même, les formes céramiques les mieux conservées et les plus fines intègrent cette fourchette chronologique. Si cette concentration autorise à resserrer la durée de vie du sanctuaire à une large première moitié du IIe siècle avant J.-C., la création de l'enclos et du premier bâtiment peut remonter à une date bien antérieure. Les cultes qui y seraient alors pratiqués restent pourtant curieusement invisibles.

En revanche, la détérioration matérielle du sanctuaire au cours de la deuxième moitié du IIe siècle est évidente. Contrairement aux lieux de culte déjà cités, où le mobilier témoigne de gestes rituels et de réaménagements architecturaux au moins jusqu'au Haut-Empire, rien ne montre d'occupation comparable à Semoine au-delà du milieu du IIe siècle avant J.-C. À cette date, l'ensevelissement des armes commence dans un fossé déjà rempli de moitié, et le bâtiment a totalement disparu trente ans plus tard. Si les interprétations possibles de la fosse de stockage aménagée dans l'enclos au Ier siècle avant J.-C. ne permettent pas de trancher, l'absence de mobilier laténien postérieur à La Tène D1a dans le comblement sommital des fossés, alors qu'une dépression de 70 cm marque encore ce dernier sur le

côté de l'entrée, est un indice important. Lorsque le remblai de gravelle est déversé à la fin du Haut-Empire, le mobilier laténien piégé se limite à un fragment de fourreau et à une monnaie. La fragmentation du premier ne permet pas de le dater, mais le potin correspond à un type coulé dès La Tène C2. Si l'hypothèse d'une occupation cultuelle prenant une toute autre forme peut être avancée, dans laquelle les tronçons de fossé seraient délaissés, l'absence d'indices mobiliers dans le remblai antique et dans le comblement des fosses creusées à partir de cette période, est remarquable. Les cas où le caractère cultuel de l'occupation laténienne apparaît seulement grâce à l'abondant mobilier contenu dans les remblais antiques, sont révélateurs : à Allonnes (Sarthe), les 150 objets laténiens (armes, fibules et monnaies) proviennent exclusivement de niveaux du Haut-Empire (Gruel, Brouquier-Reddé, 2003, p. 29-40), tout comme à « La Bauve », à Meaux, où l'identification de cultes pratiqués à La Tène A ne tient qu'à la présence d'armes ployées et d'armes miniatures, piégées lors de manipulations du sol à l'époque gallo-romaine (Marion, 2005). Dans les deux cas, l'absence d'enclos fossoyé laténien suggère une dispersion du mobilier sur les sols que les occupants de l'Antiquité déblaient. Le cas de figure rappelle effectivement les sanctuaires de Ribemont-sur-Ancre, Nanteuil-sur-Aisne, La Villeneuve-au-Châtelot, mais aussi de Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres) où le mobilier des cultes provient non pas des fossés, mais du paléosol environnant (Gendron, Gomez de Soto, 1986, p. 90). Rien de tel à Semoine, ni dans la terre arable actuelle, ni dans les comblements antiques, ni en surface de la dépression que forme encore le fossé de part et d'autre de l'entrée à la fin de La Tène C2.

Mais la brièveté de cette occupation ne peut expliquer à elle seule la modestie des dépôts animaux et guerriers. Au contraire, les études récentes démontrent que La Tène C2 correspond à la période où les cultes laténiens dispersent le plus de fourniment militaire (Bataille, 2008, p. 187-192). Les symboles guerriers semblent alors jouer un rôle central. Hormis le site de Bennecourt par ailleurs riche en mobilier d'autres types (Bourgeois, 1999), aucun des sanctuaires évoqués dans le cadre de cette publication ne contient si peu d'armes. La comparaison vaut également pour la quantité de restes animaux, de céramique, de monnaies, sans même parler des catégories totalement absentes : rouelles, outils, objets de parure et cadavres humains. Cette pauvreté est d'autant plus surprenante face à l'envergure des travaux d'architecture engagés à Semoine, qui rivalisent sans difficulté avec les aménagements des autres sanctuaires. Les dimensions de l'enclos, du fossé et du bâtiment sont parfaitement comparables et celles de l'enclos dépassent même celles des enclos de Saint-Malo et de La Villeneuve-au-Châtelot.

Les raisons de ce déséquilibre restent hypothétiques, mais quelques pistes peuvent être avancées. La première solution consiste à retourner le raisonnement selon lequel la petite durée de vie du sanctuaire sous sa forme enclose expliquerait en partie la modestie du mobilier et l'absence de certains types d'objets. On peut en effet imaginer l'inverse, c'est-à-dire que la défaillance de cultes effectués sur le site à La Tène C2 soit à l'origine de son abandon prématuré. En d'autres termes, la faible fréquentation du sanctuaire ne suffirait pas à entretenir un lieu de culte, ou ne le justifierait pas. Cette hypothèse permet d'expliquer les deux principales singularités du site, d'une part le peu de traces rituelles qu'il recèle et d'autre part sa détérioration précoce. Car cette dernière caractéristique paraît tout autant isolée que la première dans le corpus des sanctuaires laténiens, où les pratiques rituelles évoluent mais continuent à se manifester au moins jusqu'au début de notre ère. Ces pôles spirituels semblent constituer des occupations particulièrement résistantes et participer à la stabilité des points de peuplement laténiens, même après la conquête romaine.

La seconde hypothèse tient au fait que le terrain fouillé n'atteint pas l'intégralité du fossé d'enclos, ni des bâtiments. À cet égard, la position de ces derniers se démarque par rapport aux plans symétriques des autres sanctuaires. Le bâtiment est généralement élevé au centre de l'enclos, faisant face à l'entrée. À Semoine, les édifices sont construits deux fois de suite à la même place excentrée à l'ouest, et reprennent non pas l'orientation du fossé muni d'une entrée, mais celle du fossé arrière. Cette particularité tient peut-être à l'emplacement de l'accès sur le côté nord, emplacement lui aussi inhabituel par rapport aux sites comparables, où l'ouverture est tournée à l'est. Deux scénarios semblent imaginables : soit une contrainte inconnue conduit les bâtisseurs à diriger l'entrée au nord alors que les cultes nécessitent un bâtiment oriental, soit l'entrée dégagée lors de la fouille est secondaire et une autre plus imposante s'ouvre sur l'est. Dans les deux cas, la situation est relativement inédite mais elle ouvre la possibilité de dépôts d'objets plus anciens et plus tardifs situés ailleurs, au-delà de la surface fouillée.

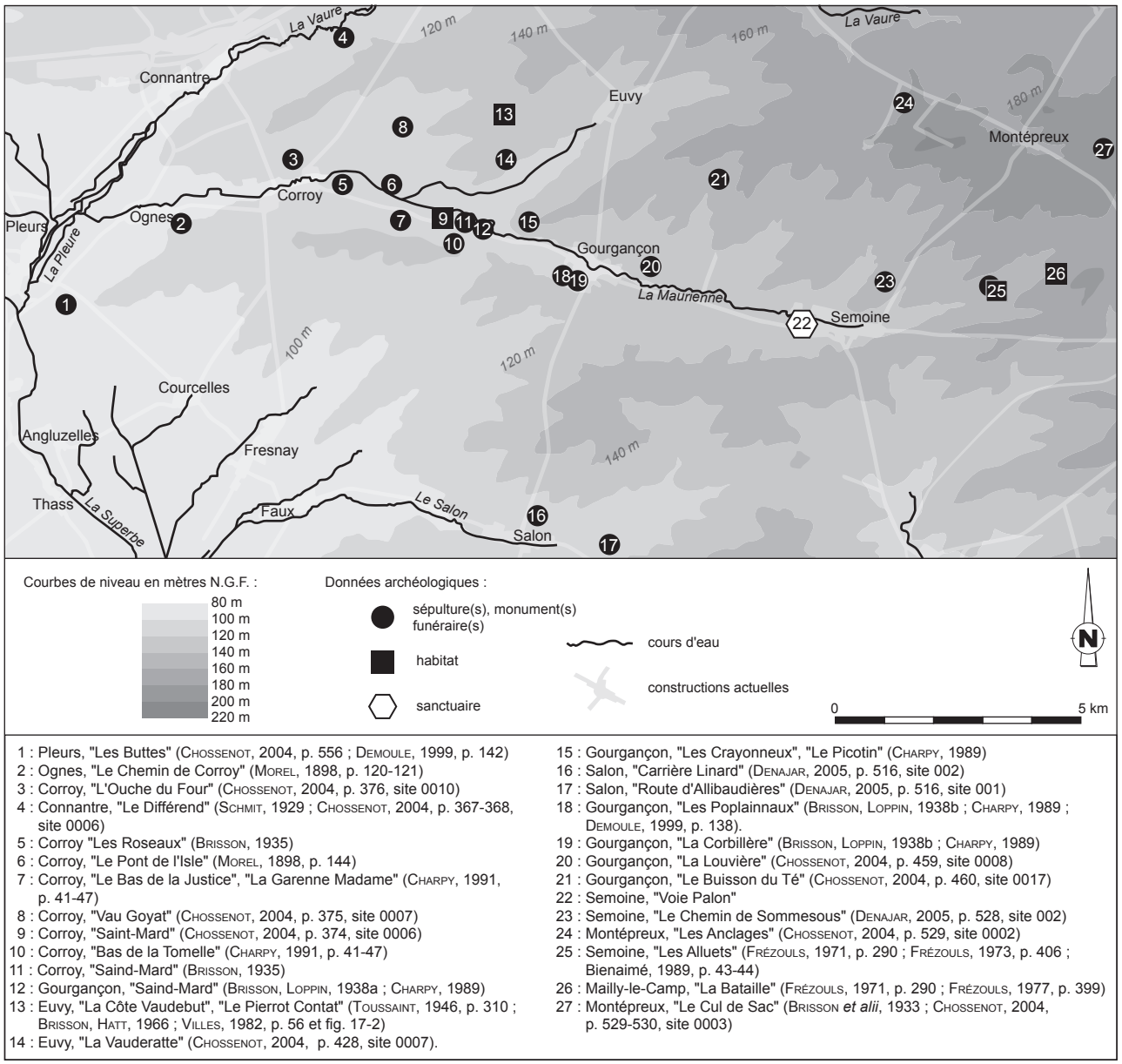
UN MARQUEUR DE TERRITOIRE ?
(R. Durost)

Les cultes avérés dans ce sanctuaire se déroulent lors d'une profonde réorganisation du peuplement, tout autant visible par la raréfaction des sépultures et des habitats, que par leur contenu. Il est nécessaire de rechercher les relations possibles entre ce phénomène et la brièveté des pratiques cultuelles à Semoine, dont les sites connus aux alentours illustrent comme ailleurs les bouleversements de La Tène C.

La Maurienne, dont la source se trouve à un peu plus d'1 km en amont du sanctuaire, alimente l'Aube après s'être jetée dans la Pleure puis dans la Superbe (fig. 34). Les découvertes antérieures illustrent la densité de l'occupation de cette petite vallée durant les trois derniers siècles avant notre ère, en composant une trame serrée de sites en grande majorité funéraires.

Les nécropoles environnantes

Sur le versant situé au nord, la prospection aérienne révèle une succession de fossés d'enclos carrés (fig. 34, sites 3, 4, 8, 10, 14, 15, 20, 21, 23 et 24, et sites 16 et 17 sur le versant du Salon). Seuls les sites 4 et 10 bénéficient de



1 : Pleurs, "Les Buttes" (Chossenot, 2004, p. 556 ; Demoule, 1999, p. 142)
2 : Ognes, "Le Chemin de Corroy" (Morel, 1898, p. 120-121)
3 : Corroy, "L'Ouche du Four" (Chossenot, 2004, p. 376, site 0010)
4 : Connantre, "Le Différend" (Schmit, 1929 ; Chossenot, 2004, p. 367-368, site 0006)
5 : Corroy "Les Roseaux" (Brisson, 1935)
6 : Corroy, "Le Pont de l'Isle" (Morel, 1898, p. 144)
7 : Corroy, "Le Bas de la Justice", "La Garenne Madame" (Charpy, 1991, p. 41-47)
8 : Corroy, "Vau Goyat" (Chossenot, 2004, p. 375, site 0007)
9 : Corroy, "Saint-Mard" (Chossenot, 2004, p. 374, site 0006)
10 : Corroy, "Bas de la Tomelle" (Charpy, 1991, p. 41-47)
11 : Corroy, "Saind-Mard" (Brisson, 1935)
12 : Gourgançon, "Saind-Mard" (Brisson, Loppin, 1938a ; Charpy, 1989)
13 : Euvy, "La Côte Vaudebut", "Le Pierrot Contat" (Toussaint, 1946, p. 310 ; Brisson, Hatt, 1966 ; Villes, 1982, p. 56 et fig. 17-2)
14 : Euvy, "La Vauderatte" (Chossenot, 2004, p. 428, site 0007).
15 : Gourgançon, "Les Crayonneux", "Le Picotin" (Charpy, 1989)
16 : Salon, "Carrière Linard" (Denajar, 2005, p. 516, site 002)
17 : Salon, "Route d'Allibaudières" (Denajar, 2005, p. 516, site 001)
18 : Gourgançon, "Les Poplainnaux" (Brisson, Loppin, 1938b ; Charpy, 1989 ; Demoule, 1999, p. 138).
19 : Gourgançon, "La Corbillère" (Brisson, Loppin, 1938b ; Charpy, 1989)
20 : Gourgançon, "La Louvière" (Chossenot, 2004, p. 459, site 0008)
21 : Gourgançon, "Le Buisson du Té" (Chossenot, 2004, p. 460, site 0017)
22 : Semoine, "Voie Palon"
23 : Semoine, "Le Chemin de Sommesous" (Denajar, 2005, p. 528, site 002)
24 : Montépreux, "Les Anclages" (Chossenot, 2004, p. 529, site 0002)
25 : Semoine, "Les Alluets" (Frézouls, 1971, p. 290 ; Frézouls, 1973, p. 406 ; Bienaimé, 1989, p. 43-44)
26 : Mailly-le-Camp, "La Bataille" (Frézouls, 1971, p. 290 ; Frézouls, 1977, p. 399)
27 : Montépreux, "Le Cul de Sac" (Brisson *et alii*, 1933 ; Chossenot, 2004, p. 529-530, site 0003)

Fig. 34. *Occupations du IIIe au Ier siècle avant J.-C. connues dans la vallée de la Maurienne (R. Durost).*

fouilles du XIXe siècle et du début du XXe siècle, mais les méthodes de recherche utilisées délaissent les enclos. Elles révèlent toutefois la présence d'inhumations en armes du IIIe siècle avant J.-C. jusqu'à la fin de La Tène C1. Les autres sites funéraires, exclusivement connus par des fouilles aux mêmes périodes, confirment cette rupture à La Tène C1. Au cours de ces décennies, les sites 1, 5, 6, 7, 18, 19 ne reçoivent plus de défunts. Ils contiennent tous des inhumations en armes, sauf le site 1 qui se distingue également par son fossé d'enclos circulaire.

Parmi les nécropoles qui se substituent aux précédentes à partir de La Tène C1, deux sont connues par des fouilles des années 1910 et 1930 (sites 10-11-12 et 27). Le mobilier funéraire le plus ancien appartient bien à La Tène C1. Les armes disparaissent, et des sépultures sont installées jusqu'au début de l'Antiquité dans les deux enclos carrés du site 27, et jusqu'à la période mérovingienne à l'emplacement du site 10.

L'habitat de Semoine, « Les Alluets » (fig. 34, site 25)

Les sites d'habitat bordant la Maurienne dans les trois derniers siècles avant J.-C. sont hélas bien moins connus. Le mieux documenté reste inédit en dehors de courts comptes-rendus (Frézouls, 1971, p. 290 ; Frézouls, 1973, p. 406), et il paraît nécessaire d'en publier les résultats ici. Par ailleurs, il s'agit à ce jour de l'occupation laténienne la plus proche du sanctuaire. Les vestiges de ce site localisé sur la même commune, au lieu-dit « Les Alluets » (site 25), sont fréquemment confondus avec ceux de l'établissement plus tardif de Mailly-le-Camp « La Bataille » (site 26) (Denajar,

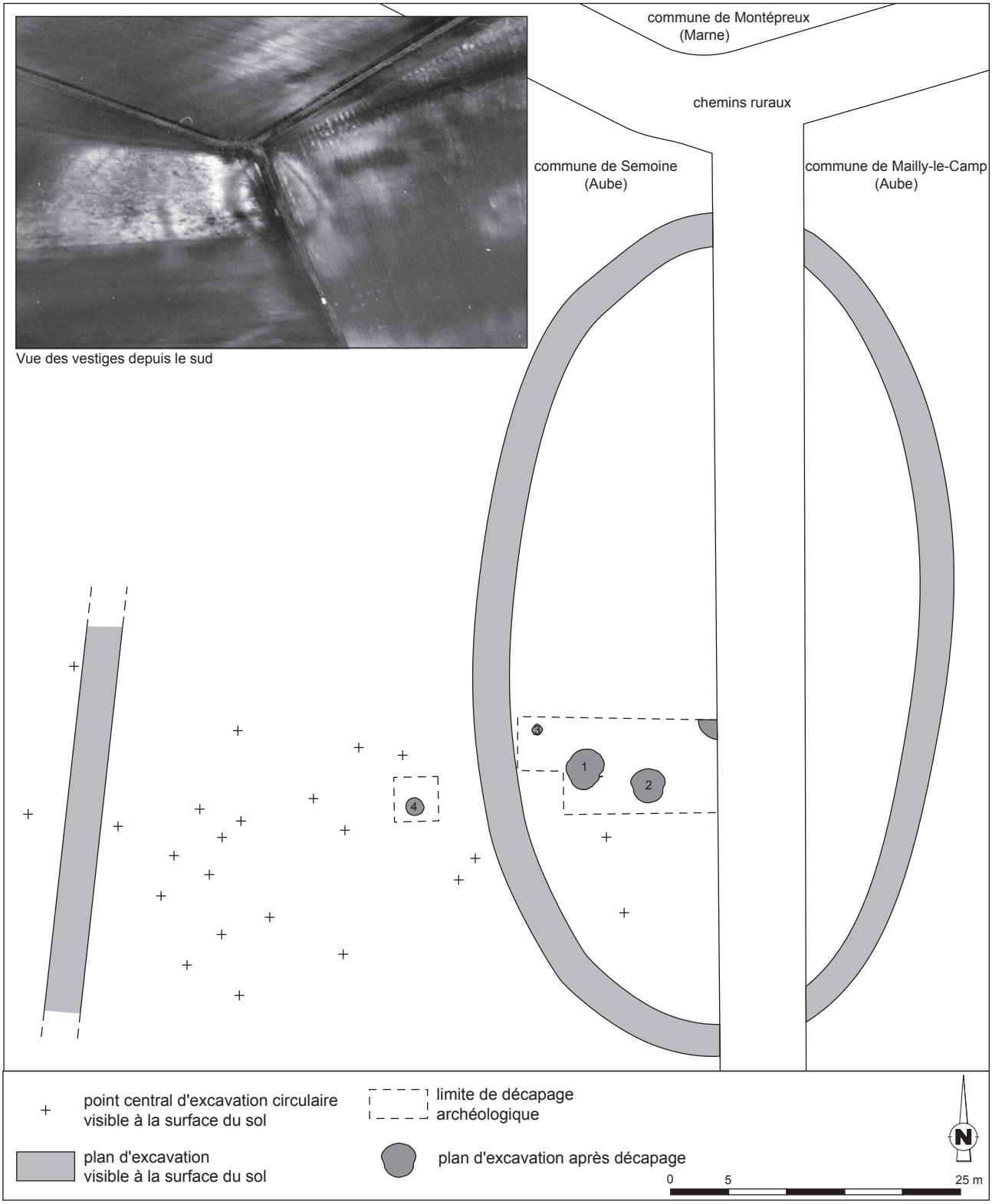


Fig. 35. *Semoine, « Les Alluets ». Vestiges visibles en surface du sol après défrichage (plan : A. Touzé. Cliché : troisième régiment d'artillerie, Mailly-le-Camp, 1969).*

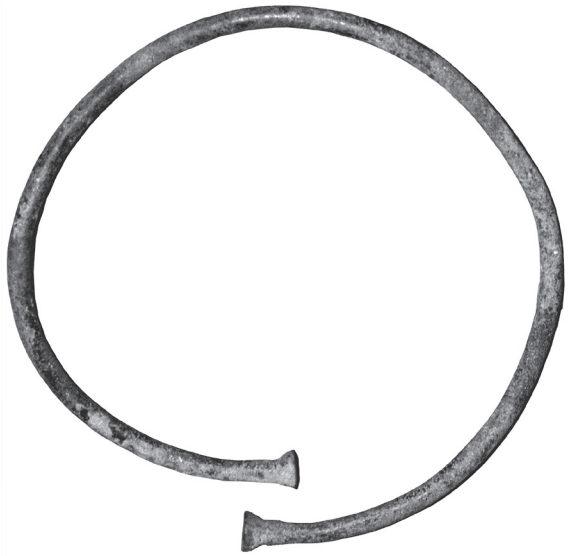


Fig. 36. *Semoine, « Les Alluets ». Torque en alliage cuivreux issu des premiers labours après défrichage (A. Touzé, sans échelle).*

2005, p. 391, site 005). Leur fouille simultanée de 1969 à 1971 en est probablement la cause [4].

A. Touzé, auteur de ces campagnes, identifie le site des « Alluets » après une remise en culture de la parcelle dans les années 1960. Le défrichage fait apparaître une concentration de fosses dans la terre arable grâce à leur remplissage plus sombre (fig. 35), ainsi qu'un torque à tige de section circulaire et à extrémité élargie (fig. 36)[5]. Les aménagements se composent d'un tronçon de fossé rectiligne large de 3 m, non exploré, et d'un fossé délimitant un espace ovale de 1800 m² à la limite des trois communes de Semoine, Mailly-le-Camp et Montépreux. Ce fossé est décrit comme ayant une largeur de 3 m et une profondeur de 0,80 m à l'emplacement des deux sondages réalisés le long d'un axe est/ouest. Le bombement d'environ 1 m de hauteur qui marque encore l'espace clos en 1969 montre qu'il s'agit vraisemblablement d'un vaste monument funéraire. Le lieu-dit des « Alluets », qui s'interrompt pourtant avant la limite communale sur le cadastre de 1829, est effectivement connu au XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ siècle pour ses inhumations de l'Âge du Bronze : « plusieurs squelettes humains, dont l'un avait au bras un bracelet de cuivre. » en 1858 (Arbois de Jubainville, 1961, p. 8), et d'autres sépultures fouillées de 1902 à 1904 par J. Gaurichon, avec céramiques, armes et bijoux en alliage cuivreux (Gaurichon, 1914). Ils « forment un petit musée communal très intéressant », où des « bracelets » « se composent d'une seule tige plus ou moins large, dont les extrémités rapprochées se terminent par un bouton cylindrique. » (Gaurichon, 1911, p. 23). Il s'agit manifestement de torques de l'Âge du Fer.

Les vestiges liés à l'habitat laténien se superposent en partie à ce monument. A. Touzé procède au décapage de quatre de ces fosses et les fouille intégralement (fig. 37). Il s'agit de silos de 3,50 m de profondeur, dont l'un contient trois cadavres humains dans sa moitié inférieure (fig. 38). Ils semblent déposés au cours du remplissage du silo, et non au fond d'un creusement spécifique. L'un des deux derniers défunts est accompagné d'un vase complet de La Tène B, brisé après son ensevelissement (fig. 38 et 39). Un cliché du vase restauré est présenté dans Bienaimé, 1989, p. 43, fig. 36. Le reste du mobilier, dont une fibule de type Müsingen, situe l'abandon de ces silos au cours de La Tène B (fig. 40).

Note sur la céramique présente dans les silos du site de Semoine « les Alluets » (M. Saurel)

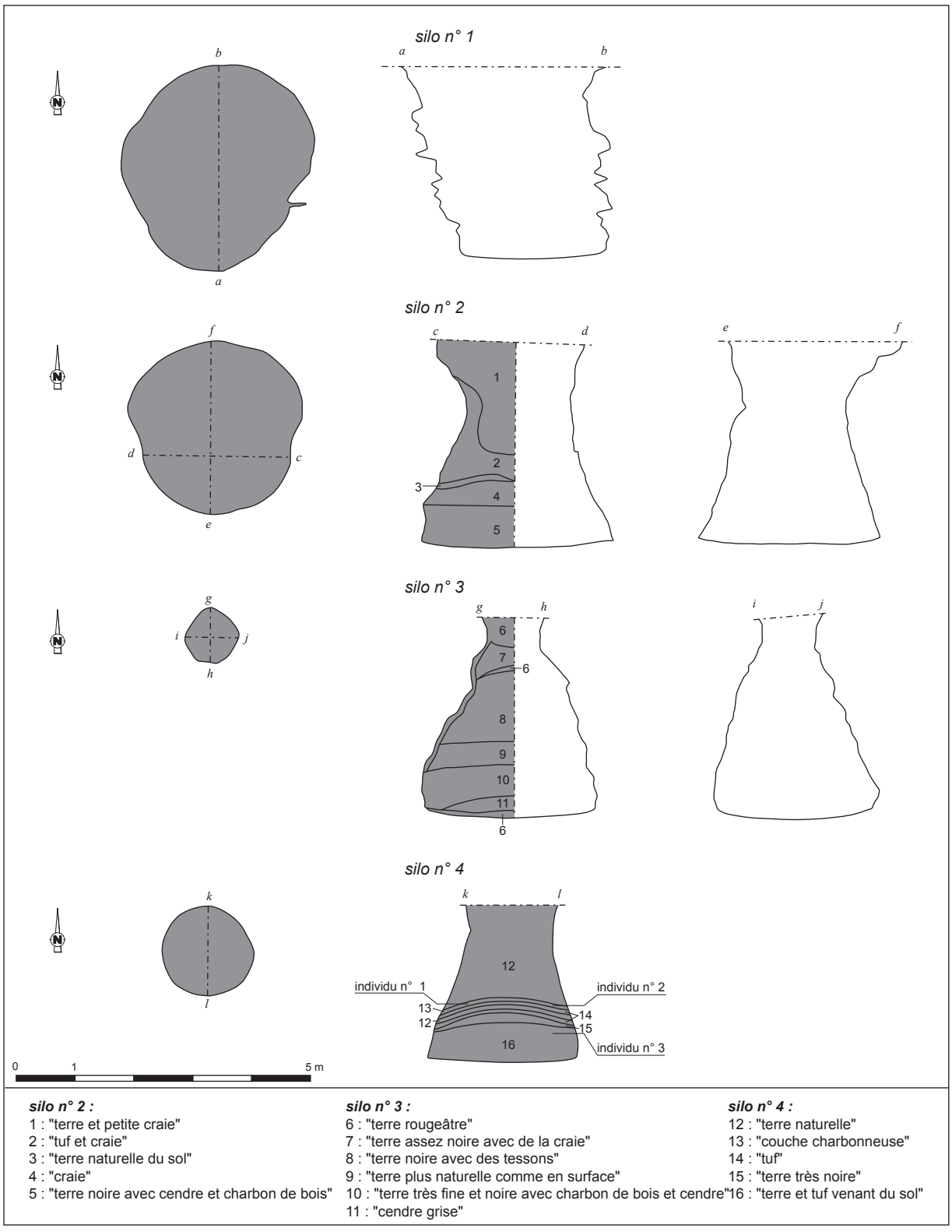
Le vase décoré, fragmenté, découvert au niveau du genou gauche de l'individu 2 constitue probablement un véritable dépôt funéraire. Il présente un corps situliforme à épaulement arrondi, un col rentrant assez droit et haut et un bord ouvert. Un décor lissé de chevrons triples sur fond mat se développe en une large bande sur la panse. Le profil évoque en particulier des formes de La Tène B. La céramique détritique présente dans le remplissage confirme cette attribution chronologique, en particulier si l'on considère les procédés ornementaux. Les impressions couvrantes sont majoritaires. Les séries de points imprimés au peigne disposées en chevrons sont représentées. Cette technique caractérise l'étape II de l'espace sénonais correspondant à La Tène B1a (Séguier, 2009). Les autres types d'impressions, dont ceux présents dans la fosse 3, ont une répartition chronologique plus large durant La Tène B. Le reste du matériel apparaît compatible avec cette phase chronologique.

Le dépôt de vaisselle associé aux inhumations en structures de stockage est extrêmement rare en Champagne. La céramique présente dans les silos ayant reçu des inhumations est presque exclusivement détritique (Saurel, dans Bonnabel *et alii*, 2007). Ce cas de dépôt mérite donc d'être signalé.

L'habitat de Mailly-le-Camp, « La Bataille » (fig. 34, site 26)

Le site 26 ne bénéficie pas d'un plan des vestiges fouillés, à savoir un puits et un tronçon de fossé d'enclos. Le mobilier de leur comblement fait remonter la création de l'établissement à La Tène D, mais hormis une fibule de l'Antiquité, il n'est reproduit nulle part (Frézouls, 1971, fig. 23). La morphologie du fossé, connu par la fouille d'une dizaine de mètres, intègre celle des fossés d'enclos d'habitats aristocratiques laténiens : son profil forme un V

4. Bienaimé J., 1970, *Rapport sur des découvertes fortuites de structures de La Tène III et de l'époque gallo-romaine à Mailly-le-Camp, Semoine, et Paisy-Cosdon (Aube)*, Rapport de fouille, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne. Tous les clichés du mobilier manquent.
Touzé A., 1970, *Mailly-le-Camp « La Bataille »,* Rapport de fouille, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
Touzé A., 1971, *Mailly-le-Camp « La Bataille »*, Rapport de fouille, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
5. Il s'agit du torque mentionné dans Bienaimé, 1989, p. 44.



silo n° 2 :
1 : "terre et petite craie"
2 : "tuf et craie"
3 : "terre naturelle du sol"
4 : "craie"
5 : "terre noire avec cendre et charbon de bois"

silo n° 3 :
6 : "terre rougeâtre"
7 : "terre assez noire avec de la craie"
8 : "terre noire avec des tessons"
9 : "terre plus naturelle comme en surface"
10 : "terre très fine et noire avec charbon de bois et cendre"
11 : "cendre grise"

silo n° 4 :
12 : "terre naturelle"
13 : "couche charbonneuse"
14 : "tuf"
15 : "terre très noire"
16 : "terre et tuf venant du sol"

Fig. 37. *Semoine, « Les Alluets ». Stratigraphie des silos (TOUZÉ, 1971).*

d'1,30 m de profondeur, ouvrant la gravelle sur 2,15 m de large en surface (FRÉZOULS, 1971, fig. 22 ; DENAJAR, 2005, fig. 236). Un fond plat est aménagé dans l'axe longitudinal sur une largeur de 0,40 m. Au-delà du sondage, le remplissage sombre permet de suivre le fossé sur une ligne de 70 m de l'est vers l'ouest, de distinguer à l'ouest un angle tournant de 90° vers le sud, avant de le perdre 20 m plus loin (TOUZÉ, 1971). Il est manifestement destiné à matérialiser les limites d'une propriété, en restant ouvert ou en maintenant une palissade. Le puits est aménagé à l'extérieur

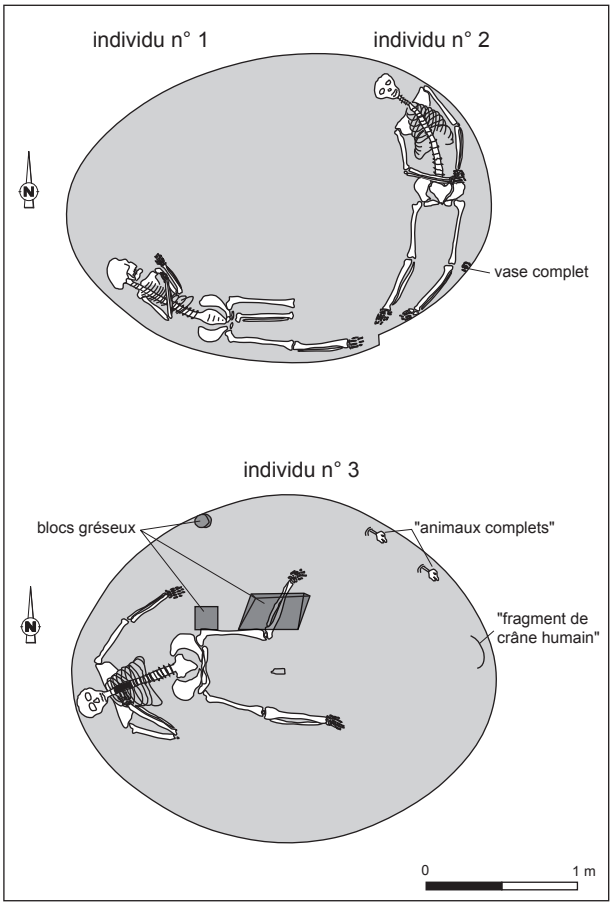


Fig. 38. *Semoine, « Les Alluets ». Plan des trois défunts ensevelis dans le silo n° 4 (Touzé, 1971 ; cf. note 16).*



Fig. 39. *Semoine, « Les Alluets ». Vase complet accompagnant l'individu n° 2 du silo n° 4 (Touzé, 1971).*

de l'enclos, contre la bordure nord du fossé. Creusé sur 31,70 m de profondeur, ses parois sommitales rencontrent celles du fossé, mais leur relation chronologique n'est pas précisée. La présence de mobilier antique dans les niveaux les plus anciens montre que ces aménagements ne sont comblés qu'à partir de notre ère (Frézouls, 1977, p. 399).

Un environnement instable

Un troisième habitat appartient à cette deuxième génération (fig. 34, site 9). Le cliché aérien à l'origine de sa découverte révèle en effet un bâtiment, dont le plan « à pans coupés » des fondations renvoie à une forme architecturale utilisée de La Tène C jusqu'au Ier siècle après J.-C. Cette fourchette intègre par ailleurs la période durant laquelle la nécropole voisine accueille des défunts (sites 10-11-12, qui appartiennent probablement à la même aire sépulcrale). Les éléments de datation du quatrième indice d'habitat (fig. 34, site 13), obtenus par son plan en prospection aérienne et par du mobilier de surface, restent trop larges pour l'attribuer à une phase précise du deuxième Âge du Fer.

De la même manière que les nécropoles, l'occupation des deux habitats suffisamment documentés dans la vallée de la Maurienne illustre donc les transformations du paysage au cours de La Tène C : la batterie de silos partiellement fouillée aux « Alluets » semble abandonnée au cours de La Tène B et un habitat réapparaît 800 m plus à l'est à La Tène D.

Cette rupture est déjà bien mise en évidence en Champagne, essentiellement à partir des sites funéraires, et il n'est pas nécessaire de la commenter d'avantage (Demoule, 1999).

En revanche, la création d'un sanctuaire où des armes sont volontairement mutilées exclusivement à La Tène C2, éclaire d'une autre façon les mutations sociales de cette vallée. De tels objets exposés à l'entrée de sanctuaires ou de résidences aristocratiques manifestent en effet l'héroïsation de guerriers ou de faits d'armes (Brunaux, Malagoli, 2003 ; Delattre, Séguier, 2007 ; Bataille, 2008, p. 233-234). Ils sous-entendent que des conflits fantasmés, préparés ou opérés, accompagnent les mutations de cette période, qu'ils en soient une raison ou une conséquence. Ce constat ne signifie en rien que la création du sanctuaire serve exclusivement à célébrer ce type de culte. D'autres cérémonies peuvent avoir lieu, à La Tène C2 ou avant. Il n'en reste pas moins que la thématique guerrière ne se manifeste qu'à cette période.

De ce point de vue, il convient d'évoquer la situation topographique particulière du sanctuaire. La commune de Semoine se trouve à la source de la Maurienne, qui marque

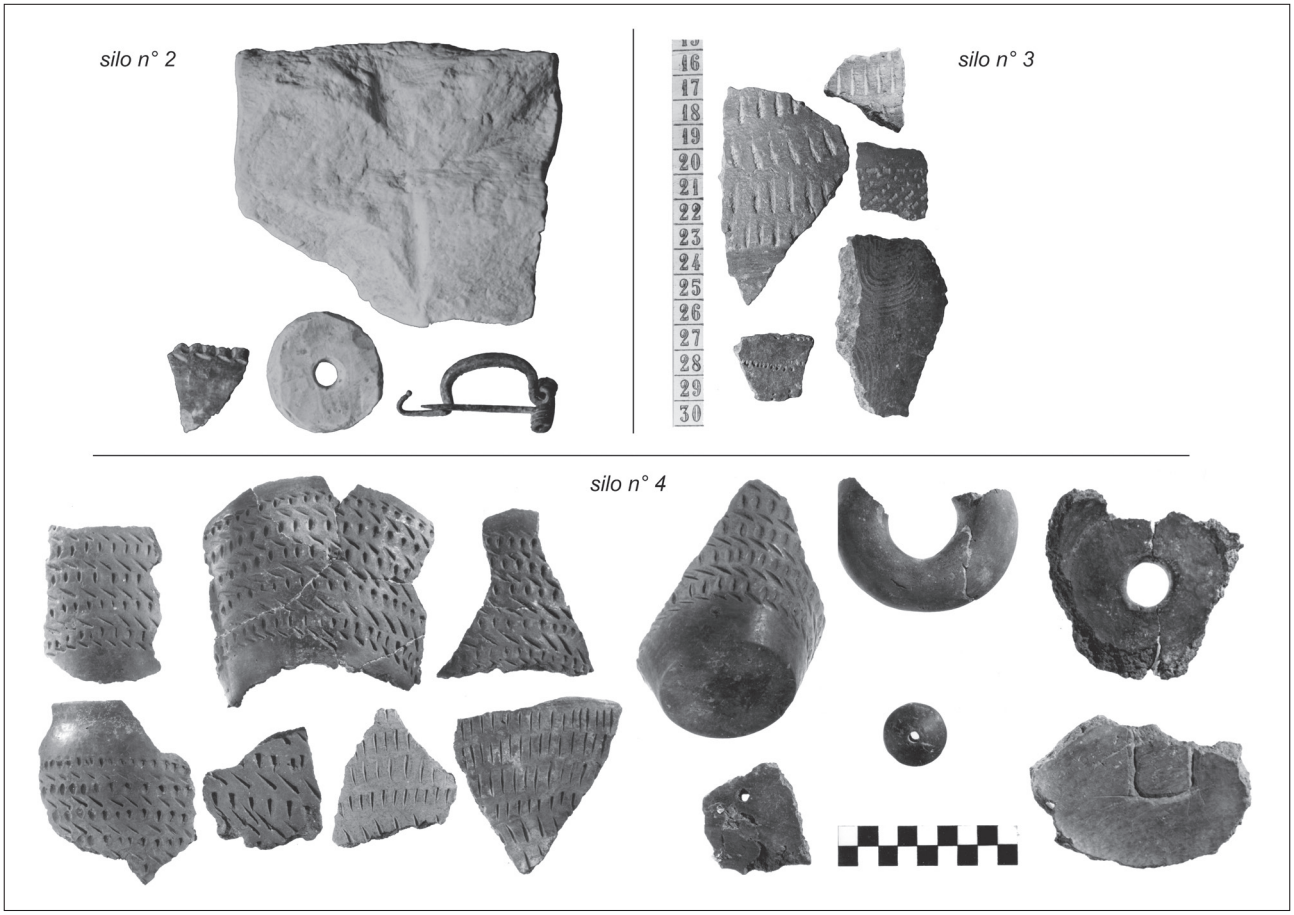


Fig. 40. *Semoine, « Les Alluets ». Échantillon du mobilier des silos (Touzé, 1971).*

avec la Vaure la limite septentrionale du bassin de l'Aube (fig. 41). Le bassin de la Marne débute quelques kilomètres plus au nord par le Petit Morin et la Somme. Cette ligne de partage des eaux forme un arc qui correspond à une crête du plateau crayeux longue d'environ 80 km, parallèle au cours de l'Aube. Plus à l'ouest, à l'approche des terrains argileux de la Brie, le paysage change. Le réseau hydrographique se densifie, tout comme les points actuels de peuplement, et la ligne de partage des eaux est moins large. À la fin du Moyen Âge, la limite entre les diocèses de Châlons-sur-Marne et de Troyes respecte cette crête crayeuse, de son extrémité est jusqu'à Semoine (fig. 41). Au-delà, le cours de la Maurienne marque le début de l'extension du diocèse de Troyes plus au nord, jusqu'au Petit Morin. À cette époque déjà, tout comme dans le découpage départemental actuel, Semoine reste le seul village de la vallée de la Maurienne à dépendre de Troyes.

Le tracé antérieur ne bénéficie pas de documents cartographiques précis, mais ces deux évêchés héritent des territoires tricasses et catalaunes de l'Antiquité (Crété-Protin, 2002), dont la frontière commune marque aussi le passage de la Gaule Lyonnaise à la Gaule Belgique. La cité de Châlons est issue d'un découpage de la cité des Rèmes à la fin du III^e^ siècle après J.-C. Quant à la cité des Tricasses, créée par l'administration augustéenne, l'étude de son mobilier funéraire (Millet, 2008, p. 153) et, de manière récurrente, de son mobilier numéraire (Piette, Depeyrot, 2008, p. 20) montre ses liens culturels et politiques avec les Sénons au deuxième Âge du Fer. De toute évidence, le partage des eaux de l'Aube et de la Marne matérialise donc une zone de contact entre les Rèmes et les Sénons, au long de laquelle l'archéologie perçoit la variation des influences artistiques avant La Tène C (Charpy, 2006). L'installation d'un sanctuaire où le mobilier ritualisé n'engage que des armes, sur une courte durée, et le long d'une limite géographique aux dépendances culturelles fluctuantes, est troublante. Elle suggère un besoin ponctuel, lié à une tension ou à une population particulière à la première moitié du II^e^ siècle. Son abandon prématuré s'expliquerait par cette instabilité du secteur. À l'inverse des sanctuaires de La Villeneuve-au-Châtelot et de Nanteuil-sur-Aisne, situés au cœur des territoires tricasse (fig. 41) et rème, celui de Semoine ne recevrait de célébrations guerrières qu'en rapport avec les confins qu'il occupe et ne centraliserait pas de cérémonies destinées à une population par ailleurs dispersée. La faible quantité de fourniment enseveli sur le site trouverait, là aussi, une explication.

CONCLUSION (R. Durost)

Cet exposé souligne à plusieurs reprises les incertitudes dues aux parties de l'enclos restées en dehors de la fouille

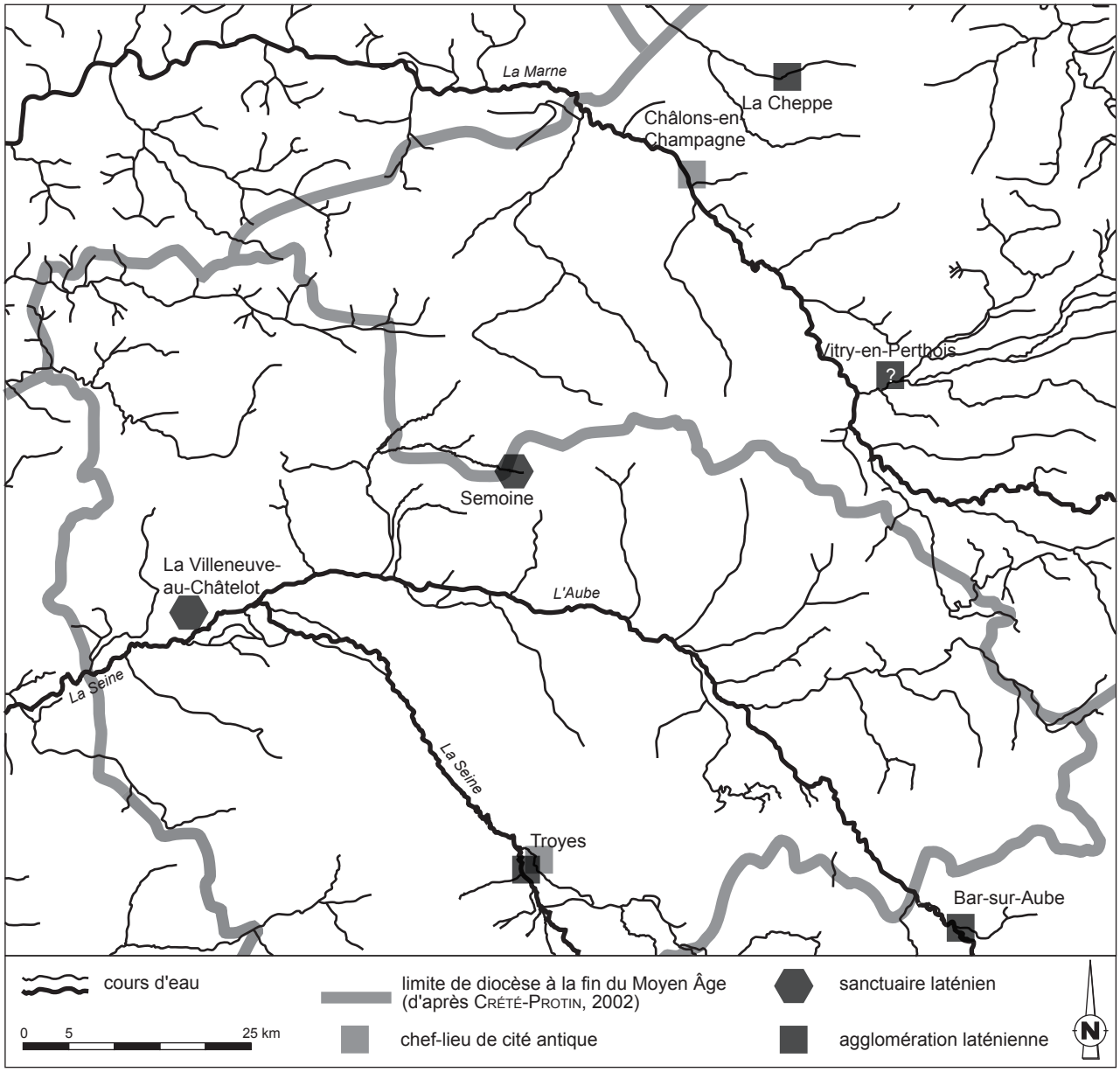


Fig. 41. *Situation du sanctuaire de Semoine dans l'hydrographie locale (R. Durost).*

préventive. Les interrogations sont d'autant plus tenaces que le sanctuaire présente des particularités sans comparaisons. Son plan, tout d'abord, ménage une entrée sur le côté nord du fossé, désaxée par rapport au seul bâtiment reconnu qui, lui, respecte l'orientation est/ouest caractéristique des sanctuaires. Ces particularités rappellent la possibilité de deux enclos distincts ou d'un enclos à divisions internes, mais la fouille et le diagnostic ne croisent aucun autre fossé, et les données chronologiques montrent avec assurance que le bâtiment, et donc le fossé sud sur lequel il s'aligne, existent à la même période que le fossé nord. En revanche, l'existence d'une seconde entrée ouverte à l'est ne peut être écartée, mais une telle disposition serait tout autant inédite qu'une entrée unique au nord.

La brièveté de son existence, ensuite, est singulière. Les armes appartiennent exclusivement à La Tène C2 et au tout début de La Tène D1a et les couches qui les contiennent livrent l'essentiel des céramiques et des restes animaux. La stratigraphie montre également l'absence d'entretien ou de ré-interventions générales dans les deux fossés, et les couches 9 et 10 du fossé 10, qui constituent l'essentiel du comblement, contiennent de leur base à leur sommet des fragments de mêmes armes. Les parties enterrées des poteaux du deuxième bâtiment ont quant à elles totalement disparu dès La Tène D1b-D2a. La date de création du sanctuaire reste plus problématique. Le ^{14}C des restes d'animaux probablement déposés à cette période désigne les IV^e^ et III^e^ siècles avant J.-C. Une création dès le IV^e^ siècle ou au début du III^e^ siècle déconcerte, car seuls quelques tessons roulés appartiennent à cette période. La Tène C1 paraît plus crédible. Là aussi, seule l'exploration intégrale du site permettrait de le vérifier.

Son mobilier, enfin, surprend par rapport à celui des sanctuaires en activité à La Tène C2 dans le nord de la France. Bien que la nature et les proportions de céramique, de faune et de mobilier métallique accumulés comme attendu de part et d'autre de l'entrée, correspondent parfaitement à ceux des sanctuaires laténiens, les quantités restent très inférieures. Si la quantité d'armes renvoie d'avantage à celle observée dans les résidences aristocratiques, leur proportion par rapport au reste du mobilier domine beaucoup trop pour correspondre à une telle occupation. Quant aux restes de découpe bouchère, la préférence accordée aux chevaux et aux bœufs et à certaines parties de leur anatomie résulte d'une sélection très éloignée de l'alimentation domestique. L'existence d'une entrée à l'est qui concentrerait d'avantage de cultes pourrait, à nouveau, expliquer l'indigence du mobilier cultuel, tout comme l'absence inhabituelle des bouterolles de fourreaux. Mais à l'exception de ces pièces, le reste du fourniment se répartit de manière parfaitement comparable à celui des sanctuaires plus fournis : les quatre fourreaux constituent la majorité, devant l'unique épée, *umbo* et fer d'arme d'hast.

On le voit, l'existence d'une entrée principale à l'est, concentrant d'avantage de mobilier sur une plus longue durée, serait la solution à bon nombre de singularités. Il n'en reste pas moins que la brièveté des cultes paraît évidente. Rien ne permet de leur faire dépasser La Tène C.

En l'état actuel des investigations, nous proposons une autre piste de réflexion. En considérant que ces particularités soient un fait et non une lacune documentaire, elles sont mises en relation avec la position excentrée du site par rapport aux grandes vallées de la région. Le sanctuaire de Semoine est placé en bordure d'une ligne de partage des eaux où oscillent les influences culturelles du deuxième Âge du Fer. Elle matérialise sans doute la zone de contact entre les Sénons et les Rèmes, par l'intermédiaire des Tricasses. Contrairement aux sanctuaires emblématiques du nord de la France, celui de Semoine pourrait donc devoir sa courte période d'occupation à des événements survenus à La Tène C, dans les confins qu'il occupe. La faible quantité d'armes mutilées s'expliquerait aussi de cette manière, par des hommages uniquement liés à des circonstances locales.

La notion de sanctuaire de confins fait débat. Des études récentes montrent que d'autres critères influent sur l'implantation de lieux de culte qui, parfois, étaient considérés comme des marqueurs de frontière (Nouvel, 2007, p. 784). P. Nouvel montre que la multiplication des découvertes efface leur sur-représentation aux frontières et conduit à un maillage très serré du territoire sénon. La plupart des temples détectés sont modestes, constitués d'un seul bâtiment dans son enclos. Celui de Semoine pourrait alors correspondre à l'un de ces sites destinés à une population réduite, plus facilement désertés lors de bouleversements sociaux. Pourtant, l'un de ces petits sanctuaires repéré par avion bénéficie d'une fouille récente, à Nitry (Yonne), où huit phases architecturales se succèdent du milieu du IIe siècle avant J.-C. au Ve siècle après J.-C. (Nouvel, 2004). La brièveté du sanctuaire de Semoine tient donc manifestement à d'autres raisons. Si bon nombre de lieux de culte ont été interprétés à tort comme des marqueurs de frontière, il faut probablement s'interroger sur ceux de La Tène C qui présentent des cultes exclusivement orientés vers la sphère guerrière, et sont abandonnés après cette période de mutation. Cette piste de recherche permettrait peut-être d'isoler un ensemble cohérent de sanctuaires.

BIBLIOGRAPHIE

Arbois de Jubainville M. d', 1861, *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, Paris, Imprimerie impériale, 144 p.

Augier L., Mennessier-Jouannet C., Milcent P.-Y., Orengo L., Riquier S., 2007, « La France centrale aux IVe-IIIe siècles av. n. ère (Auvergne, Berry, Orléanais) », *in* : Mennessier-Jouannet Chr., Adam A.-M., Milcent P.-Y. *dir*., *La Gaule dans son contexte européen aux IVe et IIIe siècle avant notre ère : l'archéologie de l'Âge du Fer en Auvergne, Actes du 27ème colloque de l'AFEAF, Clermont-Ferrand, 200*3, p. 117-176 (*Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, hors série n° 3).

Bataille G., 2003, « Notice 18 : La Villeneuve-au-Châtelot », *in* : Brunaux J.-L., Malagoli C., « La France du Nord », *Gallia*, t. 30, p. 71-73.

Bataille G., 2008, *Les Celtes : des mobiliers aux cultes*, Dijon, Éd. univ. de Dijon, 258 p. (Coll. *Art, Archéologie et Patrimoine*).

Bazelaire M., Billoin D., Lemant J.-P., 1993, « Les sites de 'La Fricassée' à Tagnon (Ardennes) », *in* : *Rapport d'activités 1992 de la Société Archéologique du Sillon Mosan 'SOS Fouilles'*, Rapport scientifique, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.

Bienaimé J., 1989, *Les Tricasses et la nécropole de Saint-Benoît-sur-Seine*, Catalogue de l'exposition de Troyes, Musée des Beaux Arts et d'Archéologie de Troyes, 112 p.

Billoin D., Matterne V., Méniel P., 2002, « L'habitat de La Tène ancienne de Tagnon 'La Fricassée' (Ardennes) », *in* : *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule : découvertes récentes de l'Âge du Fer dans le massif des Ardennes, Actes du 25ème colloque de l'AFEAF, Charleville-Mézières, 2001*, p. 33-48 (*Mémoires de la Société Archéologique Champenoise*, 16).

Bizien-Jaglin C., Lejars T., 2000, « Le site des Sept-Perthuis, près de Saint-Malo en Ille-et-Vilaine, et la question des installations à caractère cultuel en Gaule occidentale », *in* : *Archéologie et Histoire : culture matérielle et sources écrites : les marges de l'Armorique à l'Âge du Fer, Actes du 23ème colloque de l'AFEAF, Nantes, 1999*, p. 119-140 (10ème suppl. à la *Revue Archéologique de l'Ouest*).

Bonnabel L., Achard-Corompt N., Moreau C., Saurel M., Vauquelin E., 2007, « Stockage des denrées et dépôt de cadavres humains pendant l'Âge du Fer en Champagne-Ardenne », *in* : *Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'Âge du Fer : l'Âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges, Actes du 29ème colloque de l'AFEAF, Bienne, 2005*, vol. 2, p. 585-604 (*Annales Littéraires de l'Univ. de Franche-Comté*, 826 - série *Environnement, sociétés et archéologie*, 11).

Bourgeois L., 1999, *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines) : du temple celtique au temple gallo-romain*, Paris, éd. de la M.S.H., 220 p. (*Documents d'Archéologie Française*, 77).

Brisson A., 1935, « Sépultures gauloises de Corroy », *Bull. de la Société Archéologique Champenoise*, fasc. 3-4, p. 85-91.

Brisson A., Hatt J.-J., 1966, « Fonds de cabane de l'Âge du Bronze final et du premier Âge du Fer en Champagne », *R.A.E.*, t. 17, fasc. 3-4, p. 165-197.

Brisson A., Loppin A., 1938a, « Les nécropoles de Gourgançon (Marne) : Les Poplainnaux (Marnien I) », *Bull. de la Société Archéologique Champenoise*, p. 41-47.

Brisson A., Loppin A., 1938b, « Les nécropoles de Gourgançon (Marne) : La Corbillère (Marnien I) », *Bull. de la Société Archéologique Champenoise*, p. 128-132.

Brisson A., Loppin A., Parrot M., 1933, « Le cimetière Gaulois de Montépreux (Marne) », *Bull. de la Société Archéologique Champenoise*, fasc. 3-4, p. 25-30.

Brunaux J.-L., 2002, « Les guerriers à la table des dieux : les fragments de Poseidonios dans les Deipnosophites d'Athénée », *in* : *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule : découvertes récentes de l'Âge du Fer dans le massif des Ardennes, Actes du 25ème colloque de l'AFEAF, Charleville-Mézières, 2001*, p. 273-284 (*Mémoires de la Société Archéologique Champenoise*, 16).

Brunaux J.-L., Malagoli C., 2003, « La France du Nord », *Gallia*, t. 30, p. 9-73.

Brunaux J.-L., Méniel P., 1997, *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du IIIe au Ier s. av. J.-C.*, Paris, éd. de la M.S.H., 270 p. (*Documents d'Archéologie Française*, 64).

Brunaux J.-L., Rapin A., 1988, *Gournay II. Boucliers et lances, dépôts et trophées*, Paris, éd. Errance, 245 p., 56 fig. (*Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial).

Brunaux J.-L., Méniel P., Poplin F., 1985, *Gournay I*, Amiens, 268 p., 242 fig. (*Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial).

Buchsenschutz O., 2000, « Traces, typologie et interprétation des enclos de l'Âge du Fer », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1-2, p. 7-11.

Charpy J.-J., 1989, « Découvertes de La Tène ancienne I, sur le territoire de la commune de Gourgançon », *Bull. de la Société Archéologique Champenoise*, t. 82, fasc. 2, p. 3-9.

Charpy J.-J., 1991, « Les fouilles d'Henri Rataux sur le territoire de Corroy (Marne) », *Bull. de la Société Archéologique Champenoise*, t. 84, fasc. 4, p. 41-47.

Charpy J.-J., 2006, « Les Celtes en Champagne au VIe et IIIe siècles avant J.-C. : questions d'identités et de migrations », *in* : Kruta V. *dir.*, *Celtes, Belges, Boïens, Rèmes, Volques…*, Catalogue de l'exposition de 2006, Musée royal de Mariemont, Morlanwelz, p. 138-152.

Chossenot R., 2004, *La Marne*, Paris, éd. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, 848 p. (*Carte Archéologique de la Gaule*, 51-1).

Crété-Protin I., 2002, *Église et vie chrétienne dans le diocèse de Troyes du IVe au IXe siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion, 446 p. (Coll. *Histoire et civilisations*).

Deffressigne S., Tikonoff N., à paraître, « Quelques repères chronologiques à partir de découvertes récentes en Lorraine », *in* : *Actes de la table-ronde du Mont-Beuvray, 2007 (Bibracte)*.

Delattre V., Séguier J.-M., 2007, « Du cadavre à l'os sec », *in* : *Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'Âge du Fer : l'Âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges, Actes du 29ème colloque de l'AFEAF, Bienne, 2005*, vol. 2, p. 605-620 (*Annales Littéraires de l'Univ. de Franche-Comté*, 826 - série *Environnement, sociétés et archéologie*, 11).

Delestrée L.-P., Tache M., 2002, *Nouvel atlas des monnaies gauloises. I : de la Seine au Rhin*, Saint-Germain-en-Laye, éd. Commios, 172 p.

Delor-Ahü A., 2007, « Semoine, 'Voie Palon' : étude céramologique », *in* : Durost R., 2007, *Semoine (Aube), 'Voie Palon', parcelle AB 506, opération de 2003*, Rapport Final d'Opération, Inrap, 2 vol.

Demoule J.-P., 1999, *Chronologie et société dans les nécropoles celtiques de la culture Aisne-Marne du VIe au IIIe siècle avant notre ère*, Amiens, 406 p. (*Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial 15).

Denajar L., 2005, *L'Aube*, Paris, éd. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, 704 p. (*Carte Archéologique de la Gaule*, 10).

Durost R., 2006, « Semoine 'Voie Palon' », *in* : *Bilan Scientifique de la région Champagne-Ardenne 2003*, S.R.A., Châlons-en-Champagne, p. 53-55.

Durost R., 2007, *Semoine (Aube), 'Voie Palon', parcelle AB 506, opération de 2003*, Rapport Final d'Opération, Inrap, 2 vol., déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.

Fechner K., 2000, « Comparaison des histoires pédo-sédimentaires des fossés protohistoriques étudiés en Belgique et dans le nord de la France », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1-2, p. 23-56.

Fichtl S., 2004, *Les peuples gaulois, IIIe-Ier s. av. J.-C.*, Paris, éd. Errance, 168 p.

Frézouls É., 1971, « Circonscription de Champagne-Ardenne », Informations archéologiques, *Gallia*, t. 29, fasc. 2, p. 275-309.

Frézouls É., 1973, « Circonscription de Champagne-Ardenne », Informations archéologiques, *Gallia*, t. 31, fasc. 2, p. 393-421.

Frézouls É., 1977, « Circonscription de Champagne-Ardenne », Informations archéologiques, *Gallia*, t. 35, fasc. 2, p. 389-418.

Friboulet M., Buchez N., Desenne S., Gaudefroy S., Malrain F., Pinard E., Robert B., 2007, « Caractérisation des ensembles céramiques des IVe et IIIe siècles avant notre ère dans la région picarde », *in* : Mennessier-Jouannet Chr., Adam A.-M., Milcent P.-Y. *dir.*, *La Gaule dans son contexte européen aux IVe et IIIe siècle avant notre ère : l'archéologie de l'Âge du Fer en Auvergne, Actes du 27ème colloque de l'AFEAF, Clermont-Ferrand, 2003*, p. 35-68 (*Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, hors série n° 3).

Gaurichon J., 1911, « Mailly-le-Camp (Aube) : résultats de trois années de fouilles », *in* : *6ème congrès Préhistorique de France, Tours, 1910*, p. 1-23.

Gaurichon J., 1914, « Tombes énéolithiques des Alluets (Aube) », *in* : *9ème congrès Préhistorique de France, Lons-le-Saunier, 1913*, p. 434-435.

Gendron Ch., Gomez de Soto J., 1986, « Le sanctuaire préromain de Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres) », *in* : *L'armement aux Âges du Fer : les Âges du Fer en Poitou-Charentes et ses marges, Actes du 8ème colloque de l'AFEAF, Angoulème, 1984*, p. 89-95 (1er suppl. à *Aquitania*).

Gransar F., 1991, *Le dolium et la stratégie de stockage sur l'oppidum de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne)*, Mémoire de maîtrise, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Gruel K., Brouquier-Reddé V., *dir.*, 2003, *Le sanctuaire de* Mars Mullo*, Allonnes (Sarthe)*, Catalogue de l'exposition d'Allonnes de 2003, Paris, éd. de la Reinette, 190 p., 216 fig.

Klag T., 1999, *La céramique de la phase moyenne du Bronze final en Lorraine : étude typo-chronologique de la céramique d'habitat (du 12ème au 10ème siècle avant J.-C.) dans la vallée de la Moselle de Nancy à Thionville*, Mémoire de maîtrise, Dijon, Univ. de Bourgogne.

Lambot B., 1989, « Le sanctuaire gaulois et gallo-romain de Nanteuil-sur-Aisne, lieu-dit 'Nepellier' (Ardennes) », *Bull. de la Société Archéologique Champenoise*, t. 82, fasc. 4, p. 33-44.

Lambot B., 2000, « Les enclos funéraires en Champagne : indicateurs chronologiques, sociaux, culturels ? », *Revue Archéologique de Picardie*, Amiens, n° 1-2, p. 147-159.

Lambot B., 2002, « L'argent perdu des Remi d'Acy-Romance (Ardennes) », *in* : *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule : découvertes récentes de l'Âge du Fer dans le massif des Ardennes, Actes du 25ème colloque de l'AFEAF, Charleville-Mézières, 2001*, p. 125-142 (*Mémoires de la Société Archéologique Champenoise*, 16).

Langhor R., 2000, « Creusement, érosion et comblement des fossés : l'approche des sciences de la terre », *in* : *Actes de la table-ronde de Ribemont-sur-Ancre, 1999*, p. 57-65 (*Revue Archéologique de Picardie*, n° 1-2).

Lejars T., 1994, *Gournay III. Les fourreaux d'épée. Le sanctuaire de Gournay-sur-Aronde et l'armement des celtes de La Tène moyenne*, Paris, éd. Errance, 234 p. (Coll. *Archéologie Aujourd'hui*).

Malrain F., 2000, « Contribution à l'étude des fermes », *in* : Blancquaert G., Marion St. *dir.*, *Les installations agricoles de l'Âge du Fer en France septentrionale, Actes du colloque de Paris, 1997*, Paris, Presses de l'ENS, p. 15-35 (*Études d'histoire et d'archéologie*, 6).

Malrain F., Bauvais S., Henon B., Legros V., Saurel M., Pissot V., 2010, « Le site artisanal de La Tène finale et du Gallo-Romain de Ronchères (Aisne) 'Le Bois de la Forge' », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1-2, p. 37-161.

Marion S., 2005, « Les occupations protohistoriques du sanctuaire de La Bauve à Meaux (Seine-et-Marne) », *in* : *Décors, images et signes de l'Âge du Fer européen : L'Âge du Fer en Île-de-France, Actes du 26ème colloque de l'AFEAF, Paris et Saint-Denis, 2002*, p. 85-95 (26ème suppl. à la *Revue Archéologique du Centre de la France*).

Massy J.-L., Mantel E., Méniel P., Rapin A., 1986, « La nécropole gauloise de Tartigny (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3-4, p. 13-81.

Matterne V., « Rapport d'étude carpologique du site de Semoine 'Voie Palon' dans l'Aube », *in* : Durost R., 2007, *Semoine (Aube), 'Voie Palon', parcelle AB 506, opération de 2003*, Rapport Final d'Opération, Inrap, 2 vol.

Metzler J., Metzler-Zens N., Méniel P., 1999, *Lamadeleine, une nécropole de l'oppidum du Titelberg*, Luxembourg, éd. du Musée National d'Histoire et d'Art du Luxembourg, 471 p., 408 fig. (*Dossier d'archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art*, 6).

Millet É., 2008, « La nécropole du second Âge du Fer de Saint-Benoît-sur-Seine 'La Perrière' (Aube) : étude synthétique », *R.A.E.*, t. 57, p. 75-184.

Morel L., 1898, *La Champagne souterraine : période gauloise d'avant la conquête romaine. Matériaux et documentation, ou résultat de trente-cinq années de fouilles archéologiques dans la Marne*, Reims, 42 pl.

Nouvel P., 2004, « Le sanctuaire de Nitry *Champagne* (Yonne) », *Bull. de la Société d'Études d'Avallon*, t. 80, p. 21-41.

Nouvel P., 2007, « Sanctuaires, lieux de culte et occupation du territoire : l'exemple de la Bourgogne du Nord à la fin du Second Âge du Fer », *in* : *Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'Âge du Fer : l'Âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges, Actes du 29ème colloque de l'AFEAF, Bienne, 2005*, vol. 2, p. 777-796 (*Annales Littéraires de l'Univ. de Franche-Comté*, 826 - série *Environnement, sociétés et archéologie*, 11).

Piette J., Depeyrot, 2008, *Les monnaies et les rouelles du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot (Aube) (2e s. av. J.-C. – 5e s. ap. J.-C.)*, Wetteren, 250 p., 14 pl. (*Moneta*, 74).

Poux M., 2002, « L'archéologie du festin en Gaule préromaine : acquis, méthodologie et perspectives », *in* : *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule : découvertes récentes de l'Âge du Fer dans le massif des Ardennes, Actes du 25ème colloque de l'AFEAF, Charleville-Mézières, 2001*, p. 345-374 (*Mémoires de la Société Archéologique Champenoise*, 16).

Saurel M., 2007, « Les IVe et IIIe siècles en Champagne-Ardenne : apports de l'étude de la vaisselle des habitats », *in* : Mennessier-Jouannet Chr., Adam A.-M., Milcent P.-Y. *dir.*, *La Gaule dans son contexte européen aux IVe et IIIe siècle avant notre ère : l'archéologie de l'Âge du Fer en Auvergne, Actes du 27ème colloque de l'AFEAF, Clermont-Ferrand, 200*3, p. 7-33 (*Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, hors série n° 3).

Saurel M., 2010), « Étude céramologique », *in* : Grisard J., 2010, *Sézanne 'L'Ormelot' (Marne), fouille 2005*, Rapport Final d'Opération, Inrap, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.

Saurel M., Moreau C., à paraître, « En Champagne, au cœur du territoire rème : la chronologie de la fin de l'Âge du Fer », *in* : *Actes de la table-ronde de Glux-en-Glenne, 2007* (*Bibracte)*.

Scheers S., 1977, *Traité de numismatique celtique, II : la Gaule Belgique*, Paris, éd. des Belles-Lettres, 986 p., 230 fig., 28 pl. (*Annales Littéraires de l'Université de Besançon*, 195).

Schmit E., 1929, « Répertoire abrégé de l'archéologie du département de la Marne des temps préhistoriques à l'An Mil », *Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne*, t. 22, p. 99-301.

Séguier J.-M., 2009, « La céramique domestique de l'espace culturel sénonais du milieu du Ve au milieu du IIIe s. av. J.-C. dans son contexte du Centre-Est de la France : corpus, faciès et évolution des assemblages du confluent Seine-Yonne, de la Bassée et de la vallée de l'Yonne », *R.A.E.*, t. 58, p. 57-132.

Toupet C., 2005, « Vers une géométrie des enclos quadrangulaires du deuxième Âge du Fer à partir du cas des enclos de Bruyères-sur-Oise (Val-d'Oise) », *Association Française pour l'Étude de l'Age du Fer*, bull. n° 23, p. 49-52.

Toussaint M., 1946, « Champagne », Fouilles mineures et informations, *Gallia*, t. 4, p. 301-313.

Touzé A., 1970, *Mailly-le-Camp « La Bataille »*, Rapport de fouille, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.

Touzé A., 1971, *Mailly-le-Camp « La Bataille »*, Rapport de fouille, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.

Villes A., 1982, « Le mythe des fonds de cabane en Champagne : histoire et contenu d'une idée préconçue», *Bull. de la Société Archéologique Champenoise*, n° 2, p. 3-114.

Zimmermann A., 1998, « Pfosten, Ständer und Schwelle und der Übergang vom Pfostenzum Ständerbau : eine Studie zu Innovation und Beharrung im Hausbau », *Probleme der Küstenforschung im südlichen Nordseegebiet*, t. 25, p. 9-243.